



Affaires indiennes
et du Nord Canada

Indian and Northern
Affairs Canada



Affaires indiennes et du Nord Canada,
la Commission canadienne des affaires
polaires et la Commission des
revendications particulières des Indiens

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

pour la période se terminant le 31 mars 2007



Canada

TABLE DES MATIÈRES



- 1 SECTION I – SURVOL**
 - 1 Message du ministre
 - 3 Déclaration de la direction
 - 4 Architecture des activités de programme
 - 5 Renseignements sommaires
 - 7 Environnement et contexte de travail
 - 11 Liens avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada
 - 12 Sommaire du rendement du Ministère

- 17 SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE**
 - 17 Affaires indiennes et du Nord Canada
 - 17 Résultat stratégique : Le gouvernement
 - 22 Résultat stratégique : Les gens
 - 28 Résultat stratégique : Les terres
 - 32 Résultat stratégique : L'économie
 - 37 Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral
 - 39 Commission canadienne des affaires polaires
 - 40 Commission des revendications particulières des Indiens

- 43 SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE**
 - 43 Organigramme
 - 44 Tableaux financiers

- 63 SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT**
 - 63 Gestion et administration du Ministère
 - 66 Contribution aux priorités ministérielles
 - 79 Autres sources d'information



SECTION I – SURVOL

Message du ministre

Au cours de la dernière année, le Ministère a montré qu'il était possible d'accomplir de grandes choses en posant des gestes concrets pour améliorer la qualité de vie des Inuit, des Métis, des Premières nations et des résidents du Nord.

Nous avons constaté *de visu* les progrès réels qui peuvent être accomplis si nos efforts s'appuient sur une stratégie clairement établie, si nous bâtissons des partenariats solides et si nous comprenons que la santé, la prospérité et l'autonomie des collectivités autochtones et nordiques profitent à tous les Canadiens.

C'est pourquoi nous collaborons avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et nos partenaires inuits, métis, des Premières nations et du Nord pour résoudre d'une manière cohérente, pratique et quantifiable les problèmes qui affligent les collectivités autochtones et du Nord.

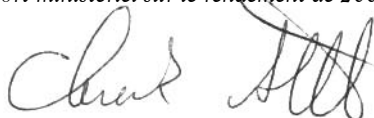
D'un côté, nous travaillons à instaurer des gouvernements stables et responsables dans les collectivités des Premières nations et nous prenons des mesures décisives afin de régler les revendications territoriales laissées en suspens. De l'autre, nous nous assurons de faire le nécessaire pour que tous les Canadiens soient traités équitablement et aient accès aux mêmes services.

De concert avec le secteur privé, nous mettons sur pied des mesures pour aider les Autochtones, qu'ils vivent ou non dans les réserves, à assumer leur propre développement économique et à tirer avantage des grands projets d'exploitation des ressources qui sont menés dans leurs collectivités ou à proximité.

Nous travaillons à mettre en valeur l'immense potentiel du Nord canadien. Nous progressons dans le transfert des responsabilités, nous appuyons la recherche scientifique dans le Nord et nous assurons l'exploitation durable des vastes ressources du Nord de manière à générer des avantages sociaux et économiques pour la population nordique.

Tous ces efforts reflètent une série de priorités qui sont aussi celles de nos partenaires et qui ont inspiré notre stratégie de collaboration. Ils visent à améliorer les conditions sociales et à stimuler la croissance économique, assurant ainsi un avenir plus prometteur aux Inuit, aux Métis, aux Premières nations, aux résidents du Nord et, en définitive, à tous les Canadiens.

Au nom d'Affaires indiennes et du Nord Canada, de la Commission canadienne des affaires polaires et de la Commission des revendications particulières des Indiens, j'ai le plaisir de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement de 2006–2007*.



L'honorable Chuck Strahl, c.p., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits



Déclaration de la direction

Je sou mets, aux fins de son dépôt au Parlement, le *Rapport ministériel sur le rendement de 2006–2007* d’Affaires indiennes et du Nord Canada, de la Commission canadienne des affaires polaires et de la Commission des revendications particulières des Indiens.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de déclaration énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2006–2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences de déclaration présentées dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- Il repose sur les résultats stratégiques et sur l’Architecture des activités de programme du Ministère, approuvés par le Conseil du Trésor;
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable;
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l’égard des résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs attribués;
- Il présente un compte rendu financier fondé sur les montants approuvés du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.



Michael Wernick
Sous-ministre, Affaires indiennes et du Nord Canada

Architecture des activités de programme

Le *Rapport ministériel sur le rendement de 2006–2007* décrit les progrès accomplis par le Ministère dans la poursuite des priorités et des engagements énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2006–2007*. Ce dernier rapport s'inspire de l'Architecture des activités de programme, qui met en parallèle les activités de programme du Ministère et ses résultats stratégiques.

Architecture des activités de programme d'Affaires indiennes et du Nord Canada

Résultats stratégiques			
Le gouvernement	Les gens	Les terres	L'économie
<p>Bonne gouvernance, institutions efficaces et relations de collaboration pour les Premières nations, les Inuits et les habitants du Nord</p> <p>Gouvernance et institutions gouvernementales</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien aux gouvernements Institutions gouvernementales Relations financières <p>Relations de coopération</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Négociations des revendications et de l'autonomie gouvernementale Commissions des traités Tables de négociations exploratoires sur les traités Secrétariat des relations avec les Inuit Participation en matière des politiques <p>Gouvernance du Nord</p>	<p>Individus forts et familles en santé chez les Premières nations, les Inuits et les habitants du Nord</p> <p>Gestion des affaires des particuliers</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Inscription et appartenance Gestion des fonds des Indiens Gestion des successions Annuités de traités Perfectionnement professionnel et institutionnel <p>Éducation</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Éducation élémentaire et secondaire Éducation spéciale Éducation postsecondaire Centres éducatifs et culturels <p>Développement social</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Aide au revenu Services d'aide à l'enfance et à la famille des Premières nations Aide à la vie autonome Prévention de la violence familiale Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants Ententes fédérales-provinciales <p>Communautés nordiques saines</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Services d'hôpitaux et de médecins Produits alimentaires livrés par la poste Connaissance et adaptation 	<p>Utilisation durable des terres et des ressources par les Premières nations, les Inuits et les gens du Nord</p> <p>Détermination des droits relatifs aux terres de réserves et aux ressources</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Ajouts aux réserves Clarification du titre relatif aux réserves Transferts des revendications territoriales globales <p>Administration fédérale responsable</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des terres, des ressources et de l'environnement Gestion du pétrole et du gaz Gestion des fonds des bandes Enregistrement des terres Assainissement des sites contaminés Mise à jour et élaboration de mesures législatives et réglementaires <p>Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise à jour et élaboration de mesures législatives et réglementaires Mise en œuvre d'initiatives sectorielles d'autonomie gouvernementale Perfectionnement professionnel et institutionnel <p>Terres et ressources du Nord</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Sites contaminés Gestion des terres et des ressources 	<p>Réduction de l'écart économique des peuples autochtones et des habitants du Nord</p> <p>Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Possibilités économiques Possibilités d'emploi <p>Accès aux capitaux et développement économique</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Règlements des revendications Développement économique communautaire <p>Infrastructure communautaire</p> <p>Sous-activités</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux d'infrastructure Logement Gestion communautaire des infrastructures <p>Économie du Nord</p>
<p>Activités de programme</p>			
<p>Résultat stratégique</p> <p>Bureau de l'Interlocuteur fédéral</p> <p>Relations renforcées avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens d'origine autochtone vivant en milieu urbain, afin de mieux faire connaître leurs besoins et d'améliorer leur accès aux services fédéraux, de façon à améliorer leurs conditions socio-économiques</p>			
<p>Gestion et administration du Ministère</p> <p>Un ministère qui est géré et fonctionne de manière efficace et responsable, de façon à favoriser l'atteinte de ses résultats stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Opérations régionales et activités des programmes Gestion des litiges — Gestion, résolution et prévention Gestion des litiges — Règlements 			

Renseignements sommaires

Raison d'être

Affaires indiennes et du Nord Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) est investi de deux mandats distincts et complémentaires, **les affaires indiennes et inuites** et **les affaires du Nord**, dont il a la responsabilité principale mais non exclusive. Il est chargé de respecter les obligations et les engagements pris par le gouvernement du Canada à l'égard des Inuit, des Métis et des Premières nations. Il est aussi tenu de s'acquitter des responsabilités constitutionnelles qui incombent au gouvernement fédéral dans le Nord, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les dirigeants inuits, métis et des Premières nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les gouvernements circumpolaires, les organismes de prestation de services, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux. Ces deux mandats résultent en grande partie de la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, de la *Loi sur les Indiens*, des lois territoriales et des obligations juridiques stipulées au paragraphe 91(24) de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le Ministère administre au total plus de 50 lois.

En accomplissant ce double mandat, AINC parvient à s'acquitter de sa mission : celle d'aider les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord (ce qui inclut les Inuit, les Métis et les Premières nations) à réaliser leurs aspirations sociales et économiques, à bâtir des collectivités saines et viables, à participer pleinement à l'avancement politique, social et économique du Canada et à profiter des avantages qui en découlent.

Dans l'exercice de son mandat lié aux **affaires indiennes et inuites** :

- le Ministère négocie, au nom du gouvernement fédéral, des ententes sur les revendications territoriales globales, des ententes sur les revendications particulières et des ententes sur l'autonomie gouvernementale. Il supervise la mise en œuvre de ces ententes de manière à favoriser l'avancement social et économique;
- le Ministère finance par divers moyens les organisations et les collectivités inuites ainsi que les gouvernements et les institutions des Premières nations de sorte qu'ils puissent offrir à leurs membres des services qui s'apparentent, dans une mesure raisonnable, à ceux offerts aux autres Canadiens. Plus de 85 % des fonds versés par le Ministère servent à fournir des programmes dans les réserves. Ces programmes sont directement administrés par les Premières nations¹;
- AINC administre les terres selon ce qui est prévu dans la *Loi sur les Indiens* et s'assure de satisfaire à la fois les aspirations des Premières nations à exercer un pouvoir sur leurs terres et sur leurs ressources et les intérêts de la Couronne à protéger, préserver et administrer les terres, les ressources et l'environnement conformément aux principes du développement durable. Il soutient également les Premières nations dans l'exercice de leur gouvernance et assure la gestion des affaires des particuliers par l'intermédiaire du Registre des Indiens.

Dans l'exercice de son mandat lié aux **affaires du Nord** :

- le Ministère s'acquitte des principales responsabilités constitutionnelles qui incombent au gouvernement fédéral dans le Nord, une région qui couvre 40 % de la superficie continentale du Canada;
- il est l'un des principaux ministères responsables de la mise en œuvre du programme d'action circumpolaire du Canada;
- il assure l'administration efficace des terres et des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut (en attendant la conclusion des ententes sur le transfert des responsabilités). Il intervient dans l'avancement politique et économique des trois territoires;
- il s'acquitte des obligations liées à la protection et à l'évaluation environnementales, à la gestion des ressources pétrolières et gazières extracôtières et à la coordination de la recherche scientifique au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

¹ Dans le Nord, ce sont les gouvernements territoriaux qui fournissent la majorité des programmes et des services à la population, y compris aux Autochtones.

En plus des fonctions qui relèvent directement du Ministère, le ministre d'AINC est aussi responsable :

- du Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits;
- de la Commission canadienne des affaires polaires.

Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral travaille avec les organisations de Métis, d'Indiens non inscrits et d'Autochtones vivant en milieu urbain ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux. Il aide les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant en milieu urbain à réaliser leur plein potentiel économique, social et politique au sein de la société canadienne. Le Bureau collabore étroitement avec les provinces, les organisations autochtones nationales, les ministères et les organismes fédéraux afin d'assurer une cohérence dans les services offerts aux Autochtones vivant hors réserve.

Commission canadienne des affaires polaires

Principal organisme chargé de la recherche polaire, la Commission canadienne des affaires polaires a la responsabilité de suivre l'évolution des connaissances sur les régions polaires et d'en faire la promotion et la diffusion. La Commission contribue à sensibiliser le public à l'importance des sciences polaires pour le pays et à mieux faire connaître à la communauté internationale le Canada en tant que nation circumpolaire. Elle recommande au gouvernement l'adoption d'une politique sur les sciences polaires.

Commission des revendications particulières des Indiens

La Commission des revendications particulières des Indiens a pour mission d'aider les Premières nations et le gouvernement du Canada à régler les revendications particulières. Cette commission a été créée en 1991 pour faire enquête, à la demande des Premières nations, sur les revendications particulières rejetées par le gouvernement fédéral ou sur les revendications particulières acceptées, mais dont les modalités d'indemnisation sont contestées par les Premières nations en cause. En outre, la Commission des revendications particulières des Indiens peut, avec l'accord des parties, agir comme médiatrice à n'importe quelle étape du processus de négociation.

Ressources financières (2006–2007)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Affaires indiennes et du Nord Canada	6 453,4	6 594,7	6 131,1
Commission canadienne des affaires polaires	1,0	1,0	1,0
Commission des revendications particulières des Indiens	5,6	6,8	6,5

L'écart d'environ 322 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses réelles est principalement attribuable aux crédits provenant du budget de 2006 ainsi qu'aux montants prévus pour la négociation, le règlement et la mise en œuvre des revendications particulières et globales, qui n'ont pas été dépensés en 2006–2007 et qui ont été reportés à l'exercice 2007–2008.

Ressources humaines (2006–2007)

(en équivalents temps plein)	Prévues	Réelles	Écart
Affaires indiennes et du Nord Canada	4 276,4	4 062,6	(213,8)
Commission canadienne des affaires polaires	5	5	0
Commission des revendications particulières des Indiens	49	45	(4)

Environnement et contexte de travail

Les responsabilités du Ministère à l'égard des Autochtones et du Nord font partie d'un portefeuille complexe, façonné par des siècles d'histoire, par des défis démographiques et géographiques bien particuliers, par un volume important de décisions faisant jurisprudence ainsi que par un programme stratégique et législatif en constante évolution. Probablement aucun autre ministère ne gère un éventail aussi diversifié de dossiers, de programmes et de services et n'entretient de relations avec autant de partenaires.

De nombreux facteurs influent sur la capacité du Ministère d'atteindre ses résultats stratégiques, notamment : les tendances économiques nationales et internationales; les changements dans les politiques sociales à l'échelle provinciale et nationale; les décisions des tribunaux et les répercussions environnementales; les priorités des Inuit, des Métis et des Premières nations; les relations et les priorités fédérales, provinciales et territoriales ainsi que les pressions qui s'exercent sur chacun des ordres de gouvernement. Aucun groupe n'a à lui seul le contrôle direct de ces variables. Les questions de compétence, les obligations juridiques et fiduciaires, la relation particulière que le gouvernement fédéral entretient avec les Autochtones ainsi que les aspirations et les priorités des Inuit, des Métis, des Premières nations et des résidents du Nord sont autant de facteurs qui entrent aussi en ligne de compte. L'atteinte des résultats à long terme exige et continuera d'exiger un engagement soutenu d'une grande variété d'institutions et d'organisations.

Contexte

Pour mettre en contexte le rendement général d'AINC, il convient d'attirer l'attention sur les changements apportés récemment à la structure interne du Ministère et sur les facteurs externes qui sont susceptibles de freiner le Ministère dans la poursuite de sa mission.

Facteurs internes

AINC a fait l'objet d'une restructuration en 2006–2007, ce qui a eu pour effet d'étendre ses responsabilités.

Le 1^{er} avril 2006, le Secrétariat des affaires autochtones, autrefois sous l'égide du Bureau du Conseil privé, a été cédé à AINC. Le Secrétariat assure la coordination des politiques et des programmes autochtones à l'échelle du gouvernement. Ce transfert permet à AINC d'asseoir son rôle de leader dans la gestion du programme d'action du gouvernement fédéral sur les questions autochtones.

Le 1^{er} décembre 2006, Industrie Canada a délégué à AINC le programme Entreprise autochtone Canada et le Conseil national de développement économique des Autochtones. L'idée était de fournir à AINC une nouvelle série de compétences et de programmes qu'il pourrait intégrer à ses activités générales de développement économique, comme la création de petites entreprises, les institutions économiques et financières, les stratégies d'investissement communautaires, la participation aux projets d'envergure et l'accès aux capitaux d'investissement. On espère ainsi exploiter et améliorer ces programmes, faire une utilisation plus judicieuse des ressources fédérales pour permettre aux Premières nations de participer pleinement à l'économie et favoriser la création d'emplois et de revenus pour tous les Autochtones (dans les réserves, hors réserve, en milieu rural ou en région éloignée). Le Ministère s'emploie actuellement à mettre à jour la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones en s'appuyant sur le résultat des consultations menées auprès des principaux intervenants et sur une analyse de près de 120 études menées dans le prolongement de la Commission royale sur les peuples autochtones en 1996.

Facteurs externes

En 2006–2007, divers facteurs externes, notamment les fluctuations démographiques, les litiges, les pratiques de gouvernance et les facteurs géographiques, ont eu à la fois des répercussions positives et négatives sur le rendement du Ministère et sur la façon dont il exécute ses programmes et ses services.

Fluctuations démographiques

La situation démographique des Autochtones est, encore aujourd'hui, l'un des facteurs qui influencent le plus la façon dont le Ministère offre ses programmes et ses services. Les Autochtones forment une population jeune, dont le taux de croissance est plus de deux fois supérieur à celui du reste de la population canadienne (voir l'encadré aux pages 9 et 10). Ils ont donc besoin d'un plus grand nombre d'écoles, de logements, d'éléments d'infrastructure publique et de services sociaux afin de soutenir le taux élevé de nouvelles familles. Par ailleurs, la répartition de la population autochtone selon l'âge présente bien des avantages pour la main-d'œuvre canadienne, l'économie régionale et la compétitivité générale, surtout dans les Prairies, les territoires et les centres urbains, où l'on trouve une forte concentration de jeunes autochtones. Si cette population recevait une éducation et une formation adéquates, elle constituerait certes un bassin de recrutement de premier choix pour les employeurs et garantirait la prospérité économique du pays.

L'écart qui existe entre les conditions socioéconomiques des Autochtones et celles des autres Canadiens nuit considérablement à la réussite des programmes et des services. Les Autochtones sont moins scolarisés, ont une santé plus fragile et affichent un taux de chômage plus élevé. Ils sont aussi plus exposés à la violence, en particulier les femmes autochtones. Dans un grand nombre de réserves, des résidants n'ont toujours pas de logement ou sont obligés de vivre dans des logements inadéquats, où l'approvisionnement en eau potable est aléatoire.

Par ailleurs, la forte tendance migratoire des Autochtones, qui circulent entre les réserves et les collectivités avoisinantes et à l'intérieur des centres urbains, complique le processus de prestation, tant pour établir le contact avec les personnes dans le besoin que pour mesurer les résultats. Il est à l'évidence difficile d'assurer la qualité et la continuité des services à une population hautement migratrice.

Litiges

Sur le plan juridique, les litiges se règlent devant les tribunaux et font intervenir tous les paliers du système judiciaire. Les décisions rendues apportent des précisions sur les droits ancestraux et les droits issus des traités reconnus dans la Constitution canadienne. Elles influencent également l'orientation et la planification de certaines mesures s'inscrivant dans le programme d'action du gouvernement sur les questions autochtones. En particulier, les décisions rendues récemment dans l'affaire *Chicot* et dans l'affaire *Dene Tha'* précisent le genre d'activités qui déclenchent l'obligation de la Couronne de mener des consultations sur les droits ancestraux et les droits issus des traités et indiquent la manière dont la Couronne devrait s'en acquitter.

Pratiques de gouvernance

AINC assure l'avancement politique des collectivités des Premières nations et les aide à adopter de bonnes pratiques de gouvernance. Pour ce faire, il s'emploie à mettre en œuvre des ententes sur l'autonomie gouvernementale protégées par la Constitution et à déléguer les responsabilités des programmes aux territoires du Nord.

Il importe de préciser que le Ministère travaille en partenariat avec des Premières nations qui possèdent un éventail variable de compétences en matière de gouvernance. D'un côté, on trouve les Premières nations qui exercent déjà leur autonomie gouvernementale; de l'autre, il y a les collectivités qui ont besoin d'une assistance directe pour renforcer leur capacité à se gouverner.

Parallèlement, le gouvernement doit s'adapter aux priorités et aux intérêts particuliers des Inuit et des Métis au Canada. Le fait qu'ils vivent des situations différentes exige l'adoption d'approches plus personnalisées. Dans l'ensemble, cette grande diversité qui règne entre les groupes autochtones et qui est aussi présente à l'intérieur d'un même groupe exige du gouvernement qu'il tisse des liens avec un vaste éventail de gouvernements autochtones et d'organisations régionales et nationales chargées de représenter les intérêts des Autochtones.

Dans le Nord, le Ministère s'est donné comme objectif général de transférer aux gouvernements du Nord la totalité des responsabilités de type provincial, selon le rythme qui convient aux résidants de cette partie du pays. Ainsi, les résidants pourront, graduellement, assumer eux-mêmes la gestion de leurs ressources et prendre en main l'évolution politique, économique et sociale de leur région. Chaque territoire évolue à son propre rythme. Par exemple, tandis que les responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources côtières et infracôtières sont assumées en totalité par le Yukon, elles font l'objet de négociations dans les Territoires du Nord-Ouest et,

au Nunavut, on en est encore aux travaux préliminaires. Le Ministère a donc la responsabilité de travailler en partenariat avec les Autochtones et les résidents du Nord afin de gérer les ressources naturelles du Nord et d'appuyer l'avancement politique et économique des territoires d'une manière qui permettra de renforcer les gouvernements, l'économie et les populations du Nord.

Facteurs géographiques

Il est particulièrement ambitieux d'offrir des programmes et des services dans le Nord canadien en raison de l'éloignement des collectivités, du climat rigoureux qui règne dans le Nord et de la fragilité de l'environnement. L'infrastructure déficiente (p. ex., l'accès à Internet, les routes et les ports), le décalage scientifique et technologique et les compétences limitées des gouvernements, des collectivités et des particuliers rendent difficile une croissance économique viable dans les territoires. Les mêmes difficultés s'observent au sud du 60^e parallèle dans de nombreuses collectivités des Premières nations.

En même temps, le Nord présente un immense potentiel. En effet, la région recèle des gisements miniers, pétroliers et gaziers de calibre mondial, ce qui laisse présager une formidable croissance à long terme de l'économie régionale et une importante source de revenus pour les gouvernements. Les ressources renouvelables et non renouvelables qui appartiennent aux collectivités des Premières nations et qu'elles peuvent exploiter à leur avantage deviennent de plus en plus précieuses. La mise en valeur des ressources qui se trouvent dans le Nord s'annonce donc fort prometteuse et prend une importance stratégique pour le Canada. Grâce à elle, le Nord pourrait apporter une contribution notable à la prospérité future du pays, et ce, dans un souci du développement durable.

En résumé, si AINC souhaite atteindre ses résultats stratégiques, il devra continuer d'examiner des façons de s'adapter aux changements pour pouvoir tirer profit des débouchés qui se présentent. Cette analyse est d'autant plus importante que les populations et les gouvernements autochtones prennent de plus en plus en main leur destinée sociale, économique et politique. Durant l'exercice financier 2006–2007, AINC a continué à offrir ses programmes et ses services en collaboration avec ses partenaires, ses clients et divers intervenants et à remplir sa mission première : améliorer la qualité de vie des Autochtones et des résidents du Nord. Le Ministère se servira des données et des renseignements recueillis pour mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services plus efficaces et pour définir ses priorités à venir.

Profil démographique des Autochtones au Canada

- **La Loi constitutionnelle de 1982** reconnaît l'existence de trois groupes autochtones : les Inuit, les Métis et les Indiens (mieux connus sous le nom de Premières nations; dans les registres administratifs, les Indiens sont répartis en deux catégories : les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits). Ces distinctions ont une influence sur l'admissibilité aux programmes et aux services financés par le gouvernement fédéral. Par exemple, le Programme d'enseignement postsecondaire est offert aux Indiens inscrits et aux Inuit, peu importe leur lieu de résidence. À l'opposé, les Services à l'enfance et à la famille ne sont fournis qu'aux Indiens inscrits vivant dans une réserve.
- Lors du recensement de 2001, 976 310 personnes ont indiqué être d'ascendance autochtone, soit 3,3 % de la population canadienne. De ce nombre, 62,4 % ont déclaré appartenir aux Indiens de l'Amérique du Nord, 29,9 % aux Métis et 4,6 % aux Inuit².
- De façon générale, la population autochtone s'accroît à un rythme d'environ 1,8 % par année, un taux deux fois supérieur à celui de la population canadienne. Les Autochtones forment une population jeune, dont l'âge médian se situe à 27 ans, alors que, chez les Canadiens en général, il est de 40 ans. Environ 49 % des Autochtones ont moins de 25 ans.
- Le taux annuel moyen de croissance des Inuit et des Indiens inscrits vivant dans une réserve est encore plus élevé que celui de la population autochtone; en effet, il s'établit à environ 2,5 % et 2,1 % respectivement. Près de 40 % des Indiens inscrits sont âgés de 20 ans, alors que ce taux s'élève à 24 % dans l'ensemble de la population canadienne.
- Il existe au total 615 collectivités des Premières nations, qui se répartissent en quelque 50 nations ou groupes culturels et parlent plus de 50 langues. Environ 59 % des collectivités des Premières nations regroupent moins de 500 résidents et seulement 8 % en comptent plus de 2 000.

² Dans chaque groupe autochtone, un certain pourcentage de répondants se sont déclarés Indiens inscrits : c'est le cas de 82,9 % des personnes s'identifiant comme Indiens de l'Amérique du Nord, 10,3 % de celles se disant métisses et 2 % de celles d'ascendance inuite.

■ Dans l'ensemble, 35 % des Indiens inscrits vivant dans une réserve sont établis en milieu urbain, 45 % vivent en milieu rural, 17 % habitent des endroits difficiles d'accès et 4 % se trouvent en région éloignée.

■ En 2007, on estime qu'environ 57 % des Indiens inscrits étaient établis dans une réserve. De fait, près de 460 300 Indiens inscrits habitaient une réserve et 345 400 vivaient hors réserve.

■ On prévoit que la population des Indiens inscrits vivant dans une réserve augmentera d'environ 50 % entre 2007 et 2029, alors que ce taux s'établira à près de 18 % pour l'ensemble des Canadiens.

■ En 2001, plusieurs régions métropolitaines de recensement au Canada abritaient une forte proportion de la population autochtone : Winnipeg (55 760); Edmonton (40 930); Vancouver (36 855); Calgary (21 910); Toronto (20 300); Regina (15 685); Ottawa—Hull (13 485); Montréal (11 085).

■ En 2001, la majorité des Inuit (81,2 %) habitaient l'une des quatre régions faisant l'objet d'une revendication territoriale inuite³. Seulement 7,3 % vivaient dans une région métropolitaine de recensement, et la majorité d'entre eux étaient établis à Edmonton, Ottawa—Hull, Montréal et Toronto.

■ En 2001, les Métis habitaient, pour la plupart (68,5 %), en région urbaine⁴. C'est à Winnipeg (31 390) et à Edmonton (21 065) qu'ils se trouvaient en plus grand nombre.

Ces données sont tirées notamment de : Statistique Canada, *Recensement du Canada* de 2001; AINC, Registre des Indiens; AINC, *Projections de la population des Indiens inscrits de 2004 à 2029*; Statistique Canada, *Projections de la population de 2005 à 2056*.

Profil du Nord

■ Le Nord canadien occupe 40 % de la superficie continentale du pays.

■ Les réserves y sont rares. En règle générale, les gouvernements territoriaux s'occupent de fournir des programmes et des services à tous les résidents du Nord, y compris aux Autochtones.

■ Le Nord compte trois territoires habités par quelque 96 collectivités, au sein desquelles vivent des populations peu nombreuses formées principalement d'Inuit, de Métis et de membres des Premières nations.

■ Près de 92 300 résidents se partagent les trois territoires : la population du Nunavut compte 29 474 habitants, celle des Territoires du Nord-Ouest, 41 464 et celle du Yukon, 30 372.

■ Le Nord abrite une population jeune; 44 % de ses résidents ont moins de 25 ans.

■ Les Autochtones représentent plus de la moitié des résidents du Nord et forment 85 % de la population du Nunavut, environ 51 % de la population des Territoires du Nord-Ouest et 23 % de celle du Yukon.

■ Dans les trois territoires, le taux de diplômés d'études secondaires accusait un écart par rapport à la moyenne nationale de 75 %. Il se situait à 60 % au Yukon, à 43 % dans les Territoires du Nord-Ouest et à seulement 25 % au Nunavut.

³ Les quatre régions faisant l'objet d'une revendication territoriale inuite sont le Nunatsiavut, le Nunavik, le Nunavut et Inuvialuit.

⁴ Selon Statistique Canada, une région « urbaine » a une concentration démographique d'au moins 1 000 personnes et une densité de population d'au moins 400 personnes au kilomètre carré.

Liens avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada

À la lumière de son environnement et de son contexte de travail, AINC s'est fixé des objectifs pour 2006–2007 et a progressé dans leur réalisation. Ces objectifs appuient les cinq résultats stratégiques suivants :

- **Le gouvernement** : Bonne gouvernance, institutions efficaces et relations de collaboration pour les Premières nations, les Inuit et les habitants du Nord.
- **Les gens** : Individus forts et familles en santé chez les Premières nations, les Inuit et les habitants du Nord.
- **Les terres** : Utilisation durable des terres et des ressources par les Premières nations, les Inuit et les gens du Nord.
- **L'économie** : Participation accrue des peuples autochtones et des habitants du Nord à l'économie.
- **Le Bureau de l'interlocuteur fédéral** : Relations renforcées avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Canadiens d'origine autochtone vivant en milieu urbain afin de mieux faire connaître leurs besoins et d'améliorer leur accès aux services fédéraux de façon à améliorer leurs conditions socioéconomiques.

Ces résultats stratégiques servent à définir les mesures, les programmes et les services qui sont destinés aux Inuit, aux Métis, aux Premières nations et aux résidants du Nord; ils permettent aussi d'établir les critères devant servir à évaluer les progrès et le rendement du Ministère.

Chaque résultat stratégique du Ministère (c'est-à-dire le gouvernement, les gens, les terres, l'économie) s'harmonise avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada. De fait, ils s'inscrivent dans le prolongement de cinq résultats du gouvernement du Canada, définis dans *Le rendement du Canada 2006*, un document connexe aux rapports ministériels sur le rendement (http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/06/cp-rc_f.asp). Ces cinq résultats sont les suivants : une croissance économique forte; un environnement propre et sain; des Canadiens en santé; des collectivités sécuritaires et sécurisées; une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale. Par ses résultats stratégiques, ses activités de programme et ses priorités, AINC s'engage à aider le gouvernement du Canada à améliorer la qualité de vie de tous les résidants du pays.

Sommaire du rendement du Ministère

La section qui suit résume les progrès accomplis par le Ministère dans la réalisation des résultats stratégiques grâce à ses activités de programme et à l'atteinte des résultats prévus. Elle montre comment les résultats stratégiques contribuent à l'atteinte des grands objectifs du gouvernement.

Pour chaque résultat stratégique, on donne quelques exemples de résultats accomplis grâce aux activités de programme. Un compte rendu détaillé de tous les résultats est présenté à la section II, Analyse des activités de programme par résultat stratégique (voir la page 17).

Priorités et activités de programme par résultat stratégique

Le *Rapport sur les plans et les priorités de 2006–2007* proposait une série de plans triennaux, dont certaines étapes clés devaient être réalisées au cours de l'exercice 2006–2007. Tous les plans ont enregistré des progrès, et le tableau ci-après indique si les étapes qui avaient pour échéance 2006–2007 ont été franchies avec succès. Pour un meilleur aperçu du rendement, veuillez consulter la sous-section intitulée Contribution aux priorités ministérielles, à la section IV (voir la page 66).

Priorité	Activité de programme Résultats prévus*	Rendement en 2006–2007
Résultat stratégique : Le gouvernement		
L'imputabilité et le renforcement des capacités	<i>Gouvernance et institutions gouvernementales</i> Renforcer la gouvernance et les capacités des Inuit et des Premières nations au moyen de lois, de politiques et de programmes.	Échéances respectées
La mise en valeur du Nord	<i>Gouvernance du Nord</i> Renforcer les institutions et la gouvernance dans le Nord de sorte que les résidents de la région soient disposés à relever les défis que pose la mise en valeur du Nord et à saisir les possibilités qui en découlent.	Échéances partiellement respectées
Résultat stratégique : Les gens		
L'éducation	<i>Éducation</i> Fournir aux élèves vivant dans une réserve un accès à des programmes et des services d'enseignement primaire et secondaire s'apparentant, dans une mesure raisonnable, à ceux offerts dans les écoles publiques de la province ou du territoire visé. Donner aux Inuit et aux membres des Premières nations qui y sont admissibles la possibilité de poursuivre des études postsecondaires.	Échéances respectées
Les femmes, les enfants et les familles	<i>Développement social</i> Protéger les droits des femmes et fournir aux résidents des réserves qui y sont admissibles des services sociaux s'apparentant, dans une mesure raisonnable, à ceux offerts par la province ou le territoire visé.	Échéances respectées
L'imputabilité et le renforcement des capacités	<i>Gestion des affaires des particuliers</i> Rendre sécuritaires tous les certificats de statut d'Indien délivrés au pays.	Échéances partiellement respectées

* Pour un aperçu des dépenses prévues et des dépenses réelles par activité de programme, reportez-vous au tableau 1.

Priorité	Activité de programme Résultats prévus*	Rendement en 2006–2007
Résultat stratégique : Les terres		
L'imputabilité et le renforcement des capacités	<i>Administration fédérale responsable</i> Mettre en œuvre des programmes et des stratégies de gestion de l'environnement et moderniser le cadre stratégique et législatif qui régit, par exemple, le développement commercial et industriel, la gestion du pétrole et du gaz ainsi que le Registre des terres indiennes.	Échéances respectées
	<i>Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations</i> Élargir la portée de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> et mettre en œuvre la <i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i> .	Échéances respectées
Le logement	<i>Administration fédérale responsable</i> Moderniser le cadre législatif et réglementaire qui régit le logement dans les réserves.	Échéances reportées
Le projet gazier du Mackenzie; la mise en valeur du Nord	<i>Terres et ressources du Nord</i> Exploiter les ressources naturelles dans le Nord d'une façon responsable sur le plan social, économique et environnemental.	Échéances respectées
Résultat stratégique : L'économie		
Les réseaux d'aqueduc et d'égouts	<i>Infrastructure communautaire</i> Doter les collectivités des Premières nations de réseaux d'aqueduc et d'égouts conformes aux lignes directrices fédérales.	Échéances respectées
Le logement	<i>Infrastructure communautaire</i> Fournir des logements adéquats aux collectivités des Premières nations vivant dans les réserves.	Échéances partiellement respectées
Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral		
L'éducation; les femmes, les enfants et les familles; l'imputabilité et le renforcement des capacités	<i>Relations de coopération</i> Élaborer et mettre en œuvre des solutions pratiques pour améliorer les conditions socioéconomiques des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain par la création de partenariats efficaces, le renforcement des capacités organisationnelles et le perfectionnement professionnel.	Échéances respectées

* Pour un aperçu des dépenses prévues et des dépenses réelles par activité de programme, reportez-vous au tableau 1.

Dans l'ensemble, AINC a réussi à respecter les échéances qu'il s'était fixées pour 2006–2007. De fait, il a réalisé tous les objectifs établis dans huit des douze secteurs prioritaires. Par ailleurs, il a atteint, en partie, les résultats prévus dans trois autres secteurs et a dû reporter les échéances dans un seul secteur.

Certains des objectifs que le Ministère s'était imposés en 2006–2007 pour améliorer la situation du logement ont été atteints; d'autres nécessiteront la prolongation des échéances. De plus, AINC s'était engagé à terminer d'ici à mars 2007 la mise en œuvre de la stratégie décennale du logement. Toutefois, il a dû procéder au préalable à une étude et à un renouvellement de l'actuelle politique du logement et de ses fondements. Cette étude est en cours, mais il lui faudra plus de temps pour terminer le travail et rallier les Premières nations et d'autres intervenants, au besoin.

En ce qui a trait à la gouvernance dans le Nord, il est vrai que toutes les échéances n'ont pas été respectées; le Ministère a néanmoins rempli 90 % des engagements qu'exige la conclusion d'une entente de principe sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest.

La sécurisation des certificats de statut d'Indien s'est poursuivie au cours de l'exercice 2006–2007. Cependant, certaines échéances n'ont pu être respectées en raison de nouvelles exigences qui se sont imposées à la suite de l'évaluation de la stratégie d'approvisionnement.

Le résultat stratégique **Le gouvernement** vise à rétablir l'imputabilité et à renforcer les capacités des Inuit et des Premières nations grâce à l'exercice de la gouvernance, à la création d'institutions et à l'établissement de relations de coopération dans le contexte des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Par de telles ententes, les Inuit et les Premières nations obtiennent les outils dont ils ont besoin pour préserver leurs cultures et améliorer leur bien-être social et économique. Voici comment le Ministère a contribué à renforcer la gouvernance et les capacités des Inuit et des Premières nations au moyen de lois, de politiques et de programmes :

- Le Centre national pour la gouvernance des Premières nations est maintenant en mesure de s'acquitter de l'ensemble de ses tâches; il peut donc répondre aux besoins diversifiés des Inuit et des Premières nations en les aidant à former des gouvernements solides, efficaces et viables, à divers stades d'évolution.
- Le Ministère a réglé neuf revendications territoriales particulières et a conclu une entente historique avec les Cris d'Eeyou Istchee. De plus, il a signé l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik et a déposé au Parlement la loi qui lui donne force exécutoire.

Les négociations devant mener à l'entente de principe sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest vont bon train. Les discussions tenues en 2006 ont permis de régler la plupart des questions qui n'avaient pas trouvé réponse lors des délibérations de 2005.

Ce résultat stratégique aide le gouvernement du Canada à établir « une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale » en contribuant tout particulièrement au volet inclusion sociale (voir le rapport annuel *Le rendement du Canada 2006*, à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/06/cp-rc_f.asp). Par ce résultat, le gouvernement du Canada vise à assurer la pleine participation de tous les Canadiens à la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays.

Grâce à son résultat stratégique **Les gens**, le Ministère s'emploie à améliorer le bien-être individuel et familial des Inuit, des Premières nations et des résidants du Nord. En 2006–2007, AINC s'était donné comme priorité de rehausser le niveau d'éducation, d'améliorer les conditions sociales des femmes, des enfants et des familles et de renforcer les capacités par la gestion des affaires des particuliers. Voici certains des résultats obtenus :

- Le Ministère a aidé les Premières nations à rehausser leur niveau de scolarisation en contribuant à l'éducation primaire, secondaire et spécialisée de 115 000 élèves des Premières nations. De plus, AINC a investi 300 millions de dollars afin de donner à 24 000 élèves inuits et des Premières nations admissibles la chance de poursuivre des études postsecondaires.
- La *Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique* a été déposée au Parlement et a été adoptée.
- Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de son Plan d'action en matière d'éducation en travaillant avec les intervenants des Premières nations à mieux définir leurs rôles et leurs objectifs, à déterminer les résultats souhaités et à établir des indicateurs de rendement.
- AINC a investi six millions de dollars en 2006 dans le Programme pour la prévention de la violence familiale. Ces fonds ont permis de financer des activités de prévention et de créer de nouveaux centres d'hébergement. D'autres investissements faits en 2007 ont servi à financer la construction de cinq centres d'hébergement et à assurer le bon fonctionnement de ces nouveaux centres et des 35 autres déjà en place.
- On a examiné la possibilité d'adopter le Modèle d'intervention de l'Alberta. Ce modèle, qui serait appliqué dans les réserves, vise à éviter autant que possible de retirer un enfant de son milieu familial. Il propose une approche préventive par laquelle les intervenants en services sociaux peuvent agir en amont des problèmes, au lieu d'imposer des mesures correctives une fois que la situation a dégénéré.

- Une représentante ministérielle a été nommée en juin 2006; elle a pour rôle de faciliter les discussions à l'échelle nationale dans le but d'éliminer le vide juridique entourant les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves. Les consultations se sont déroulées du 20 septembre 2006 au 31 janvier 2007. La représentante ministérielle a présenté son rapport et ses recommandations au ministre le 9 mars 2007.
- En décembre 2006, on a déposé le projet de loi C-44, une loi modifiant la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Ce projet de loi propose d'abroger l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, qui empêche certaines personnes, en particulier les résidents d'une réserve, de déposer des plaintes de discrimination pour contester un acte commis ou une décision prise en vertu de la *Loi sur les Indiens*.
- Le Ministère a continué d'assurer la santé des collectivités nordiques par l'entremise du programme Aliments-poste. Il s'est aussi associé aux collectivités autochtones et du Nord pour fournir directement aux Indiens inscrits des services sociaux, des programmes d'inscription et des services d'enseignement, qui ne sont pas offerts par les gouvernements territoriaux.
- Des nouvelles données sont intégrées au Registre des Indiens en vue d'en faire un outil complet, exact et à jour. Le Ministère s'occupe également d'administrer de façon efficace les successions, les fonds des bandes et les fonds personnels.

Ce résultat stratégique aide le gouvernement du Canada à favoriser « des Canadiens en santé » et à établir « une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale » en contribuant tout particulièrement au volet inclusion sociale. Par ce résultat, le gouvernement du Canada vise à assurer la pleine participation de tous les Canadiens à la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays.

Le résultat stratégique **Les terres** fait référence à l'utilisation durable des terres et des ressources par les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord. Voici quelques-unes des réalisations accomplies par le Ministère en vue de respecter les engagements énoncés dans le *Rapport sur les plans et les priorités* :

- Entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007, le Ministère a converti 34 879 hectares en terres de réserve, ce qui représente le double de ce qui avait été accompli en 2005–2006. Le processus accéléré d'ajout de terres aux réserves assure aux Premières nations un accès facilité aux terres et aux ressources et permet de définir plus clairement les titres de propriété.
- AINC a modernisé le cadre législatif et réglementaire régissant les terres et les ressources des Premières nations en mettant en œuvre la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations* et la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*.
- En 2006–2007, il a terminé l'assainissement de 26 sites contaminés dans le Nord, réduisant ainsi de 7 % le nombre de sites contaminés.
- Dans le Nord, le Ministère a entrepris une évaluation environnementale qui sera menée en permanence dans le but de réduire les répercussions qu'aura le projet gazier du Mackenzie sur les collectivités des Territoires du Nord-Ouest. Il a également conclu un accord de règlement avec la Première nation Dene Tha'. Cet accord apporte une solution aux préoccupations exprimées par la collectivité concernant l'aménagement du gazoduc. AINC continue d'améliorer la réglementation en vigueur dans le Nord afin de revitaliser et de redéfinir le rôle du Canada dans la mise en valeur des ressources du Nord. En effet, il travaille à simplifier les régimes en place en les rendant plus prévisibles et plus efficaces.

Ce résultat stratégique aide le gouvernement du Canada à instaurer « un environnement propre et sain » et à assurer « une croissance économique forte ».

En 2006–2007, sous le résultat stratégique **L'économie**, le Ministère s'est attaqué en priorité à la situation du logement, à l'approvisionnement en eau potable et au traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations afin de réduire de façon concrète l'écart économique qui sépare les Autochtones et les autres Canadiens.

- Dans son budget de 2007, le gouvernement du Canada prévoyait 300 millions de dollars pour la création du Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations. Ce fonds donnera aux membres des Premières nations les moyens d'acheter, de construire ou de rénover des logements dans les réserves et leur permettra d'augmenter leur avoir propre, comme tous les autres Canadiens.
- La qualité de l'eau potable a été grandement améliorée depuis la mise en œuvre du Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations. De plus, grâce à ce plan d'action, le nombre de réseaux d'aqueduc présentant des risques élevés dans les réserves est passé de 170 à 90. On a aussi établi un service téléphonique d'urgence 24 heures sur 24, donnant accès à plus de 875 opérateurs de réseaux d'aqueduc et d'égouts. Enfin, le Ministère a élargi la portée du programme de formation des opérateurs.
- Dans le Nord, le Plan d'action a profité à 15 organisations autochtones et des Premières nations établies au Yukon. En outre, le Ministère a géré, au nom d'Infrastructure Canada, divers programmes d'infrastructure offerts dans les trois territoires. Aux dires d'Infrastructure Canada, ces programmes ont permis d'apporter des améliorations notables aux services d'aqueduc et d'égouts.

Les investissements dans l'infrastructure communautaire sont dirigés vers des services rudimentaires mais essentiels pour permettre aux membres, aux collectivités et aux entreprises des Premières nations de tirer parti des débouchés économiques.

Dans le Nord, le Ministère a aussi donné un coup de pouce à l'économie territoriale dans le contexte du Programme d'investissements ciblés, notamment en finançant l'acquisition de nouvelles connaissances géoscientifiques.

Ce résultat stratégique aide le gouvernement du Canada à assurer « une croissance économique forte » et à promouvoir « des collectivités sécuritaires et sécurisées ». Pour se donner une qualité de vie décente, les Canadiens doivent être capables de subvenir à leurs besoins financiers.

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral a réussi à renforcer les relations avec les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant en milieu urbain. Voici quelques-unes de ses réalisations :

- Le Bureau de l'interlocuteur fédéral a continué de travailler avec les gouvernements provinciaux et les organisations métisses afin de trouver une solution à la question des droits ancestraux des Métis, en réponse à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Powley*.
- Il a aussi poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et, dans ce contexte, a transféré 13,1 millions de dollars à Diversification économique de l'Ouest Canada et à Service Canada. Grâce à ces fonds, les collectivités autochtones en milieu urbain ont pu travailler avec les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et municipaux ainsi que le secteur privé à élaborer et à mettre en œuvre des projets adaptés aux besoins locaux.

Par ces moyens et bien d'autres encore, le Bureau de l'interlocuteur fédéral chemine progressivement vers l'atteinte de son résultat stratégique, qui est de mieux faire connaître au gouvernement fédéral les besoins de ses populations clientes, de faciliter leur accès aux services et d'améliorer leur situation socioéconomique.

Ce résultat stratégique aide le gouvernement du Canada à établir « une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale » en contribuant tout particulièrement au volet inclusion sociale. Par ce résultat, le gouvernement du Canada vise à assurer la pleine participation de tous les Canadiens à la vie économique, sociale, politique et culturelle du pays.

AINC est fier des progrès accomplis en 2006–2007 dans la réalisation de ses résultats stratégiques, mais il demeure conscient que les défis et les risques se renouvellent sans cesse. Le Ministère demeure engagé à poursuivre sur la même voie afin d'améliorer la qualité de vie des Autochtones et des résidents du Nord.

SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Affaires indiennes et du Nord Canada

Résultat stratégique : Le gouvernement

Activités de programme	2006–2007					
	Ressources financières* (en millions de dollars)			Ressources humaines* (en équivalents temps plein)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écart
Gouvernance et institutions gouvernementales	641,8	667,0	645,1	389,9	324,1	(65,8)
Relations de coopération	250,0	240,8	184,3	503,1	419,6	(83,5)
Gouvernance du Nord	11,3	13,2	8,1	59,3	31,4	(27,9)

* Comprend les ressources directes et les ressources allouées (voir l'encadré à la page 63).

Le résultat stratégique **Le gouvernement** mise sur l'édification de gouvernements solides, la création d'institutions efficaces et l'exercice d'une saine gouvernance. Il touche aussi les relations de coopération avec les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord, le tout dans le but de voir, un jour, les collectivités gérer leurs propres affaires. Après tout, elles sont les mieux placées pour améliorer leur qualité de vie et pour répondre à leurs besoins et aspirations.

Les activités de programme qui s'intègrent à ce résultat stratégique visent à amener la population à accorder sa confiance et son appui aux gouvernements des Inuit, des Premières nations et du Nord et à reconnaître leur capacité d'agir. Elles contribuent également à renforcer les capacités, à moderniser les relations financières et à régler les revendications et les griefs dans le but de clore une fois pour toutes le débat entourant la gestion des ressources, à l'appui d'une saine gouvernance.

Pour ce faire, AINC travaille avec les gouvernements des Premières nations et les collectivités inuites pour qu'ils puissent assumer une plus large part des responsabilités qui leur reviennent. Dans cette optique, le Ministère s'emploie à leur remettre bon nombre des pouvoirs administratifs dont ils ont besoin pour fournir la plupart des programmes et des services et il poursuit la négociation des ententes sur l'autonomie gouvernementale. De telles ententes leur confèrent de plus grands pouvoirs législatifs et politiques et leur permettent d'établir de nouvelles relations financières et politiques. De plus, les relations intergouvernementales et celles découlant des traités donnent un fondement rationnel pour régler les revendications et les différends de longue date et pour resserrer les liens entre les gouvernements et les collectivités au Canada.

Dans le Nord, le Ministère s'est donné comme objectif général de transférer aux gouvernements du Nord la totalité des responsabilités de type provincial, selon le rythme qui convient aux résidents de cette partie du pays. Ainsi, les résidents pourront, graduellement, assumer eux-mêmes la gestion de leurs ressources et prendre en main l'évolution politique, économique et sociale de leur région.

Des progrès importants ont été réalisés en 2006–2007 dans le cadre de l'activité de programme *Gouvernance et institutions gouvernementales*. En particulier, le Ministère a entrepris les travaux d'élaboration et de transition qui mèneront à l'entrée en fonction des quatre institutions créées en vertu de la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* : la Commission de la fiscalité des Premières nations, l'Administration financière des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations et l'Institut de la statistique des Premières nations. De telles réalisations sont le signe que le Ministère appuie à la fois la création d'institutions à l'écoute des besoins des collectivités et l'atteinte des objectifs communautaires (résultats intermédiaires).

Même s'il reste encore beaucoup à faire, les résultats susmentionnés indiquent une évolution vers la création d'institutions viables au service des gouvernements inuits et des Premières nations (résultat final).

Dans le cadre de l'activité de programme *Relations de coopération*, plusieurs ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale ont été négociées, réglées ou mises en œuvre en 2006–2007. Entre autres progrès marquants, trois ententes définitives ont été paraphées dans le cadre du processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique, ce qui a entraîné la mise en branle du processus de ratification. De plus, des études ont été menées pour évaluer et améliorer le processus de mise en œuvre des ententes. Par ailleurs, sur le plan des revendications particulières, les travaux se poursuivent dans l'espoir de réduire le nombre de demandes en suspens et de mettre de l'avant le plan d'action du gouvernement fédéral, qui est censé améliorer et accélérer le règlement de ce type de revendications (résultat intermédiaire).

Malgré une amélioration notable dans les relations de coopération, il sera néanmoins nécessaire de trouver de nouvelles stratégies et de nouvelles mesures pour négocier les ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale. Ces stratégies et ces mesures devront tenir compte davantage des besoins des Inuit et des Premières nations et pouvoir s'adapter à l'environnement juridique et politique en constante évolution.

En ce qui concerne la *Gouvernance du Nord*, AINC a réussi à obtenir une participation, une collaboration et un engagement plus solides de la part de tous les organismes ayant un rôle important à jouer dans la gouvernance du Nord (résultat intermédiaire). Même s'il reste quelques questions à régler avant de pouvoir transférer la totalité des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest, le Ministère a néanmoins rempli 90 % des engagements qu'exige la conclusion d'une entente de principe. Il a été particulièrement habile pour obtenir l'engagement et la collaboration des parties intéressées par les questions circumpolaires et pour rallier les gouvernements internationaux autour de cette question (résultats intermédiaires). Ses travaux avec le Conseil de l'Arctique et sa collaboration avec la Russie et l'Agence canadienne de développement international ont largement contribué à renforcer, à l'échelle internationale, les relations intergouvernementales sur les questions circumpolaires (résultats finaux).

Voici un aperçu plus détaillé des résultats obtenus sous le résultat stratégique *Le gouvernement*.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Activité de programme : Gouvernance et institutions gouvernementales

Dans les collectivités inuites et des Premières nations, la viabilité des gouvernements et la santé des membres reposent en grande partie sur l'exercice d'une saine gouvernance et sur le travail d'institutions efficaces. Les collectivités inuites et des Premières nations cheminent à leur propre rythme vers l'autonomie gouvernementale. Par conséquent, le Ministère doit veiller à répondre à la diversité des besoins des collectivités en adoptant des stratégies qui favorisent des gouvernements solides, efficaces et viables.

Dans le cadre de cette activité de programme, on a établi trois résultats prévus : habiliter les Inuit et les Premières nations à se gouverner efficacement; s'assurer que les ententes de transfert financier tiennent compte des capacités des Inuit et des Premières nations; mettre sur pied des institutions inuites et des Premières nations.

AINC s'est engagé à entretenir des relations financières novatrices, personnalisées et justes avec les gouvernements et les collectivités inuites et des Premières nations. C'est pourquoi il continue de mettre en œuvre les recommandations et le plan d'action proposés dans le rapport d'évaluation des modes optionnels de financement et des paiements de transfert souples. De plus, il a pris part à l'examen tripartite de certaines ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale au Yukon. Dans le contexte de cet examen, les parties ont été appelées à évaluer les besoins financiers des gouvernements des Premières nations au Yukon en fonction de leurs dépenses de fonctionnement générales. Elles ont terminé d'examiner les dépenses signalées sous le poste « gouvernance ».

Plus de 200 collectivités inuites et des Premières nations ont profité du Programme de développement professionnel et institutionnel d'AINC pour parfaire leurs aptitudes à se gouverner. Elles ont élaboré des codes, des politiques et des plans stratégiques et ont même participé à des séances de formation.

De plus, 100 Premières nations ont suivi une formation, financée par le Ministère, pour améliorer leurs techniques de gestion financière. Elles ont ainsi pu élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion corrective. D'autres Premières nations ont, pour leur part, adopté un système comptable et de contrôle interne, qui leur avait été recommandé par les vérificateurs.

Le Ministère a continué de verser des fonds aux membres des collectivités inuites et des Premières nations, ce qui leur a permis en retour de contribuer à l'élaboration des consultations, des politiques, des processus d'AINC.

En 2006–2007, d'autres étapes ont été franchies dans la création des commissions et des conseils prévus par la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*. Le Ministère mène des travaux d'élaboration et de transition en prévision de l'entrée en fonction de la Commission de la fiscalité des Premières nations, de l'Administration financière des Premières nations, du Conseil de gestion financière des Premières nations et de l'Institut de la statistique des Premières nations au cours de 2007–2008.

Au 31 mars 2007, le Centre national pour la gouvernance des Premières nations avait commencé à exercer ses activités. Ce centre offre des services dans quatre grands secteurs d'activité : les services de consultation en matière de gouvernance; les services de perfectionnement professionnel; la recherche sur les terres, le droit et la gouvernance; la sensibilisation du public et les communications. Il a établi cinq bureaux régionaux au pays; ces bureaux servent de centres de liaison pour tous ses programmes et ses services.

En vertu de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador, signé en 2005, le Ministère a mis sur pied l'Office Torngat mixte des pêches et l'Office Torngat de cogestion de la faune et de la flore, qui ont tenu leur première réunion en 2006–2007. Ces conseils assurent la cogestion des ressources dans les régions visées par l'Accord. La *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations*, le Centre national pour la gouvernance des Premières nations et les deux offices établis en vertu de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador sont autant d'exemples du travail accompli dans la création d'institutions inuites et des Premières nations.

L'expérience nous a appris qu'il est difficile de créer des institutions par voie législative et non législative, ce qui explique le temps requis pour les rendre fonctionnelles.

Activité de programme : Relations de coopération

Les négociations et les ententes contribuent à créer les conditions propices à la croissance socioéconomique et culturelle des collectivités. Les négociations permettent l'acquittement des obligations constitutionnelles et des obligations légales contenues dans les traités historiques; elles favorisent le respect mutuel et la réconciliation, encouragent la formation de partenariats et la création de plans d'action collective et limitent les conflits.

Le gouvernement du Canada reste déterminé à assurer la productivité des processus de négociation. Au cours des 30 dernières années, les processus en vigueur ont mené à la conclusion d'une multitude d'ententes et de règlements et à une variété de politiques et de stratégies novatrices. En 2006–2007, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les groupes inuits et des Premières nations ont continué d'établir les fondements d'une bonne relation de collaboration. Voici les résultats prévus dans le cadre de cette activité de programme : définir avec plus de certitude et de précision les droits sur les terres et les ressources; créer des gouvernements inuits et des Premières nations responsables devant leurs citoyens; s'acquitter des obligations légales en suspens; cerner, préciser et résoudre les grandes questions stratégiques; négocier et mettre en œuvre des ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale.

En 2006–2007, le Ministère a donné suite à 34 revendications particulières présentées par les Premières nations : 9 ont été réglées au moyen d'une entente négociée, 17 ne comportaient pas d'obligations légales et 8 se sont

En 2006, le gouvernement du Canada, le gouvernement de la Colombie-Britannique et le comité directeur de l'éducation des Premières nations ont travaillé en étroite collaboration en vue de la signature de l'Entente-cadre tripartite sur la compétence des Premières nations en matière d'éducation. Cette entente définit les responsabilités de chacun des intervenants en éducation et vise à faire reconnaître la compétence des Premières nations dans ce domaine. Ce document historique a ouvert la voie à l'élaboration d'autres ententes tripartites du genre entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et divers groupes des Premières nations.

conclues par la fermeture du dossier. L'indemnisation financière prévue dans les 9 ententes de règlement négociées s'élevait à 15,8 millions de dollars, somme que le gouvernement du Canada versera aux Premières nations de diverses régions du pays. De plus, la négociation de 12 autres revendications particulières a été engagée, ce qui porte à 123 le nombre total de revendications particulières en négociation au 31 mars 2007.

Pour s'acquitter de son engagement à cerner, préciser et résoudre les grandes questions stratégiques, le Ministère a entrepris, de concert, un certain nombre d'études, qui ont entraîné une restructuration du processus interne d'examen des revendications particulières. Bien qu'il ait été difficile de se concentrer simultanément sur les processus d'examen et sur les négociations en cours, ces études et cette restructuration ont inspiré une importante initiative annoncée par le premier ministre en juin 2007, *Revendications particulières : La justice, enfin*. Cette mesure s'attaquera aux nombreuses revendications découlant des traités qui sont toujours en suspens (au nombre de 790) et qui continuent de diviser et de déchirer le pays.

Durant l'exercice 2006–2007, le Ministère a continué de faire des progrès à diverses tables de négociation. Entre autres réalisations dignes de mention, notons la conclusion de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik et le dépôt du projet de loi lui donnant force exécutoire (projet de loi C-51); la signature d'une entente cadre avec la Nouvelle-Écosse et les M'ikmaq de la province; l'aboutissement des négociations d'une entente provisoire sur les terres soustraites à l'aliénation dans le territoire de l'Akaitcho; le début des négociations d'une entente sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale avec les Ashuanipi du Québec.

En tout, 115 Premières nations, groupes ou conseils tribaux participent au processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique. De ce nombre, 58 ont entrepris des démarches à titre individuel et se répartissent en 48 tables de négociation (certaines Premières nations ou certains groupes négocient à la même table). Les Premières nations engagées dans le processus de négociation des traités représentent environ les deux tiers de la population autochtone de la province : 39 tables de négociation se trouvent à la quatrième étape du processus, c'est-à-dire la négociation d'une entente de principe; 8 en sont à la cinquième étape, celle de l'entente définitive. Les Premières nations Maa-nulth, la bande de Lheidli T'enneh, la bande indienne des Sliammon, la Première nation de Tsawwassen, la Première nation Yekooche, la Première nation Yale et la nation In-SHUCK-ch ont signé des ententes de principe, qui exposent les grandes lignes de l'entente définitive. De nombreuses autres Premières nations ont connu, en 2006–2007, des négociations fructueuses dans le cadre de processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement du Canada est résolu à mener des négociations efficaces qui permettront de créer des gouvernements inuits et des Premières nations responsables devant leurs citoyens. Aucune entente sur l'autonomie gouvernementale n'a été signée en 2006–2007, mais plusieurs tables de négociation ont fait d'énormes progrès. Par exemple, une entente de principe sur la gouvernance a été signée avec l'Union of Ontario Indians, qui représente les intérêts de 42 Premières nations. De plus, dix tables de négociation travaillent à conclure une entente de principe et sept en sont à l'étape de l'entente définitive. Enfin, le gouvernement fédéral continue à travailler avec les 18 groupes inuits et des Premières nations qui exercent déjà leur autonomie gouvernementale au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

En collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, le Ministère a assuré la mise en œuvre de plus de 20 ententes sur les revendications territoriales ou sur l'autonomie gouvernementale. Par exemple, il a créé le comité de mise en œuvre de l'Accord sur les revendications des Inuit du Labrador, a mené la Deuxième évaluation quinquennale indépendante de la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et a entrepris l'évaluation de la mise en œuvre des accords définitifs sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale des Premières nations au Yukon. De plus, on a terminé l'examen des dépenses brutes engagées sous le poste « gouvernance » par les gouvernements des Premières nations au Yukon; les conclusions de l'examen ont été présentées à la haute direction du Ministère.

Un des faits saillants qui ressort de l'exercice 2006–2007 est l'entente historique conclue avec les Cris d'Eeyou Istchee. Cette entente extrajudiciaire a pour but de régler les différends, vieux de 30 ans, liés à la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et à poser les bases d'une nouvelle relation, qui établira les responsabilités des parties pour les 20 prochaines années. Sous réserve de la ratification par les Cris de la

Baie James, l'entente prépare le terrain pour les négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale, qui se dérouleront entre les Cris et le gouvernement du Québec.

Il y a tout de même des leçons à tirer de l'exercice 2006–2007. L'évolution du droit constitutionnel, la conjoncture publique et économique changeante et l'expérience acquise dans le cadre des processus en place indiquent la nécessité d'actualiser les politiques et les processus visant les droits ancestraux et les droits issus des traités. AINC a accepté les recommandations présentées dans le rapport de 2006 de la vérificatrice générale, qui portait sur la participation du gouvernement fédéral au processus des traités de la Colombie-Britannique. Pour y donner suite, il a élaboré un plan d'action s'articulant autour des quatre aspects suivants : les politiques, les consultations et les accommodements, la gestion du processus et les structures de rapports.

AINC reconnaît également qu'il doit travailler plus efficacement avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones à la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale afin de surmonter les différends et les obstacles sans avoir à recourir aux tribunaux.

Activité de programme : Gouvernance du Nord

Cette activité de programme permet d'établir et de maintenir de saines pratiques de gouvernance, des institutions efficaces et de bonnes relations de collaboration avec les Inuit, les Premières nations et les résidants du Nord. Le mandat associé à la gouvernance du Nord repose sur un important objectif à long terme : faire du Nord une région autosuffisante et prospère où les résidants administrent leurs propres affaires, jouissent d'une qualité de vie comparable à celle des autres Canadiens et apportent une contribution utile à une fédération dynamique et sécuritaire. Cette activité de programme aide à renforcer les gouvernements du Nord en leur confiant des responsabilités de type provincial. Elle favorise également l'adoption de bonnes stratégies de collaboration intergouvernementale et la gestion des grandes questions stratégiques. Enfin, elle permet de renforcer la coopération intergouvernementale sur les plans international et circumpolaire.

Les résultats prévus dans le cadre de cette activité de programme n'ont pas tous été atteints. Par exemple, il reste des étapes à franchir pour en arriver à une entente de principe sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. Il y a plus de un an, on a interrompu les négociations officielles entourant le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest. Voilà que le gouvernement territorial et le gouvernement du Canada ont relancé les discussions en novembre 2006 afin de résoudre les questions qui n'avaient pas trouvé réponse en 2005. La Nunavut Tunngavik Incorporated demeure un partenaire actif important, et ce, en dépit du fait qu'elle a entrepris récemment un recours contre le Canada. En mars 2007, des groupes autochtones favorables au transfert des responsabilités dans les Territoires du Nord-Ouest ont repris leur place à la table des négociations. Malgré l'avancement considérable des travaux, il reste encore un certain nombre de questions à régler.

Durant 2006–2007, on a continué à définir le mandat dont sera investi le représentant ministériel dans les négociations relatives à la cession des responsabilités de type provincial au Nunavut. D'autres réalisations importantes ont marqué l'exercice 2006–2007 : la nomination en novembre 2006 de Paul Mayer à titre de représentant ministériel principal; la tenue de consultations intensives de décembre 2006 à février 2007 auprès du gouvernement du Nunavut, de la Nunavut Tunngavik Incorporated et d'autres intervenants; la présentation du rapport de monsieur Mayer au ministre le 30 mars 2007.

Les interventions du Ministère dans la région circumpolaire contribuent à l'avancement des questions arctiques, puisqu'elles appliquent le volet international du programme d'action pour le Nord canadien, tant dans le contexte multilatéral que bilatéral. Sur la scène internationale, AINC a accordé une attention toute particulière à certains dossiers déterminants, comme l'environnement, la santé, le développement socioéconomique et l'édification des capacités.

Durant la période visée par le présent rapport, AINC a continué de coordonner la participation du Canada aux travaux du Conseil de l'Arctique, qui constitue le principal forum canadien où sont abordés les problèmes et les défis communs auxquels font face les gouvernements et les populations arctiques. Le soutien fourni par AINC aux hauts représentants du Conseil de l'Arctique durant le mandat de présidence de la Russie a permis d'aller de

l'avant avec les grands objectifs du Canada, notamment : intégrer aux travaux du Conseil de l'Arctique les recommandations du *Rapport sur le développement humain dans l'Arctique* et les conclusions de l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique; participer aux activités entreprises dans le prolongement du *Rapport sur le développement humain dans l'Arctique* et de l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique; mettre en œuvre le Plan stratégique pour la protection des milieux marins de l'Arctique. Grâce à AINC, le Canada a pu maintenir son rôle de chef de file en intégrant aux travaux du Conseil la dimension humaine des questions arctiques.

Le Ministère a aussi assuré la participation des populations nordiques et autochtones aux travaux du Conseil de l'Arctique et de ses groupes subsidiaires et les a aidées à jouer un rôle dans les relations de coopération établies avec la Russie. Ces efforts ont contribué à l'exercice d'une saine gouvernance du Nord, qui repose sur la participation active des résidents du Nord dans la gestion des questions circumpolaires.

L'engagement que le Ministère a démontré envers les affaires circumpolaires l'a amené à entretenir des relations de coopération bilatérales avec la Russie. Plus précisément, AINC et les représentants du District fédéral de Sibérie, l'une des régions nordiques les plus vastes et les plus diversifiées de la Russie, se sont rencontrés pour échanger sur les pratiques exemplaires en matière de développement économique et de gouvernance dans le Nord. Le Ministère s'est aussi engagé dans le Programme de partenariat Canada–Russie pour le développement du Nord, un nouveau projet entrepris par l'Agence canadienne de développement international afin de fournir une aide technique à la Russie. Grâce à sa participation à ces discussions et au Programme de partenariat Canada–Russie, AINC a pu cheminer vers l'atteinte d'un autre de ses objectifs : celui d'influencer les politiques nordiques adoptées par la Fédération de Russie, un important partenaire du Canada dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et des questions autochtones. Durant cette période, le Ministère a également fait valoir de maintes façons l'expérience canadienne en matière de développement du Nord : il a notamment parrainé une conférence sur le fédéralisme et le droit dans le Nord; il a assuré la présence d'un groupe d'experts sur le bien-être des populations circumpolaires à la Conférence sur la recherche en matière de politiques autochtones; il a élaboré une stratégie visant à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises russes par la formation de partenariats publics-privés.

Le Ministère a aussi aidé à tisser des relations d'affaires entre les régions nordiques canadiennes et russes, notamment en appuyant la chambre de commerce circumpolaire, en participant à la Stratégie de développement commercial dans le Nord, en contribuant à un répertoire du commerce circumpolaire et en parrainant la participation d'entreprises russes à l'Exposition internationale de la construction.

Pour resserrer le partenariat canado-russe, AINC a joué un rôle actif auprès du Groupe de travail sur l'Arctique et le Nord, sous l'égide de la Commission économique intergouvernementale Canada–Russie.

Résultat stratégique : Les gens

Activités de programme	2006–2007			Ressources humaines*		
	Ressources financières* (en millions de dollars)			(en équivalents temps plein)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écart
Gestion des affaires des particuliers	15,8	17,1	17,1	80,3	99,3	19,0
Éducation	1 656,5	1 686,4	1 679,8	879,7	877,7	(2,0)
Développement social	1 354,7	1 432,2	1 425,7	626,1	609,6	(16,5)
Communautés nordiques saines	106,4	96,5	96,4	53,2	50,1	(3,1)

* Comprend les ressources directes et les ressources allouées (voir l'encadré à la page 63).

Par son résultat stratégique **Les gens**, le Ministère s'emploie à rehausser le bien-être individuel et familial des Inuit, des Premières nations et des résidents du Nord pour leur assurer une meilleure qualité de vie.

Les activités qui s'intègrent à ce résultat stratégique se concentrent tout particulièrement sur les Autochtones vivant dans les réserves; elles appuient l'engagement du Ministère à offrir des services qui s'apparentent

raisonnablement, tant en qualité qu'en quantité, à ceux dont jouissent les autres Canadiens qui vivent hors réserve dans des circonstances semblables. Ces activités permettent au Ministère de s'acquitter des responsabilités légales, constitutionnelles et réglementaires prévues dans la *Loi sur les Indiens*. Parallèlement, elles donnent aux Inuit et aux Premières nations la chance d'exercer plus de pouvoirs et, plus tard, la pleine compétence sur les politiques, les programmes et les services qui ont une incidence directe sur leur bien-être et le bien-être de leurs familles.

Dans le Nord, AINC est responsable du programme Aliments-poste. Ce programme vise à offrir aux collectivités éloignées du Nord canadien les moyens physiques et financiers d'accéder, en tout temps et en quantité suffisante, à des aliments sains et nutritifs. De plus, le Ministère subventionne les services médicaux de manière à assurer la santé et le bien-être des résidents du Nord. Il soutient également la recherche scientifique et les stratégies d'adaptation au changement climatique dans l'Arctique, principalement en jouant un rôle actif dans le cadre de l'Année polaire internationale.

Grâce aux activités de programme rattachées à ce résultat stratégique, le Ministère peut agir sur plusieurs fronts. Il dirige notamment l'élaboration, la prestation et l'évaluation des programmes et des services. Il s'assure que les cadres stratégiques et les cadres de gestion en place sont adéquats et mis en œuvre de façon à donner aux collectivités la capacité et la volonté d'assumer la responsabilité des programmes et des services. Il établit des partenariats avec les Inuit et les Premières nations afin de les aider à renforcer leurs capacités et à prendre en main leurs propres affaires. De tels partenariats lui permettent de vérifier que le transfert a été réalisé avec succès et que les collectivités sont aptes à accomplir les responsabilités qui leur sont déléguées.

Mesure des résultats

En 2006–2007, AINC a apporté des améliorations d'ordre administratif et procédural au Registre des Indiens et aux listes de bande. Grâce à ces améliorations, il sera plus facile pour les Premières nations de gérer les affaires des particuliers, notamment celles liées à l'appartenance à une bande et à la citoyenneté (résultat immédiat). Le Ministère a aussi continué d'administrer, au nom du gouvernement fédéral, des programmes et des politiques en matière d'éducation. Il a appuyé la mise en œuvre de programmes d'éducation primaire, secondaire et spécialisée adaptés à la culture des Premières nations. Il a également donné aux Inuit et aux membres des Premières nations admissibles la chance de poursuivre des études postsecondaires et d'acquérir une expérience de travail encadrée (résultat immédiat). Autre point saillant, le Ministère a mis en œuvre son Plan d'action en matière d'éducation, qui précise les rôles et les responsabilités de tous les intervenants en éducation. De plus, la *Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique* a été adoptée. Cette loi confère aux Premières nations un plus grand pouvoir sur les programmes d'enseignement primaire et secondaire (de la maternelle à la 12^e année) offerts dans les réserves.

Des progrès ont aussi été réalisés dans la poursuite des résultats à moyen terme. Par exemple, AINC a pu obtenir des fonds pour appuyer et mettre en œuvre une approche préventive applicable aux services de protection de l'enfance et de prévention de la violence familiale. Cette nouvelle orientation donnée aux programmes sociaux (résultat intermédiaire) contribue à créer un milieu de vie sûr et sécuritaire pour les collectivités, les familles et les particuliers en éliminant ou en réduisant les cas de violence familiale, d'agression et de négligence envers les enfants et les adultes.

En plus d'avoir amélioré son service et d'avoir réduit ses dépenses de fonctionnement, le programme Aliments-poste a, selon les conclusions de l'examen, amené les collectivités isolées du Nord à consommer davantage d'aliments nutritifs périssables (résultat immédiat) et leur a permis d'avoir un meilleur accès à ces aliments. Un tel succès contribue à améliorer à la fois la sécurité alimentaire, l'alimentation et la santé des résidents du Nord (résultat intermédiaire).

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Activité de programme : Gestion des affaires des particuliers

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, conformément aux pouvoirs que lui confère la *Loi sur les Indiens*, a des responsabilités particulières en ce qui a trait notamment à la mise à jour du Registre des Indiens, à

l'inscription, à la délivrance des certificats de statut d'Indien, à l'appartenance, à la gestion des fonds en fiducie, à l'administration des successions ainsi qu'au paiement des allocations et des annuités découlant des traités.

Voici les résultats accomplis en 2006–2007 :

- parmi les listes de bandes gérées par le Ministère, 350 étaient complètes et exactes;
- 107 102 certificats du statut d'Indien ont été délivrés, après avoir franchi toutes les étapes administratives nécessaires pour permettre aux Indiens inscrits de se prévaloir de leurs droits;
- 240 Premières nations ont géré leur liste de membres en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les Indiens*, ce qui montre que le transfert de cette responsabilité aux Premières nations est une option viable;
- 486 administrateurs du Registre des Indiens se sont acquittés des responsabilités courantes du programme, ce qui confirme la capacité des Premières nations d'exercer les pouvoirs afférents au Registre des Indiens;
- 3 624 dossiers de succession ont été ouverts et 1 792 ont été fermés entre le 1^{er} avril 2006 et le 31 mars 2007;
- 1 072 successions ont été administrées par AINC;
- 2 045 successions ont été administrées par les Premières nations;
- 360 activités ont été menées afin de respecter les obligations découlant des traités;
- 500 000 personnes ont reçu des annuités, conformément aux obligations en matière d'allocations annuelles.

Les administrateurs du Registre des Indiens se sont réunis avec des représentants des Premières nations au Canada dans le cadre d'un forum national, tenu du 15 au 17 novembre 2006. Ce forum avait pour but d'amener les participants à échanger sur les pratiques exemplaires, à partager leur expérience en gestion et à établir un réseau d'entraide national qui leur permettra d'améliorer leur capacité à administrer le Programme du Registre des Indiens. En contribuant à ce forum, AINC se rapproche de son objectif qui vise à déléguer les fonctions du Bureau d'enregistrement des Indiens de manière à parfaire les capacités des Premières nations et à préparer le terrain pour d'autres exercices du genre.

Le 9 février 2007, une autre rencontre a permis cette fois à divers groupes des Premières nations de discuter des difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise à jour des codes d'appartenance et d'échanger sur les moyens efficaces de les surmonter. Les participants ont notamment examiné les mesures qui pourraient être prises par AINC pour déléguer les droits d'appartenance aux 260 Premières nations dont la liste est toujours assujettie à l'article 10 de la *Loi sur les Indiens*. En bref, ce forum a permis de faire la lumière sur bon nombre des obstacles à surmonter dans ce dossier et de proposer des solutions.

La mise en œuvre de nouvelles politiques d'administration des successions a déclenché la tenue de quatre vérifications dans les bureaux régionaux et des Premières nations. Ces vérifications avaient pour but de renforcer la collaboration entre l'administration centrale et les bureaux régionaux, de faire valoir l'importance de se conformer aux nouvelles politiques et d'offrir des services d'encadrement et de formation. L'exercice visait aussi à confirmer la pertinence des politiques dans le contexte des activités régionales et communautaires. Les résultats de ces vérifications ont permis au Ministère d'apporter des améliorations à son programme d'administration des successions, ce qui devrait, en définitive, se traduire par des services régionaux offerts avec compétence et diplomatie dans des délais appropriés.

On a terminé la mise au point du Système de rapports sur les successions. Ce système a été déployé par étape à l'échelle nationale pour assurer une transition sans à-coups et pour donner aux futurs formateurs régionaux le temps de suivre la formation requise. Cet outil informatisé dynamique permettra au personnel régional d'administrer efficacement leurs dossiers de succession et au Ministère de surveiller la conformité aux politiques établies.

En ce qui a trait aux obligations imposées par la loi, les Premières nations ont présenté 35 demandes de dépenses, d'une valeur totale de 60 millions de dollars. Le ministre a approuvé toutes les demandes, conformément à l'alinéa 64(1)k de la *Loi sur les Indiens*. Ces fonds ont servi à financer des programmes communautaires ou d'autres programmes du Ministère déjà en place, notamment dans le domaine de l'éducation.

Activité de programme : Éducation

AINC est responsable de définir les politiques générales d'enseignement primaire et secondaire, de déterminer le niveau de financement à verser et de fixer les exigences relatives à la prestation des services aux Indiens inscrits vivant dans les réserves. Les Premières nations, quant à elles, assurent les services d'enseignement dans les réserves, achètent ces services auprès des conseils scolaires provinciaux de leur région ou optent pour une combinaison de ces deux modes de prestation. Le Ministère encourage les Inuit et les Premières nations à poursuivre des études postsecondaires en appuyant financièrement les collectivités des Premières nations, les organisations inuites et les établissements d'enseignement.

Voici les principales réalisations accomplies dans le cadre de cette activité de programme :

- Le Ministère a investi 1,2 milliard de dollars pour aider les Premières nations à offrir à quelque 115 000 élèves des programmes d'éducation primaire ou secondaire de grande qualité et adaptés à la culture.
- En décembre 2006, le Parlement a adopté la *Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique*, ce qui permettra aux Premières nations intéressées d'assumer l'entière responsabilité de l'enseignement dans les réserves de la province (de la maternelle à la 12^e année).
- Les fonds généraux accordés par le Ministère pour soutenir l'enseignement primaire et secondaire ont servi en partie à aider les élèves des Premières nations ayant des besoins particuliers en matière d'éducation. Le Ministère a mené une évaluation de cette importante initiative afin de remplir son engagement à apporter constamment des améliorations à ses programmes.
- Le Ministère a investi plus de 300 millions de dollars pour donner à environ 24 000 Inuit et membres des Premières nations admissibles la chance de poursuivre des études postsecondaires. Il a également examiné en détail le rapport sur l'éducation postsecondaire des Autochtones au Canada, qui a été présenté en 2007 par le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. Il a étudié avec soin les recommandations proposées dans le but d'intégrer les plus importantes lors du renouvellement du programme.
- Dans le cadre du Programme d'emploi pour les jeunes Inuits et des Premières nations, environ 122 000 jeunes autochtones ont pu acquérir une expérience de travail encadrée, ce qui leur a permis de parfaire leurs aptitudes à l'emploi et d'explorer diverses carrières. Le Programme met également en évidence le rôle majeur de l'éducation dans la hausse du taux d'emploi.
- En plus d'aider à préserver et à revitaliser les cultures et les langues des Inuit et des Premières nations au sein du système d'éducation, AINC a aussi appuyé financièrement près de 110 centres d'éducation par l'entremise de son Programme des centres culturels et éducatifs.
- AINC poursuit la mise en œuvre de son Plan d'action en matière d'éducation. En particulier, il a travaillé avec ses partenaires des Premières nations à mieux définir les rôles et les responsabilités des différents intervenants ainsi qu'à fixer les objectifs stratégiques et les résultats visés en vue d'en arriver à une responsabilité partagée. Une version définitive du cadre stratégique et une version préliminaire du cadre de gestion sont en voie d'élaboration.
- Le cadre de gestion pour l'éducation prévoit une stratégie de mesure du rendement. On a déjà amorcé l'élaboration de certains éléments qui seront intégrés au processus de gestion des données. Voici en détail quelques-uns des progrès accomplis :

- On a établi des indicateurs de rendement, on a défini les exigences de déclaration et on a mis en place un système de saisie des données et de production de rapports sur le rendement, le tout dans le but de respecter les principes de transparence et de responsabilisation.
- Les bureaux régionaux et l'administration centrale ont harmonisé leurs méthodes de collecte des données sur les effectifs (liste nominative); un tel exercice a permis d'améliorer sensiblement la collecte des données grâce à l'utilisation de définitions normalisées et à la simplification des exigences de déclaration.

Le bureau régional du Manitoba, en collaboration avec l'Assemblée des chefs du Manitoba et le Manitoba First Nations Resource Centre, a changé sa façon de financer les services d'éducation spécialisée à coûts élevés pour adopter une approche centrée sur les interventions plutôt que sur l'évaluation. Ce nouveau modèle de financement facilite la planification et accroît la responsabilisation axée sur les résultats. De plus, le bureau régional du Manitoba, l'administration centrale, les partenaires des Premières nations et le gouvernement provincial ont jeté les bases d'une possible collaboration à un projet, prévu pour 2007–2008, qui permettrait de hausser le niveau de scolarisation des Premières nations.

- On a continué de mettre en œuvre le portail d'information sur l'éducation à la grandeur du pays. Grâce à ce système, AINC a accès par voie électronique à une foule d'information au sujet des programmes d'enseignement ministériels et peut ainsi prendre des décisions éclairées en prévision du renouvellement des programmes.

Activité de programme : Développement social

La présente activité s'intéresse à la sécurité et au bien-être des membres et des familles des Premières nations; elle vise la prestation de services sociaux dans les réserves, notamment l'aide au revenu pour satisfaire aux besoins essentiels (comme l'alimentation, les vêtements et le logement), les services à l'enfance et à la famille, l'aide non médicale aux personnes ayant une déficience fonctionnelle ou une incapacité chronique et les services de prévention de la violence familiale. Les services sociaux offerts aux Premières nations doivent se conformer, dans une mesure raisonnable, aux normes et aux exigences des programmes provinciaux et territoriaux.

En 2006–2007, le gouvernement fédéral a commencé à aborder autrement le développement social dans les réserves, se distanciant graduellement des mesures passives et correctives. Un nouveau cadre stratégique du développement social a été élaboré en collaboration avec les partenaires des Premières nations, des représentants fédéraux et territoriaux et d'autres ministères du gouvernement. Ce cadre prévoit la mise en place de programmes

plus dynamiques pour favoriser le bien-être social des enfants, des jeunes, des adultes et des aînés.

En octobre 2006, le Ministère, l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador et le gouvernement du Québec ont participé au Forum des Premières nations, qui s'est déroulé dans la collectivité de Mashteuiatsh. Ce forum a donné lieu à d'importants échanges sur les questions socio-économiques. Il réunissait à la même table les Premières nations, les Inuit, la société civile, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

Les programmes sociaux qui s'intègrent à cette activité de programme favorisent les mesures préventives et dynamiques susceptibles de donner aux particuliers et aux familles les moyens de devenir autonomes et de vivre au sein d'une collectivité prospère. Parallèlement, ils assurent la prestation à long terme de services d'aide sociale adaptés aux besoins. En outre, ils visent à renforcer la responsabilisation axée sur les résultats et à établir des liens horizontaux entre les ministères

du gouvernement fédéral, les organismes centraux, les provinces, les territoires, les organismes de prestation des services et d'autres partenaires des Premières nations. Les bureaux régionaux ont entrepris des discussions avec les organisations régionales et les administrateurs des programmes sociaux des Premières nations concernant la nouvelle approche dynamique à adopter pour tous les programmes sociaux.

Voici les résultats accomplis en 2006–2007 :

En décembre 2006, un projet de loi a été déposé dans le but d'abolir l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Cet article empêche certains groupes de se prévaloir de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour contester un acte commis ou une décision prise en vertu de la *Loi sur les Indiens*.

Dans le cadre du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations, AINC examine actuellement la possibilité d'appliquer le Modèle d'intervention de l'Alberta dans les réserves. Ce modèle, qui est axé sur la prévention, permet d'éviter autant que possible de retirer un enfant de son milieu familial et aide les parents ou les tuteurs à mieux prendre soin de leurs enfants ou à se tourner vers d'autres services plus efficaces.

Le Programme pour la prévention de la violence familiale a reçu six millions de dollars en 2006–2007. Ces fonds ont permis d'entreprendre un certain nombre de projets d'une durée limitée. À titre d'exemple, ils ont financé la distribution de trousseaux de prévention, ils ont servi à l'organisation de rencontres sur la prévention de la violence familiale à l'intention des jeunes et ils ont permis la prise en charge de dépenses ponctuelles (p. ex., l'achat d'une nouvelle literie) dans le but d'améliorer la qualité des services offerts en centres d'hébergement. Les nouvelles autorisations de programme, approuvées jusqu'au 31 mars 2012, permettront notamment de financer la construction d'au plus cinq nouveaux centres d'hébergement et d'assurer le bon fonctionnement de ces centres et des 35 autres déjà en place.

En collaboration avec le Cercle autochtone national contre la violence familiale, l'Assemblée des Premières Nations, l'Association des femmes autochtones du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les

directeurs des centres d'hébergement, AINC a mis au point une nouvelle méthode d'attribution qui pourrait être appliquée aux centres d'hébergement. Dans le cadre de ces travaux, AINC s'est associé à divers partenaires fédéraux, notamment l'Agence de la santé publique du Canada, Justice Canada, Condition féminine Canada, Sécurité publique Canada, Statistique Canada et Patrimoine canadien. En plus d'échanger des renseignements et de resserrer leurs liens, ces ministères ont formé un groupe de travail dans le but d'aborder, selon une perspective gouvernementale, les problèmes de violence familiale faite aux femmes.

En mars 2007, AINC a obtenu l'autorisation d'aller de l'avant avec sa réforme des programmes sociaux et de mettre en œuvre des mesures préventives dans le cadre du Programme pour la prévention de la violence familiale et du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations. Lors du processus de renouvellement des autorisations, on a demandé à AINC de procéder à un examen de son Programme des services à l'enfance et à la famille. Cette évaluation, terminée en mars 2007, s'est particulièrement attardée sur l'amélioration du programme lui-même et du bien-être des enfants et des familles des Premières nations. Par conséquent, le Programme est maintenant assorti de nouvelles mesures préventives destinées à diminuer le nombre d'enfants pris en charge (p. ex., réduire la surreprésentation des enfants autochtones pris en charge), à offrir aux enfants un foyer familial sécuritaire et à diriger les parents et les tuteurs vers d'autres services susceptibles de donner de meilleurs résultats pour le bien des enfants. AINC a aussi élaboré des mesures de rendement et travaillera avec les provinces, les territoires et les partenaires des Premières nations à évaluer les progrès accomplis.

AINC a élaboré, en collaboration avec des représentants des Premières nations, des provinces, des territoires et d'autres ministères fédéraux, le Cadre stratégique pour les programmes de développement social, qui propose, pour chaque programme, un plan d'action spécifique. Les plans d'action seront mis en œuvre de façon progressive.

Activité de programme : Communautés nordiques saines

Cette activité de programme a pour objectif d'améliorer la santé et le bien-être de la population nordique, notamment par l'octroi de subventions pour les services médicaux et hospitaliers offerts aux Inuit et aux membres des Premières nations qui résident dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut; par le transport à tarif réduit d'aliments nutritifs périssables et d'autres articles essentiels à destination des collectivités éloignées du Nord (dans les provinces et les territoires); par la recherche sur les sources de contamination et leurs effets sur la chaîne alimentaire dans l'Arctique, notamment sur les aliments traditionnels des collectivités nordiques; par les mesures visant à aider les résidents du Nord à composer avec des problèmes d'ordre plus général, comme le changement climatique; par l'adoption de mesures de réglementation internationales en vue de réduire le taux d'émissions toxiques.

Voici les résultats accomplis en 2006–2007 :

Par l'intermédiaire du programme Aliments-poste, AINC accorde des subventions à Postes Canada pour qu'il expédie par voie aérienne des aliments nutritifs périssables et d'autres articles essentiels dans les collectivités éloignées. Il donne ainsi accès à des aliments nutritifs plus abordables et encourage de saines habitudes alimentaires. En 2006–2007, aucune hausse de tarif n'a été imposée pour l'expédition des aliments par la poste, et ce, malgré une augmentation de 7 % du volume de livraison. Dans l'ensemble, le financement versé au programme est resté sensiblement le même.

Comme il a été annoncé en novembre 2006, c'est maintenant à partir de Winnipeg que le programme Aliments-poste approvisionnera la région de Kivalliq, au Nunavut. Cette décision, qui donne suite à l'Examen du point d'entrée de Churchill, mené en 2005, permettra d'expédier à moindre coût des aliments de meilleure qualité dans les sept collectivités de cette région.

Des enquêtes sur le prix des aliments ont été réalisées en 2006–2007 dans les 37 collectivités nordiques et centres d'approvisionnement du sud du pays. Le résultat des 33 enquêtes effectuées en 2006 est affiché dans le site Web du Ministère. Le Ministère a aussi apporté les tout derniers changements au panier de provisions nordique révisé, qu'il compte présenter en 2007. Le nouveau panier de provisions trace un portrait plus réaliste du coût d'une saine alimentation dans les collectivités isolées du Nord, selon les recommandations alimentaires en vigueur et les préférences culturelles.

AINC a commencé à revoir la structure, l'orientation, le financement et d'autres aspects du programme Aliments-poste. Cette étude repose en partie sur une analyse des résultats obtenus par les projets pilotes actuellement menés dans trois collectivités du Nord. Par cette étude, on cherche à trouver des moyens plus efficaces et plus rentables d'expédier, à prix raisonnable, des aliments nutritifs périssables et d'autres articles essentiels à environ 140 collectivités isolées du Nord.

Le Bureau du Programme canadien de l'Année polaire internationale a évalué l'ensemble des propositions de recherche reçues; son évaluation reposait sur des critères d'ordre scientifique, social et culturel. Au bout du compte, l'examen s'est conclu par le choix de 44 projets, qui tiennent compte des grandes priorités de l'Année polaire internationale, soit les répercussions du changement climatique, les mesures à prendre pour s'y adapter, la santé et le bien-être des collectivités du Nord.

Résultat stratégique : Les terres

Activités de programme	2006–2007			Ressources humaines*		
	Ressources financières* (en millions de dollars)			(en équivalents temps plein)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écart
Détermination des droits relatifs aux terres de réserves et aux ressources	11,3	13,1	10,9	27,7	37,2	9,5
Administration fédérale responsable	57,3	120,4	120,4	130,8	279,6	148,8
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	46,0	24,1	15,4	68,4	23,2	(45,2)
Terres et ressources du Nord	174,0	188,5	182,7	412,8	410,0	(2,8)

* Comprend les ressources directes et les ressources allouées (voir l'encadré à la page 63).

Le résultat stratégique **Les terres** fait référence à l'utilisation durable des terres et des ressources par les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord. Initialement, le gouvernement fédéral avait presque tous les pouvoirs sur les terres, les ressources et l'environnement dans les réserves des Premières nations ainsi que sur les revenus des Indiens tirés de l'exploitation de ces ressources. Reconnaisant cette réalité et conscient que les membres et les collectivités des Premières nations aspirent à exercer un plus grand pouvoir à cet égard, le Ministère intègre au résultat stratégique *Les terres* une conception visionnaire de la gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations.

Pour que cette vision se concrétise, AINC s'emploie à :

- mettre en place l'infrastructure et les capacités nécessaires aux Premières nations pour gérer les terres, les ressources et l'environnement dans les réserves (résultat immédiat);
- donner aux Premières nations l'occasion d'exercer un rôle et des responsabilités plus directs sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement (résultat intermédiaire);
- favoriser le développement économique, améliorer les conditions socioéconomiques et environnementales et habiliter les Premières nations à gérer de façon judicieuse les terres, les ressources et l'environnement (résultats finaux);
- s'acquitter des responsabilités de type provincial concernant les terres et les ressources du Nord, sauf au Yukon, où ces responsabilités ont déjà été transférées.

Des progrès considérables ont été réalisés dans l'atteinte de nombreux résultats intermédiaires. En voici un aperçu :

- assurer aux Premières nations un accès facilité aux terres et aux ressources en améliorant le processus d'ajout de terres aux réserves grâce à une meilleure planification, à la mise en place d'un bon système de suivi et à l'instauration de nouveaux outils à l'intention des Premières nations;
- poursuivre l'engagement du Ministère à ajouter 150 000 acres de terres (environ 60 700 hectares) aux réserves du Manitoba d'ici le 22 août 2007 pour respecter les obligations relatives aux droits fonciers issus des traités;

- parfaire les compétences en gestion des terres et de l'environnement en menant des projets pilotes dans le cadre du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves et en apportant des améliorations au Programme de développement professionnel et institutionnel;
- promouvoir une gestion fédérale responsable des terres de réserve en entreprenant des travaux d'assainissement des lieux contaminés;
- resserrer le cadre législatif et réglementaire s'appliquant aux projets commerciaux et industriels menés dans les réserves par l'adoption de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*;
- créer et établir un cadre législatif et réglementaire pour permettre aux Premières nations de gérer leurs ressources pétrolières et gazières ainsi que les revenus tirés de l'exploitation de ces ressources, si elles adhèrent à la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*.

Étant donné les nombreux succès obtenus au chapitre des résultats immédiats, il a été possible en 2006–2007 de mettre le cap sur certains des résultats à plus long terme. Un tel bilan s'explique en grande partie par la modernisation des lois et des règlements régissant les terres et les ressources des Premières nations, notamment la mise en vigueur de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations* et de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*. De plus, des modifications ont été apportées à la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* pour qu'elle soit compatible avec le droit civil du Québec, comme elle l'est avec la *common law* dans les autres provinces. En collaboration avec le Conseil des ressources indiennes, AINC a commencé à rédiger les modifications qu'il propose d'apporter à la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* pour la rendre conforme aux pratiques de réglementation modernes. Ces mesures ont pour but de donner plus de pouvoirs aux Premières nations et de stimuler le développement économique. La réalisation d'autres projets prévus dans la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*, la mise en œuvre de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* et l'élargissement de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* permettront non seulement d'améliorer les conditions de vie des collectivités participantes, mais aussi d'acquérir l'expérience, les outils et les moyens technologiques pour que d'autres Premières nations puissent, à leur tour, accéder plus facilement à ces avantages.

À mesure que des progrès se réalisent, on prend conscience que toutes les Premières nations ne sont pas en mesure de tirer parti de ces mesures novatrices. Il nous faudra donc porter une attention particulière à nos responsabilités découlant de la *Loi sur les Indiens* et à nos activités courantes, qui apportent elles aussi une contribution, quoique plus subtile, à l'utilisation durable des terres et des ressources des Premières nations. Toutes ces activités, que ce soit le processus accéléré d'ajout de terres aux réserves, la mise en œuvre intégrale du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves, les améliorations structurelles apportées au système de gestion des terres, l'élaboration de nouvelles possibilités pour Pétrole et gaz des Indiens du Canada et la modernisation du Registre des terres indiennes, font partie intégrante du plan d'action pour atteindre le résultat stratégique *Les terres*. À l'avenir, il faudra s'employer à maintenir un juste équilibre entre les mesures de changement et les mesures permanentes pour éviter de creuser plus qu'il ne l'est déjà l'écart entre les Premières nations capables de se gouverner et celles qui, dans un avenir prévisible, auront encore besoin de l'aide d'une administration fédérale responsable.

Pour maintenir cet équilibre et pour confirmer le réalisme et la viabilité de son plan d'action, AINC continuera à s'appuyer sur les relations et les partenariats qui ont fait ses succès passés. En laissant aux Premières nations le soin de diriger un certain nombre d'initiatives, comme la mise à l'essai de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*, AINC a pu établir avec elles des relations de travail productives. De même, le Ministère a travaillé avec les Premières nations à la mise en œuvre de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations* et de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*; une telle expérience de collaboration l'a amené à emprunter la voie proposée par les collectivités et à transférer le reste des responsabilités et des pouvoirs d'une manière qui permet aux Premières nations de se gouverner efficacement et d'assurer leur développement économique. De plus, l'expérience et les compétences acquises auprès d'organismes tels que l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones, la Commission des terres des Premières nations, le Conseil des ressources indiennes et l'Université de la Saskatchewan sont essentielles au succès des mesures proposées (que ce soit la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, le Programme de gestion des terres et de

l'environnement dans les réserves, la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* et la modernisation de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*). Pour s'acheminer diligemment vers l'atteinte des résultats visés, AINC entend discuter de son programme d'action avec des Premières nations au vécu différent grâce à des forums organisés dans les régions et à l'administration centrale.

Dans le Nord, l'avancement du projet gazier du Mackenzie et l'amélioration de la réglementation sur la gestion des ressources ont suscité un grand intérêt en 2006–2007. Les marchés internationaux étant à la recherche de nouvelles sources de pétrole et de gaz naturel, les investisseurs sont de plus en plus portés à lorgner du côté du Nord. À preuve, le projet d'exploitation des champs gaziers dans le delta du Mackenzie et le projet d'aménagement d'un gazoduc le long de la vallée du Mackenzie. Il demeure prioritaire pour le Ministère de coordonner les efforts interministériels et intergouvernementaux déployés dans le cadre du projet gazier du Mackenzie. De cette manière, il peut s'assurer que les intérêts du pays sont pris en compte tout en s'acquittant, dans les délais prévus, de ses obligations et de ses responsabilités qui lui incombent dans le cadre de ce projet.

Une bonne dose de collaboration est nécessaire pour pouvoir gérer efficacement les effets cumulatifs des nombreux projets d'exploitation des ressources menés dans les territoires. C'est pourquoi le Ministère continuera de travailler avec ses partenaires à un certain nombre de projets, qu'il s'agisse d'apporter des précisions aux rôles et aux responsabilités des intervenants, de parfaire les compétences des organismes de gestion des ressources, de résoudre les questions de nature financière, d'améliorer les processus de mise en candidature et de relever ou d'éliminer les lacunes et les incohérences observées dans les lois et les politiques.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Activité de programme : Détermination des droits relatifs aux terres de réserves et aux ressources

Le Ministère maintient son engagement à donner aux Premières nations l'accès à de nouvelles terres et à de nouvelles ressources, que ce soit par l'ajout de terres aux réserves ou par le transfert des titres fonciers dans le contexte d'une entente sur les revendications territoriales globales. En 2006–2007, l'attention était tournée vers le rendement ministériel dans le processus d'ajout de terres aux réserves. Trois principales raisons expliquent cette soudaine marque d'intérêt : les recommandations de la vérificatrice générale concernant la nécessité d'améliorer le processus d'ajout de terres aux réserves; l'engagement du ministre d'accroître l'assise territoriale des réserves au Manitoba et en Saskatchewan; l'objectif ministériel d'accélérer le règlement des revendications particulières, ce qui pèse lourdement sur le processus lui-même. Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, 34 879 hectares ont été convertis en terres de réserve.

Activité de programme : Administration fédérale responsable

Le Ministère ne prend pas à la légère son devoir d'administrer de façon responsable les terres, les ressources et l'environnement qui relèvent encore de sa compétence. Cette année encore, il a atteint son objectif de réduire de 10 % le passif inscrit pour les sites contaminés de catégorie 1 et de catégorie 2. Par ailleurs, depuis la mise en vigueur de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*, le 1^{er} avril 2006, les Premières nations ont la possibilité de contourner les obstacles imposés par la *Loi sur les Indiens*, qui ne prévoit aucune réglementation concernant les grands projets industriels et commerciaux menés dans les réserves. Par conséquent, deux projets commerciaux et industriels d'envergure seront réglementés en vertu de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*; l'un de ces projets concerne l'exploitation des sables bitumineux dans la réserve de la Première nation de Fort McKay, en Alberta; l'autre, la construction d'une usine d'optimisation de la fibre de Bowater à Fort William, en Ontario.

Dans le but de promouvoir l'utilisation durable des terres, des ressources et de l'environnement, le Ministère a travaillé à édifier les capacités dans les collectivités des Premières nations. Le programme de formation et de reconnaissance professionnelles, mis à l'essai dans le cadre du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves, en est un bon exemple. Les tout premiers gestionnaires agréés ont obtenu leur diplôme en mars 2007. Ils ont maintenant les compétences voulues pour diriger, au nom du Ministère, les principales activités de gestion foncière et environnementale.

Activité de programme : Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations

2006–2007 a été une année fort profitable au point de vue de la gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations. En effet, la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* a été modifiée pour pouvoir s'appliquer à d'autres Premières nations, et une autre mesure sectorielle (la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. La Première nation de Whitebear, la tribu des Blood et la Première nation de Siksika mettent d'ailleurs à l'essai cette nouvelle loi, qui leur permet d'assumer la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières et de leurs fonds. Elles comptent tenir un vote de ratification communautaire à la fin de 2007–2008. De plus, six autres Premières nations ont signé l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations et exercent depuis la gestion de leurs terres.

Activité de programme : Terres et ressources du Nord

Cette activité de programme met l'accent sur le développement durable des ressources naturelles dans le Nord en valorisant de bonnes pratiques de gestion environnementale (notamment par l'assainissement des lieux contaminés), en favorisant l'enrichissement du savoir, indispensable à la prise de décisions avisées, et en améliorant l'efficacité du régime réglementaire dans le Nord. Encourager l'exploitation, à des fins économiques, de l'immense potentiel que recèlent les territoires tout en protégeant le fragile environnement nordique, voilà un défi de taille qu'AINC est appelé à relever dans le Nord. La gestion environnementale dans cette région revêt une importance d'autant plus grande qu'on projette d'y mener une multitude d'activités d'exploitation et de mise en valeur et qu'un grand nombre de lieux contaminés s'y trouvent.

Voici les résultats accomplis en 2006–2007 :

Le siège social du fonds d'aide créé pour atténuer les effets du projet gazier du Mackenzie a été établi, tout comme la structure générale du conseil d'administration de la société d'État. On répondra progressivement aux autres exigences fonctionnelles au fur et à mesure de l'échéancier et selon la décision d'aller ou non de l'avant avec la construction.

Huit nouveaux permis d'exploration pétrolière et gazière ont été délivrés dans la vallée et le delta du Mackenzie, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Canada de stimuler l'investissement et l'emploi dans le secteur pétrolier et gazier du Nord. Avant d'accorder ces permis, on a consulté les organisations, les collectivités et les gouvernements autochtones et du Nord au sujet des questions environnementales; ils ont donné leur accord aux projets et ont approuvé les modalités d'exécution, qui ont été établies afin de rappeler aux soumissionnaires éventuels leurs responsabilités à l'égard de la population et de l'environnement. On s'assure ainsi que l'exploitation des ressources naturelles du Nord est menée dans un respect de l'équilibre économique, social et environnemental.

Le budget de 2005 prévoyait des fonds de 150 millions de dollars, échelonnés sur quatre ans, pour permettre à sept organismes et ministères fédéraux d'acquérir une meilleure connaissance technique et scientifique à l'appui des processus de réglementation, des évaluations environnementales et des activités d'exploitation pétrolière et gazière qui découleront du projet gazier du Mackenzie. En 2006–2007, AINC a reçu 10,9 millions de dollars, qui l'aideront à mieux maîtriser le processus d'évaluation environnementale, à s'acquitter de ses obligations d'ordre réglementaire et juridique, à tenir des consultations, à assurer la gestion de l'environnement et des ressources et à financer le Secrétariat chargé de la coordination des projets fédéraux et le Bureau de préparation des pipelines. Le Ministère a aussi obtenu 1,4 million de dollars pour entreprendre des études scientifiques ayant notamment pour thème : les conditions du pergélisol et du sol au-delà de la limite forestière; le passage d'un pipeline dans les cours d'eau; la photographie aérienne et la représentation cartographique; l'évaluation des ressources non renouvelables au profit de la Stratégie relative aux aires protégées; l'examen du processus d'évaluation des effets cumulatifs et l'élaboration d'une base de données connexe; un atelier sur la végétalisation; l'évaluation des projets d'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique par le Conseil de l'Arctique.

Évaluation des sites susceptibles d'être contaminés

En 2006–2007, les responsables du Programme des sites contaminés du Nord ont procédé à l'évaluation de 34 sites susceptibles d'être contaminés. Ils ont déterminé que 26 d'entre eux ne présentaient aucune trace de contamination ou très peu. Par contre, 8 se sont ajoutés au nombre des sites contaminés confirmés, qui s'élève maintenant à 71. Il importe toutefois de préciser que les nouveaux sites couvrent de petites superficies et que, comparativement aux autres, la gravité de la contamination et le taux de concentration sont moindres.

Réduction du passif inscrit pour les sites contaminés de catégorie 1 et 2

Au 31 mars 2007, les dépenses prévues dans le cadre du Programme des sites contaminés du Nord s'élevaient à 1,2 milliard de dollars, une hausse de 20 % par rapport aux 997 millions de dollars prévus à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux travaux de décontamination de la mine Faro, au Yukon. À l'heure actuelle, différents scénarios sont envisagés. Selon les pratiques comptables reconnues, le passif est calculé en fonction de la solution la moins coûteuse. Or, la solution présentée comme étant la moins coûteuse a été jugée inadéquate par un groupe d'experts indépendant. Il a donc fallu l'exclure et se tourner vers la deuxième en liste, qui représente une augmentation de 235 millions de dollars.

En 2006–2007, le Ministère a continué de mettre en œuvre la première étape de sa stratégie d'amélioration de la réglementation dans le Nord pour donner suite au rapport de la vérificatrice générale de 2005. Il a aussi préparé le terrain pour pouvoir s'attaquer à la deuxième étape. La première étape exigeait du Ministère qu'il apporte des changements d'ordre fonctionnel de manière à préciser davantage les rôles et les responsabilités de chacun des intervenants, à combler les besoins de formation et de perfectionnement, à échanger sur les pratiques exemplaires et à fournir une définition plus précise des principaux termes de la Loi. Le Ministère se prépare également à la deuxième étape, qu'il mènera en collaboration avec les intervenants du Nord. Cette étape consiste principalement à apporter des améliorations fondamentales à plus long terme aux régimes de réglementation dans le Nord.

Résultat stratégique : L'économie

Activités de programme	2006–2007					
	Ressources financières* (en millions de dollars)			Ressources humaines* (en équivalents temps plein)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écart
Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones	1,1	2,5	2,5	7,5	9,0	1,5
Accès aux capitaux et développement économique	683,6	721,0	418,7	343,4	230,6	(112,8)
Infrastructure communautaire	1 370,8	1 290,5	1 261,3	616,2	597,3	(18,9)
Économie du Nord	32,1	40,5	23,1	24,0	15,8	(8,2)

* Comprend les ressources directes et les ressources allouées (voir l'encadré à la page 63).

Le résultat stratégique **L'économie** mise sur une participation accrue des Autochtones et des résidents du Nord à l'économie. Il repose sur le principe que les revenus générés par la croissance économique peuvent être investis de manière à favoriser l'autonomie des collectivités et à améliorer leur qualité de vie en fonction de leur situation et de leurs priorités.

C'est pourquoi AINC travaille à la réalisation des résultats immédiats, intermédiaires et finaux. Par ses activités de programme, il s'emploie à instaurer une solide infrastructure économique et communautaire et à établir les conditions propices aux investissements et aux affaires de sorte que les membres, les collectivités et les entreprises inuits, des Premières nations et du Nord puissent profiter des débouchés économiques.

Dans le Nord, le gouvernement fédéral doit poser les assises économiques dont les résidents ont besoin pour participer réellement à l'économie et pour profiter des retombées. Les gouvernements territoriaux, quant à eux, s'occupent des responsabilités de type provincial dans le domaine du développement économique. Par contre,

leurs sources de revenus sont limitées tout comme leur marge de manœuvre budgétaire. AINC, qui a le mandat de stimuler le développement régional dans les trois territoires, est donc en excellente position pour travailler avec les gouvernements du Nord, le secteur privé et d'autres acteurs clés en vue d'accroître les possibilités de développement économique et d'instaurer un climat plus favorable à la croissance économique à long terme.

En 2006–2007, les activités de développement économique ont généré des emplois pour les membres des collectivités (résultat immédiat), notamment grâce à la formation de six nouveaux partenariats en matière d'emploi et à l'attribution de marchés d'une valeur de 463 millions de dollars à des entreprises autochtones. Les investissements dans les entreprises autochtones, les services et les prêts consentis aux petites et moyennes entreprises autochtones et nordiques et la participation à des forums de développement économique, voilà quelques-unes des mesures prises par le Ministère pour instaurer un climat propice aux investissements, entraînant du coup la création d'emplois (résultat immédiat) et une augmentation de la population active (résultat intermédiaire).

La création du Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations et le financement de travaux de construction et de rénovation ont permis de réagir à l'urgent besoin de logements adéquats dans les collectivités (résultat immédiat). De tels investissements contribueront certes à optimiser le cycle de vie des biens immobiliers (résultat intermédiaire). De même, d'autres améliorations ont été apportées à l'infrastructure communautaire en vue de protéger la santé et la sécurité des collectivités (résultat intermédiaire), par exemple, la mise en œuvre du Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations et l'adoption de mesures de protection contre les incendies.

Même si l'exercice 2006–2007 a été riche en succès et en résultats, il faut souligner que l'augmentation de la participation à l'économie est un processus à long terme. La présence des Autochtones dans l'arène économique est limitée en raison de lacunes importantes au chapitre de l'éducation et de l'expérience de travail. Étant donné la tendance à la hausse du taux d'emploi depuis une dizaine d'année, ces lacunes devraient se corriger avec le temps et, à partir de là, on peut s'attendre à ce que les collectivités autochtones contribuent davantage à la vie économique.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Activité de programme : Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones

L'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail et la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones ont permis au Ministère de concentrer ses efforts du côté de la demande. Les réussites qui en ont résulté ont ouvert bien des portes aux particuliers et aux entreprises autochtones tout en comblant les besoins des organisations publiques et privées.

Sous l'égide de l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail, six nouveaux partenariats ont été créés, notamment avec une organisation nationale et cinq organisations régionales. Ces partenariats mettent leurs énergies au service de l'emploi en encourageant l'essor des entreprises et l'embauche des Autochtones. Il existe actuellement onze partenariats (quatre nouveaux de cette année), qui se trouvent à diverses étapes du processus de création.

Le Ministère participe aux travaux de la Saskatchewan Economic Development Union, un partenariat fédéral-provincial regroupant des décideurs gouvernementaux. Le but de ce partenariat est de coordonner efficacement les investissements fédéraux et provinciaux dans le développement économique. En 2006–2007, les partenaires ont concentré leurs efforts sur un certain nombre de projets d'investissement et d'activités liées au marché de l'emploi, notamment dans les secteurs suivants : le réseau routier dans le Nord, l'exploration des gisements miniers et diamantifères, l'exploitation pétrolière et gazière, la construction immobilière et les métiers techniques.

- En 2006, les entreprises autochtones ont obtenu 5 087 marchés fédéraux, totalisant plus de 463 millions de dollars.
- Dans la catégorie des marchés de plus de 25 000 dollars, la part des contrats décrochés sur le marché libre par des entreprises autochtones, en concurrence avec toutes les entreprises participantes, est passée de 78 % à 81 %.

- Le taux de participation des entreprises autochtones aux marchés fédéraux a connu une baisse en 2006–2007. Cependant, la valeur totale des marchés qui leur ont été attribués a augmenté de 122 millions de dollars par

En Colombie-Britannique, quatre projets de développement stratégique ont reçu une aide financière de 125 000 dollars dans le cadre du Programme des services de soutien aux communautés. Ces projets couvrent quatre grands secteurs : le tourisme, la foresterie, la conchyliculture et la pêche. De plus, une somme de 195 500 dollars a été versée à l'appui de neuf projets de recherche et de représentation en prévision des Jeux olympiques de 2010. Les fonds serviront à explorer les débouchés économiques, notamment dans le Nord, et les possibilités de création d'emplois dans les régions et dans la province.

rapport à l'exercice précédent. Les entreprises autochtones ont donc obtenu une plus large part de l'ensemble des marchés accordés, et c'est sans compter les marchés qui leur sont réservés. Voilà qui témoigne de la capacité grandissante des entreprises autochtones à concurrencer sur le marché libre.

Activité de programme : Accès aux capitaux et développement économique

Cette activité de programme vise principalement à multiplier les possibilités d'emploi, à assurer une meilleure exploitation et valorisation des terres et des ressources de compétence communautaire, à obtenir un accès facilité aux possibilités générées par les terres et les ressources qui échappent à la compétence des collectivités, à attirer de nouveaux investisseurs de l'extérieur et à améliorer la capacité des gouvernements communautaires de se prévaloir des débouchés économiques.

Grâce au Programme de développement économique des communautés, AINC a continué de renforcer les capacités à l'échelle communautaire. Les données indiquent qu'il y a eu vraisemblablement des progrès accomplis à cet égard. Cependant, il reste encore beaucoup à faire avant d'en récolter réellement les bénéfices. Au total, les programmes de développement économique du Ministère ont permis de financer 328 projets, d'une valeur de 22,3 millions de dollars. Les provinces ont, pour leur part, investi quelque 8,2 millions de dollars, et un montant de 24,9 millions de dollars a été obtenu auprès d'autres sources, par exemple, les banques, les autres institutions financières et le secteur privé. Durant cette période, environ 1 900 emplois à temps plein, à temps partiel et saisonniers ont été créés.

En 2006–2007, Entreprise autochtone Canada a versé directement aux entrepreneurs autochtones la somme de 20,5 millions de dollars. Ces fonds ont permis à 254 d'entre eux de créer ou d'acquérir une entreprise et à

Dans la région de la Colombie-Britannique, 155 plans communautaires de développement économique ont été approuvés et financés, pour un total de 6 613 179 dollars. De plus, 56 projets ont reçu du financement dans le cadre du Programme de développement des possibilités économiques des collectivités, ce qui représente un investissement total de 6 919 474 dollars. En tout, ces projets ont créé 825 emplois directs et indirects. Aux fonds versés par AINC se sont ajoutés 17 554 038 dollars provenant d'autres investisseurs, portant à 27 300 372 dollars le total des fonds investis dans l'activité économique. De façon générale, le ratio coûts-avantages est évalué à 5,29 pour 1. Autrement dit, chaque dollar investi par AINC produit 5,29 dollars.

Principales activités

Un terminal pour navires de croisière a été aménagé au sein de la bande indienne de Campbell River; les travaux de construction se sont terminés en 2006. Le premier navire a accosté au printemps 2007.

Le premier forum sur le développement économique des Premières nations en Colombie-Britannique a eu lieu à Richmond, du 16 au 18 janvier 2007. Ce forum, qui a connu un franc succès, a réuni les représentants élus de 135 Premières nations et de 13 conseils tribaux afin de discuter notamment de la gouvernance et du rôle des dirigeants dans le développement économique.

264 autres d'agrandir leur entreprise. Ces contributions ont attiré au total 72,5 millions de dollars en investissements, toutes sources confondues, et ont stimulé la croissance des entreprises autochtones et l'économie canadienne en général. En 2005, Entreprise autochtone Canada a procédé à l'examen d'au moins 250 projets de création et d'acquisition d'entreprises afin d'évaluer le rendement des entreprises autochtones. Selon les données recueillies, 92,9 % de ces nouvelles entreprises étaient encore en activité un an plus tard. Même si l'on peut s'attendre à une diminution de ce pourcentage dans les prochaines années, ces résultats préliminaires montrent néanmoins qu'une vaste majorité des bénéficiaires d'Entreprise autochtone Canada ont lancé avec succès leur entreprise et arrivent même à franchir le cap décisif de la première année d'exploitation.

Entreprise autochtone Canada accorde aussi un soutien à un réseau d'institutions financières autochtones, qui offre des prêts et des services aux petites et moyennes entreprises autochtones. Il a contribué à mettre en place une infrastructure de financement institutionnel, qui fournit des prêts au développement et des services consultatifs. Le réseau des institutions financières est devenu un important pilier de l'infrastructure économique autochtone. Il a réussi à inculquer aux Autochtones un meilleur sens des affaires, permettant ainsi aux institutions financières

autochtones et à leurs entreprises clientes d'accéder plus facilement à du financement du secteur privé. En 2006–2007, Entreprise autochtone Canada a investi 7,6 millions de dollars dans le réseau d'institutions financières. De 2001 à 2006, le réseau a vu son portefeuille de prêts nets augmenter de 18,6 % (176 millions de dollars). Le taux d'intérêt réel effectif de son portefeuille est demeuré relativement stable au cours des années (variant de 8 à 8,5 %) en dépit des baisses du taux préférentiel sur le marché financier. Depuis 1985–1986, le réseau des institutions financières autochtones a consenti un total de 1,2 milliard de dollars en prêts, sur la base de 199,4 millions de dollars de capitaux d'emprunt versés par le gouvernement.

Entreprise autochtone Canada continue de favoriser le perfectionnement des capacités en appuyant 15 organisations de prestation non gouvernementales, notamment des institutions financières d'aide aux entreprises autochtones. Un tel appui lui permet de stimuler le développement commercial et d'améliorer les pratiques d'affaires de ces organismes. Par conséquent, il peut se faire connaître jusque dans les régions les plus éloignées au Canada, rendant ainsi ses programmes plus accessibles.

Activité de programme : Infrastructure communautaire

Cette activité de programme vise à acquérir, construire, exploiter et entretenir les installations communautaires (p. ex., les bureaux administratifs, les routes, les ponts, les réseaux d'aqueduc et d'égouts); les installations et les ressources à vocation éducative (comme les écoles, le personnel enseignant et la résidence des enseignants); les logements dans les réserves. Elle voit aussi à l'assainissement des sites contaminés dans les réserves.

Dans son budget de 2007, le gouvernement du Canada prévoyait 300 millions de dollars pour la création du Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations. Ce fonds donnera aux membres des Premières nations les moyens d'acheter, de construire ou de rénover des logements dans les réserves.

En 2006–2007, plus de 130 millions de dollars ont aussi permis de financer la construction et la rénovation des logements des Premières nations et l'installation des services publics sur les terrains à bâtir. Cette somme s'ajoute aux allocations budgétaires du Ministère destinées aux logements des Premières nations. Administrés conjointement par AINC et par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ces fonds additionnels ont permis d'apporter des améliorations concrètes au parc de logements des Premières nations. Ensemble, les Premières nations et le gouvernement du Canada ont réussi à tirer le maximum de ces ressources. Ils ont en effet réussi à dépasser les objectifs qui avaient été fixés quant au nombre de logements à rénover et ont également construit un nombre considérable de nouveaux logements, réduisant ainsi la pénurie de logements qui sévit actuellement dans les collectivités.

Malgré les progrès accomplis durant la dernière année, il demeure toujours difficile de fournir aux collectivités des logements salubres et convenables. En particulier, la mauvaise qualité de l'air ambiant continue d'être un grave problème dans certaines collectivités des Premières nations. Aussi, la demande de nouveaux logements augmente au même rythme que la croissance démographique dans les réserves.

AINC a largement amélioré la qualité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations. Et c'est en grande partie grâce au Plan d'action pour la gestion de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations. Ce plan, en plus d'aider à réduire le nombre d'installations d'aqueduc et d'égouts présentant des risques élevés, a conduit à la mise en vigueur du Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières nations, à l'établissement d'un service téléphonique d'urgence 24 heures sur 24, donnant accès à plus de 875 opérateurs de réseaux d'aqueduc et d'égouts, et à l'élargissement des programmes de formation continue, notamment le Programme de services itinérants de formation.

Le Ministère a aussi collaboré avec ses partenaires des Premières nations à la mise en place de mesures de protection contre les incendies. En plus de financer les services de pompiers et les campagnes de sensibilisation dans les collectivités des Premières nations, il a travaillé avec l'Association des pompiers autochtones du Canada, le Bureau du commissaire des incendies (Ontario), la Direction générale du travail de Ressources humaines et Développement social Canada et d'autres organisations autochtones régionales afin d'assurer une prestation plus efficace des programmes et des services. En février 2007, des représentants de la communauté autochtone et du Ministère ont assisté à une première rencontre nationale sur la protection contre les incendies, qui s'est déroulée

à Tsuu T'ina, en Alberta. Dans le cadre de cette réunion et des autres qui ont suivi, les participants ont établi des plans d'action en vue de rehausser la capacité de tous les intervenants à relever les défis que pose la sécurité-incendie dans les collectivités des Premières nations.

Activité de programme : Économie du Nord

Cette activité de programme appuie la croissance économique à long terme dans les territoires grâce à des investissements dans l'innovation et le savoir, à des programmes de développement régional, à la défense des intérêts et à des activités diversifiées en faveur d'une participation avantageuse des résidents du Nord à l'exploitation des ressources.

Dans le cadre du programme Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord, 19,6 millions de dollars ont été versés en 2006–2007 afin de financer 103 projets régionaux entrepris dans des secteurs prioritaires, comme les sciences de la terre, le tourisme et l'aide aux petites et moyennes entreprises.

Le programme Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord comprend trois grands programmes de financement : le Programme d'investissements ciblés, le Fonds pour le savoir et l'innovation ainsi que le Forum sur le partenariat et le Forum consultatif, un programme exclusif aux Territoires du Nord-Ouest. Dans le cadre du Programme d'investissements ciblés, des plans d'investissement pluriannuels ont été établis en fonction des possibilités et des priorités de chaque territoire; ces plans ont été approuvés en 2006–2007. On a aussi mis en place, dans les trois territoires, des processus de surveillance mettant à contribution des partenaires fédéraux et du Nord. Au total, 18,7 millions de dollars ont été versés à l'appui de 70 projets. Le Fonds pour le savoir et l'innovation a, pour sa part, appuyé la réalisation de 28 projets, d'une valeur de 877 000 dollars, tandis que le Forum sur le partenariat et le Forum consultatif ont reçu 81 000 dollars pour mettre en branle 5 projets dans les Territoires du Nord-Ouest.

En 2006–2007, AINC a financé des études techniques et environnementales en prévision de l'expansion du site hydroélectrique Taltson jusque dans la province géologique des Esclaves. Ce projet, fort prometteur, est susceptible d'entraîner une baisse des coûts énergétiques et de stimuler le développement dans cette principale région minière des Territoires du Nord-Ouest et dans les collectivités autochtones établies le long du tracé. En même temps, la réalisation de ce projet pourrait entraîner une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 240 000 tonnes par année dans les Territoires du Nord-Ouest grâce à l'abandon du diesel au profit de l'électricité. Le Ministère a aussi appuyé le projet visant à aménager au Nunavut deux points d'accès à Internet chaque année, ce qui devrait augmenter la popularité d'Internet dans les collectivités éloignées. D'autres fonds ont été attribués à un projet pilote destiné à mettre au point le premier cours d'apprentissage bilingue (inuktitut et anglais) donné à distance. Par ailleurs, pour encourager les petites entreprises au Yukon, on a fourni plus de capitaux à la Dāna Nāye Ventures, une société prospère qui accorde des prêts au développement commercial. Le Ministère s'est aussi associé à une campagne de promotion menée à l'échelle du territoire pour accroître l'enthousiasme envers les Jeux d'hiver du Canada à Whitehorse et pour mieux faire connaître les trois territoires comme destination voyage et comme endroit où investir.

En plus d'administrer les fonds du programme Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord, le Ministère a aussi continué de gérer les programmes d'Infrastructure Canada et à présenter dans le rapport sur le rendement les résultats qui ont été atteints, notamment grâce aux divers programmes entrepris dans le Nord.

Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

Activité de programme	2006–2007					
	Ressources financières* (en millions de dollars)			Ressources humaines* (en équivalents temps plein)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écart
Relations de coopération	40,8	41,1	39,6	22,0	47,9	25,9

* Comprend les ressources directes et les ressources allouées (voir l'encadré à la page 63).

Le résultat stratégique du **Bureau de l'interlocuteur fédéral** a pour objectif de resserrer les liens entre les gouvernements et les divers intervenants afin d'améliorer de manière concrète les conditions socioéconomiques des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain et de gérer la question des droits ancestraux des Métis.

Mesure des résultats

Au cours de la dernière année, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a travaillé avec ses partenaires à un certain nombre de dossiers prioritaires, notamment : la santé, l'éducation et la formation; les femmes, les enfants et les familles; la justice et la sécurité publique; le développement économique; le logement et l'accès aux services; la responsabilité électorale et financière; les pratiques de gestion des organisations autochtones.

Pour atteindre ses objectifs, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a progressé dans la réalisation de ses résultats immédiats, intermédiaires et finaux.

Grâce aux fonds attribués à des organisations partenaires, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a pu financer la création d'un centre de formation en aérospatiale, en fabrication et en construction, fournir un soutien au ministère des Services aux enfants et aux familles métis en Colombie-Britannique et appuyer divers programmes, laissés au choix des collectivités, comme les programmes de services consultatifs et les programmes d'alphabétisation. Ces partenariats ont apporté des solutions pratiques aux problèmes liés à la prestation des services et ont permis, en définitive, de combler des besoins communautaires hautement prioritaires (résultat immédiat).

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral a encouragé une gestion organisationnelle à l'écoute des besoins des collectivités et responsable devant la population et les divers ordres de gouvernement (résultat immédiat). Dans cette optique, des organisations de Métis et d'Autochtones hors réserve ont mis au point dix ententes de collaboration tripartite avec les gouvernements fédéral et provinciaux. De plus, on a préparé des plans de travail annuels pour orienter les efforts des organisations de Métis, d'Indiens non inscrits et d'Autochtones vivant en milieu urbain vers la réalisation de leurs priorités communes.

Les provinces, les organisations partenaires, les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones vivant en milieu urbain ont combiné leurs ressources pour faire avancer certains dossiers prioritaires, renforçant ainsi leurs liens de collaboration. Par exemple, ils ont travaillé à établir des régimes d'appartenance reconnus dans chaque région (résultat immédiat), projet pour lequel le Bureau de l'interlocuteur fédéral a largement investi au cours de l'année, notamment en appuyant les organisations métisses participantes.

RÉSULTATS PAR ACTIVITÉ DE PROGRAMME

Activité de programme : Relations de coopération

En 2006–2007, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a accordé à deux organisations nationales de Métis et d'Indiens non inscrits la somme de 850 000 dollars pour qu'elles puissent participer à des discussions avec le gouvernement sur les questions prioritaires. Il a aussi financé à hauteur de 1,7 million de dollars la négociation de dix ententes de collaboration tripartite liant le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les organisations régionales ou provinciales de Métis et d'Indiens non inscrits en Colombie-Britannique, en Alberta, au Manitoba, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces ententes à frais partagés permettront aux parties d'envisager collectivement des solutions pratiques pour former des partenariats fructueux, améliorer les pratiques

de gestion organisationnelle, appuyer la prestation efficace des services et faciliter l'accès aux programmes et aux services fédéraux et provinciaux.

Dans le contexte de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a aidé de nombreux Autochtones durement touchés par les conditions socioéconomiques qui règnent dans les villes canadiennes. Misant sur la coopération avec d'autres ministères fédéraux, cette initiative a donné aux intervenants la possibilité de former des partenariats efficaces. Par exemple, le Bureau de l'interlocuteur fédéral s'est associé à Patrimoine canadien pour apporter un soutien à un centre multiservice de Winnipeg, qui vient en aide à plus de 11 000 jeunes autochtones à risque. Il a aussi formé un partenariat avec Ressources humaines et Développement social Canada dans le but d'atténuer la pauvreté chez les enfants autochtones à Thunder Bay en leur offrant des programmes après l'école. Ce ne sont là que deux exemples parmi des centaines de projets qui ont pu voir le jour grâce à la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain et qui ont permis d'apporter une aide concrète dans le contexte d'une collaboration multilatérale.

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral a transféré 13,1 millions de dollars à Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et à Service Canada. Grâce à ces fonds, les collectivités autochtones vivant en milieu urbain ont pu travailler avec les ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et municipaux ainsi que le secteur privé à élaborer et à mettre en œuvre des projets adaptés aux besoins locaux.

L'efficacité de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain a été démontrée dans une évaluation et dans une série d'études qui ont été menées par la suite. Il semble que la Stratégie s'est tout particulièrement démarquée dans trois domaines : le partenariat, la coordination et l'optimisation des ressources. En constatant les investissements faits par le Bureau de l'interlocuteur fédéral au profit des Autochtones vivant dans les villes, d'autres partenaires lui ont emboîté le pas (par exemple, d'autres ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, les organisations autochtones locales et le secteur privé). De fait, entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2007, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a attribué 33 318 584 dollars dans le cadre de la Stratégie, ce qui a généré des investissements de la part d'autres ministères fédéraux (11 298 551 dollars) et d'autres partenaires (29 058 968 dollars). Les processus novateurs de coordination horizontale que la Stratégie met à l'œuvre ont été présentés comme des pratiques fort prometteuses pour réduire le fardeau administratif associé à la préparation des rapports. Voici quelques observations générales :

- Tous les projets pilotes de la Stratégie nécessitent une approche personnalisée et flexible qui tient compte de la situation particulière de la ville en cause et des besoins de sa population autochtone.
- La coordination horizontale est importante mais difficile à réaliser. Les données d'études montrent qu'une plus grande collaboration entre les ministères fédéraux produit de meilleurs résultats.
- Les projets les plus susceptibles d'attirer les investissements extérieurs sont ceux qui valorisent la mise en commun des ressources du gouvernement et du secteur privé.

Enfin, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a continué de travailler avec les gouvernements provinciaux et les organisations métisses afin de trouver une solution à la question des droits ancestraux des Métis, en réponse à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Powley*. À cette fin, le Bureau de l'interlocuteur a dirigé et coordonné la contribution de différents ministères (AINC, Justice Canada, la Gendarmerie royale du Canada, Environnement Canada/Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada et Pêches et Océans Canada) dans les travaux menés avec différentes organisations métisses. En 2006–2007, il a investi 12 millions de dollars dans cette stratégie pangouvernementale, qui met l'accent sur les domaines suivants : la gestion des récoltes en collaboration avec les gouvernements provinciaux; la recherche historique et statistique; les analyses et les conseils juridiques pour mieux évaluer la portée possible des droits ancestraux des Métis; les outils pour aider les ministères fédéraux à prendre des décisions éclairées concernant les ressources et les consultations; la formation des agents de préservation de la faune pour confirmer *de visu* les droits ancestraux des Métis.

Toujours en réponse à la décision de la Cour suprême du Canada, le Bureau de l'interlocuteur fédéral a appuyé les efforts déployés par les organisations métisses pour améliorer et renforcer leurs régimes d'appartenance et pour fournir des précisions sur l'identité des exploitants métis.

Des discussions ont été tenues avec les gouvernements provinciaux et les organisations autochtones dans le but de trouver des façons de collaborer de façon concrète et d'accroître les possibilités de développement économique.

Commission canadienne des affaires polaires

Commission canadienne des affaires polaires						
Activité de programme	2006–2007					
	Ressources financières (en millions de dollars)			Ressources humaines (en équivalents temps plein)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écart
Promotion de la recherche et communication des résultats	1,0	1,0	1,0	5	5	0

En 2006–2007, les membres du conseil d'administration et le personnel de la Commission canadienne des affaires polaires ont rencontré un grand nombre d'organisations, de scientifiques et de résidents du Nord pour faire le point sur les grandes questions et préoccupations qui se posent dans le milieu de la recherche et pour faire connaître leur position aux décideurs. La Commission s'est également entretenue avec des politiciens, des représentants du gouvernement, des ambassadeurs et des conseillers nationaux et internationaux en sciences. Ce qui est fortement ressorti de ces discussions, c'est que les scientifiques canadiens doivent participer à la recherche internationale sur les sciences polaires et que la population canadienne doit être sensibilisée aux questions polaires internationales et aux avantages de la recherche.

La Commission a participé aux travaux de différents comités et a tissé des liens avec des instituts de recherche, les aidant ainsi à faire connaître leurs projets au public. Par exemple, elle a fait la promotion du centre de l'innovation technologique que l'on propose de créer au Yukon pour approfondir la recherche sur la construction et l'infrastructure adaptées au climat nordique (<http://www.yukoncoldtech.com>). Ce centre d'excellence se consacrerait à élaborer, commercialiser et exporter des concepts technologiques capables de résister aux pires froids et à trouver des solutions comparables pour toutes les régions subarctiques dans le monde. Selon la Commission, des centres aussi spécialisés sont une bonne façon d'instaurer une nouvelle infrastructure de recherche dans l'Arctique en ce XXI^e siècle. La Commission a aussi continué à travailler avec des comités fédéraux afin de relever le profil de la recherche polaire et de coordonner la recherche en cours.

De concert avec l'Association universitaire canadienne d'études nordiques, la Commission a parrainé une bourse de recherche en sciences nordiques. La lauréate de cette année est Sonia Wesche (http://www.swaac.ca/Grad_Award_2007_Wesche.htm), étudiante au doctorat à l'Université Wilfrid Laurier à Waterloo, en Ontario. Sa thèse porte sur la capacité d'adaptation des Dénés et des Métis aux changements environnementaux et socioculturels.

Le Forum pour les sciences polaires (<http://www.polarcom.gc.ca/francais/index.html>) permet aux chercheurs de se tenir au fait des tout derniers progrès, d'échanger des idées, de mener des projets en collaboration et d'amorcer des discussions en ligne. En 2006–2007, il a attiré une centaine de nouveaux abonnés, portant leur nombre à plus de 1 450.

Le *Méridien* et le *Bulletin pour le Réseau canadien de recherches antarctiques* (<http://www.polarcom.gc.ca/francais/publications.html>) diffusent à l'intention des lecteurs canadiens et de l'étranger les renseignements les plus récents sur la recherche en sciences polaires. En 2006–2007, la Commission a publié deux numéros de chacune de ces publications, qui peuvent être consultés en ligne ou en version imprimée.

En tant que représentant du Canada au sein du Comité scientifique de recherche antarctique (<http://www.scar.org>) et du Comité international des sciences de l'Arctique (<http://www.iasc.se>), la Commission fait connaître à la population canadienne les mesures et les projets de recherche qui sont entrepris sur la scène internationale et elle encourage les Canadiens à y participer. En 2006–2007, deux grands projets se sont poursuivis : les plans d'action discutés lors de la Deuxième Conférence internationale sur la planification de la recherche arctique (<http://www.icarp.dk>) sont passés à l'étape de la mise en œuvre; le Bureau du Programme canadien de l'Année polaire a retenu 228 projets de recherche internationaux, qui seront entrepris dans le cadre de l'Année polaire internationale (<http://www.ipy.org>), inaugurée à Paris le 1^{er} mars 2007. La Commission a également représenté

les intérêts du Canada à la conférence libre et à la 29^e assemblée annuelle du Comité scientifique de recherche antarctique, qui a eu lieu en juillet 2006 à Hobart, en Australie.

Les efforts de la Commission ont aussi porté sur les deux grandes priorités établies par son conseil d'administration : offrir un soutien et des conseils en ce qui a trait aux activités et aux objectifs de l'Année polaire internationale; étudier, coordonner et défendre la mise en œuvre d'une politique sur les sciences polaires pour le Canada.

À l'été 2006, la Commission a rendu public son plan de sensibilisation et de communication, qui avait été élaboré en mars 2006 lors d'un atelier organisé avec le Comité national, le Secrétariat et le Bureau du Programme canadien de l'Année polaire internationale. Au printemps 2006, à la suite d'une évaluation interne, on a confié à la Commission la tâche de revitaliser et de restructurer le Comité directeur de l'Année polaire internationale. Elle a donc lancé un appel de mise en candidature et a créé un nouveau comité. Le Comité national de l'Année polaire internationale est entré en fonction en novembre.

Il serait important de doter le Canada d'une politique sur les sciences polaires qui offrirait à la fois soutien et orientation, qui tiendrait compte des besoins actuels et futurs en information, qui établirait les priorités de recherche et qui prévoirait un financement et une infrastructure convenables. Or, il s'agit là d'une entreprise à long terme fort coûteuse. En raison de son budget limité, la Commission se voit contrainte d'établir un plan d'action progressif, chaque étape importante s'échelonnant sur plusieurs années. En premier lieu, elle procédera à l'évaluation de l'état actuel des infrastructures et des installations logistiques dans l'Arctique. Ces renseignements lui seront d'une aide précieuse pour déterminer les futurs besoins en recherche. La Commission a donc organisé un atelier réunissant les exploitants et les gestionnaires des principales stations expérimentales dans le Nord. Elle travaille actuellement à créer un répertoire en ligne dans lequel seront consignées les plus récentes données concernant chacune des stations. Elle a aussi réuni un groupe de chercheurs qui sera chargé de rédiger le rapport récapitulatif. Elle prévoit tenir d'autres ateliers du genre dans l'avenir.

Chaque année, la capacité de la Commission à s'acquitter de son mandat se trouve réduite en raison de la hausse constante des coûts. Qui plus est, d'une année à l'autre, elle doit répondre à un nombre croissant de demandes, en provenance du Canada et de l'étranger. Le mandat dont elle est investie est vaste, mais elle demeure sérieusement paralysée par son budget annuel limité, qui a d'ailleurs connu une baisse depuis sa création, en 1991.

Commission des revendications particulières des Indiens

Commission des revendications particulières des Indiens						
Activité de programme	2006–2007					
	Ressources financières (en millions de dollars)			Ressources humaines (en équivalents temps plein)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	Prévues	Réelles	Écart
Commission des revendications particulières des Indiens	5,6	6,8	6,5	49	45	(4)

Depuis sa création, en 1991, la Commission des revendications particulières des Indiens a établi sa crédibilité en tant qu'organisme indépendant et impartial chargé de mener des enquêtes publiques sur les différends découlant d'une revendication particulière qui opposent les Premières nations et le gouvernement du Canada. En plus de mener des enquêtes officielles, la Commission peut, à la demande du Canada ou de la Première nation et avec le consentement des deux parties, fournir (ou prendre des dispositions pour que soient fournis) des services de médiation ou de facilitation si elle juge qu'un tel processus pourrait aider à conclure une entente sur toute question liée aux revendications particulières des Indiens.

En outre, la Commission produit des rapports spéciaux et rend compte publiquement de ses activités et de ses résultats; ses membres sont parfois invités à participer à des réunions à titre de conférenciers.

Après avoir reçu la demande d'enquête initiale, il faut à la Commission de deux à cinq ans en règle générale pour terminer l'examen d'une revendication, y compris la préparation d'un rapport définitif. La durée de l'enquête dépend de la complexité du dossier. En 2006–2007, la Commission a travaillé à 38 enquêtes, dont 7 ont été menées à terme (cinq rapports d'enquête seront diffusés en 2007–2008); elle a publié les rapports de trois enquêtes conclues dans les années précédentes. La Commission a également joué le rôle de médiatrice dans 26 dossiers.

RÉSULTATS

- En 2006–2007, la Commission des revendications particulières des Indiens a travaillé à 38 enquêtes et a joué le rôle de médiatrice dans 26 dossiers.
- Du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007, elle a mené à terme sept enquêtes : la tribu des Blood/Kainaiwa (revendications regroupées); la Première nation de Cowessess (phase II de l'enquête sur la cession de 1907); la nation des Cris de James Smith (droits fonciers issus de traité); la Première nation de Kluane (création du refuge faunique de Kluane et de la réserve de parc national de Kluane); la nation des Cris d'Opaskwayak (rues et ruelles); la bande indienne de Paul (lotissement urbain de Kapasiwin); la Première nation de Sakimay (droits fonciers issus de traité). La Commission a publié des rapports sur deux de ces enquêtes; les autres seront rendus publics en 2007–2008.
- De plus, la Commission a publié les rapports de trois enquêtes conclues dans les années précédentes : les Premières nations de Blueberry River et de Doig River (droit de passage dans la réserve indienne n° 172 pour la construction d'une route); la Première nation des Tlingits de Taku River (terres du village de Wenah); la bande indienne de Williams Lake (emplacement du village). La Commission affiche dans son site Web tous les rapports et les documents qu'elle produit.
- La Commission a continué de prendre des mesures pour garantir l'excellence de ses services et pour enrichir l'ensemble de ses connaissances sur les revendications particulières.

Points à améliorer et leçons apprises

Depuis sa création, en 1991, la Commission des revendications particulières des Indiens a établi sa crédibilité en tant qu'organisme indépendant et impartial chargé de mener des enquêtes publiques sur les différends découlant d'une revendication particulière qui opposent les Premières nations et le gouvernement du Canada. Pour demeurer efficace, elle doit préserver, dans toutes ses activités, sa réputation d'organisme indépendant, neutre et objectif aux yeux des Premières nations et du gouvernement.

Le processus d'enquête revêt un caractère distinctif et important du fait que les commissaires et les employés clés de la Commission rendent visite à la Première nation requérante pour entendre les témoignages des aînés et des membres de la collectivité au sujet de la revendication. Ce processus repose sur les principes d'impartialité, d'équité et de justice et vise à favoriser la réconciliation des Premières nations et des Canadiens non autochtones et la réparation des erreurs passées. Les réunions et l'examen minutieux des témoignages oraux apportent des éléments utiles au processus de règlement des revendications.

La Commission offre, à la demande du gouvernement du Canada et de la Première nation concernée, des services généraux de médiation et de facilitation. De concert avec le médiateur, les parties décident du déroulement du processus. On s'assure ainsi que le caractère particulier de chaque négociation est pris en compte. Les services de médiation sont accessibles à n'importe quelle étape du processus de règlement. Dans certains cas, la Commission a été appelée à intervenir avant même que la revendication ait été acceptée ou rejetée. L'expérience a montré que le recours aux services de médiation et de facilitation dans ces cas apportait une contribution utile au règlement des revendications particulières.

SECTION III – INFORMATION ADDITIONNELLE

Organigramme



Ministre

Sous-ministre et sous-ministres adjoints

Résultats stratégiques

Le gouvernement

Sous-ministres adjoints responsables :
Revendications et Gouvernement
indien (Sud)
Affaires du Nord (Nord)

Les gens

Sous-ministres adjoints responsables :
Politiques socio-économiques et
Opérations régionales (Sud)
Affaires du Nord (Nord)

Les terres

Sous-ministres adjoints responsables :
Services fonciers et fiduciaires (Sud)
Affaires du Nord (Nord)

L'économie

Sous-ministres adjoints responsables :
Politiques socio-économiques et
Opérations régionales (Sud)
Affaires du Nord (Nord)

Bureau de l'interlocuteur fédéral

Sous-ministre adjoint responsable :
Bureau de l'interlocuteur fédéral

Activités de programme

Gouvernance et institutions gouvernementales

Directeurs généraux se partageant la responsabilité du dossier :
Services fonciers et fiduciaires et Revendications et Gouvernement indien

Relations de coopération

Directeur général responsable : Revendications et Gouvernement indien

Gouvernance du Nord

Directeur général responsable : Affaires du Nord

Gestion des affaires des particuliers

Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires

Éducation

Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales

Développement social

Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales

Communautés nordiques saines

Directeur général responsable : Affaires du Nord

Détermination des droits relatifs aux terres de réserves et aux ressources

Directeur général responsable : Revendications et Gouvernement indien

Administration fédérale responsable

Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires

Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations

Directeur général responsable : Services fonciers et fiduciaires

Terres et ressources du Nord

Directeur général responsable : Affaires du Nord

Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones

Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales

Accès aux capitaux et développement économique

Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales

Infrastructure communautaire

Directeur général responsable : Politiques socio-économiques et Opérations régionales

Économie du Nord

Directeur général responsable : Affaires du Nord

Bureau de l'interlocuteur fédéral

Directeur général responsable : Bureau de l'interlocuteur fédéral

Gestion et administration du Ministère

Activités de programme

Sous-ministre adjoint principal, Politiques et Orientation stratégique;
Sous-ministres adjoints principal et associé,
Politiques socio-économiques et Opérations régionales;
Sous-ministre adjoint, Revendications et Gouvernement indien;
Sous-ministre adjoint, Services fonciers et fiduciaires;
Sous-ministre adjoint, Services ministériels;
Sous-ministre adjoint, Affaires du Nord

Activités régionales

Sous-ministre adjoint principal :
Politiques socio-économiques et Opérations régionales
Directeurs généraux régionaux (Sud)
Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba,
Ontario, Québec et Atlantique
Sous-ministre adjoint responsable : Affaires du Nord
Directeurs généraux régionaux (Nord)
Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(en millions de dollars)	Dépenses réelles pour 2004–2005	Dépenses réelles pour 2005–2006	2006–2007			
			Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA						
Gouvernance et institutions gouvernementales	530,7	558,6	613,6	641,8	667,0	645,1
Relations de coopération	132,1	128,5	159,1	169,2	151,4	139,5
Gouvernance du Nord	10,6	8,7	11,3	11,3	13,2	8,1
Gestion des affaires des particuliers	18,0	20,0	15,8	15,8	17,1	17,1
Éducation	1 580,2	1 619,2	1 608,4	1 656,5	1 686,4	1 679,8
Développement social	1 300,4	1 352,5	1 341,9	1 354,7	1 432,2	1 425,7
Communautés nordiques saines	91,8	97,3	86,7	106,4	96,5	96,4
Détermination des droits relatifs aux terres de réserves et aux ressources	16,2	27,1	11,2	11,3	13,1	10,9
Administration fédérale responsable	17,8	22,9	48,7	57,3	120,4	120,4
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations	59,4	87,9	46,0	46,0	24,1	15,4
Terres et ressources du Nord	149,8	164,8	174,1	174,0	188,5	182,7
Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones	71,0	67,9	1,1	1,1	2,5	2,5
Accès aux capitaux et développement économique	465,1	501,9	693,2	683,6	672,5	418,7
Infrastructure communautaire	1 098,8	1 114,3	1 305,6	1 370,8	1 290,5	1 261,3
Économie du Nord	32,7	15,6	32,1	32,1	28,6	23,1
Relations de coopération	27,4	37,0	40,8	40,8	41,1	39,6
Total partiel des dépenses budgétaires	5 602,2	5 824,2	6 189,7	6 372,6	6 445,0	6 086,2
Accès aux capitaux et développement économique	—	—	—	—	48,5	—
Économie du Nord	—	—	—	—	11,9	—
Relations de coopération	51,9	50,7	80,8	80,8	89,3	44,8
Total partiel des dépenses non budgétaires	51,8	50,7	80,8	80,8	149,7	44,8
Total des dépenses budgétaires et non budgétaires	5 654,1	5 874,9	6 270,5	6 453,4	6 594,7	6 131,1
Moins : Revenus non disponibles	338,2	299,7	187,3	187,3	248,3	248,3
Plus : Coûts des services reçus à titre gracieux	63,5	68,7	68,3	68,3	72,4	72,4
Total des dépenses ministérielles	5 379,3	5 643,9	6 151,5	6 334,4	6 418,8	5 955,2
Équivalents temps plein	3 940	3 967	4 269	4 276	4 063	4 063
COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES						
Facilitation de la recherche et communication des résultats	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Total partiel	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Moins : Revenus non disponibles	—	—	—	—	—	—
Plus : Coûts des services reçus à titre gracieux	—	—	—	—	—	—
Total des dépenses	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Équivalents temps plein	5	5	5	5	5	5
COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS						
Commission des revendications particulières des Indiens	s. o.	6,9	5,6	5,6	6,8	6,5
Total partiel	s. o.	6,9	5,6	5,6	6,8	6,5
Moins : Revenus non disponibles	s. o.	—	s. o.	—	s. o.	—
Plus : Coûts des services reçus à titre gracieux	s. o.	0,7	s. o.	0,6	s. o.	0,7
Total des dépenses	s. o.	7,6	s. o.	6,2	s. o.	7,2
Équivalents temps plein	45	46	49	49	45	45

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 2 : Ressources par activité de programme

Activité de programme	2006–2007 (en millions de dollars)						Total
	Dépenses budgétaires				Total des dépenses brutes et nettes	Dépenses non budgétaires Prêts, placements et avances	
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert			
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA							
Gouvernance et institutions gouvernementales							
Budget principal	43,1	3,8	354,6	212,1	613,6	—	613,6
Dépenses prévues	41,5	3,8	355,5	241,1	641,8	—	641,8
Autorisations totales	65,9	0,4	270,5	330,1	667,0	—	667,0
Dépenses réelles	44,5	—	270,5	330,1	645,1	—	645,1
Relations de coopération							
Budget principal	72,3	12,2	5,6	69,0	159,1	80,8	239,9
Dépenses prévues	72,1	12,2	5,6	79,2	169,2	80,8	250,0
Autorisations totales	67,7	12,1	5,6	66,0	151,4	89,3	240,8
Dépenses réelles	67,0	0,8	5,6	66,0	139,5	44,8	184,3
Gouvernance du Nord							
Budget principal	11,1	—	—	0,2	11,3	—	11,3
Dépenses prévues	11,1	—	—	0,2	11,3	—	11,3
Autorisations totales	11,1	—	—	2,0	13,2	—	13,2
Dépenses réelles	6,0	—	—	2,0	8,1	—	8,1
Gestion des affaires des particuliers							
Budget principal	8,1	—	1,7	6,0	15,8	—	15,8
Dépenses prévues	8,1	—	1,7	6,0	15,8	—	15,8
Autorisations totales	9,6	—	1,8	5,7	17,1	—	17,1
Dépenses réelles	9,6	—	1,8	5,7	17,1	—	17,1
Éducation							
Budget principal	94,3	—	34,1	1 480,1	1 608,4	—	1 608,4
Dépenses prévues	93,0	—	34,1	1 529,4	1 656,5	—	1 656,5
Autorisations totales	119,6	0,1	34,1	1 532,6	1 686,4	—	1 686,4
Dépenses réelles	115,1	—	32,1	1 532,6	1 679,8	—	1 679,8
Développement social							
Budget principal	70,8	—	10,0	1 261,1	1 341,9	—	1 341,9
Dépenses prévues	69,8	—	10,0	1 274,8	1 354,7	—	1 354,7
Autorisations totales	91,3	—	10,0	1 330,8	1 432,2	—	1 432,2
Dépenses réelles	86,2	—	8,8	1 330,8	1 425,7	—	1 425,7
Communautés nordiques saines							
Budget principal	33,5	—	44,6	8,6	86,7	—	86,7
Dépenses prévues	55,2	—	44,6	6,6	106,4	—	106,4
Autorisations totales	47,7	—	44,6	4,2	96,5	—	96,5
Dépenses réelles	47,6	—	44,6	4,2	96,4	—	96,4
Détermination des droits relatifs aux terres de réserves et aux ressources							
Budget principal	6,0	1,7	3,0	0,5	11,2	—	11,2
Dépenses prévues	6,0	1,7	3,0	0,6	11,3	—	11,3
Autorisations totales	7,4	1,7	3,0	1,0	13,1	—	13,1
Dépenses réelles	7,4	1,2	1,3	1,0	10,9	—	10,9

2006–2007 (en millions de dollars)							
Activité de programme	Dépenses budgétaires				Total des dépenses brutes et nettes	Dépenses non budgétaires Prêts, placements et avances	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert			
Administration fédérale responsable							
Budget principal	18,5	—	—	30,2	48,7	—	48,7
Dépenses prévues	20,6	—	—	36,7	57,3	—	57,3
Autorisations totales	33,5	—	—	86,8	120,4	—	120,4
Dépenses réelles	33,5	—	—	86,8	120,4	—	120,4
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations							
Budget principal	20,3	—	—	25,7	46,0	—	46,0
Dépenses prévues	20,2	—	—	25,7	46,0	—	46,0
Autorisations totales	14,6	—	—	9,5	24,1	—	24,1
Dépenses réelles	5,9	—	—	9,5	15,4	—	15,4
Terres et ressources du Nord							
Budget principal	158,6	—	1,1	14,5	174,1	—	174,1
Dépenses prévues	158,5	—	1,1	14,5	174,0	—	174,0
Autorisations totales	159,5	—	1,1	27,9	188,5	—	188,5
Dépenses réelles	153,7	—	1,1	27,9	182,7	—	182,7
Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones							
Budget principal	1,1	—	—	—	1,1	—	1,1
Dépenses prévues	1,1	—	—	—	1,1	—	1,1
Autorisations totales	1,6	—	—	0,9	2,5	—	2,5
Dépenses réelles	1,6	—	—	0,9	2,5	—	2,5
Accès aux capitaux et développement économique							
Budget principal	47,5	—	512,8	132,9	693,2	—	693,2
Dépenses prévues	53,2	—	512,8	117,6	683,6	—	683,6
Autorisations totales	61,1	—	479,1	132,3	672,5	48,5	721,0
Dépenses réelles	53,0	—	242,1	123,6	418,7	—	418,7
Infrastructure communautaire							
Budget principal	98,2	11,0	80,2	1 116,2	1 305,6	—	1 305,6
Dépenses prévues	97,3	11,0	80,2	1 182,4	1 370,8	—	1 370,8
Autorisations totales	127,9	11,0	81,4	1 070,3	1 290,5	—	1 290,5
Dépenses réelles	104,9	5,6	80,6	1 070,3	1 261,3	—	1 261,3
Économie du Nord							
Budget principal	8,9	—	—	23,2	32,1	—	32,1
Dépenses prévues	8,9	—	—	23,2	32,1	—	32,1
Autorisations totales	8,9	—	—	19,7	28,6	11,9	40,5
Dépenses réelles	3,5	—	—	19,7	23,1	—	23,1
Relations de coopération							
Budget principal	9,8	—	—	31,0	40,8	—	40,8
Dépenses prévues	9,8	—	—	31,0	40,8	—	40,8
Autorisations totales	10,5	—	—	30,7	41,1	—	41,1
Dépenses réelles	10,5	—	—	29,2	39,6	—	39,6
Total (AINC)							
Budget principal	702,2	28,7	1 047,6	4 411,2	6 189,7	80,8	6 270,5
Dépenses prévues	726,5	28,7	1 048,5	4 568,9	6 372,6	80,8	6 453,4
Autorisations totales	838,0	25,3	931,2	4 650,5	6 445,0	149,7	6 594,7
Dépenses réelles	749,9	7,6	688,5	4 640,2	6 086,2	44,8	6 131,1

2006–2007 (en millions de dollars)							
Activité de programme	Dépenses budgétaires				Total des dépenses brutes et nettes	Dépenses non budgétaires	
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert		Prêts, placements et avances	Total
COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES							
Facilitation de la recherche et communication des résultats							
Budget principal	1,0	—	—	—	1,0	—	1,0
Dépenses prévues	1,0	—	—	—	1,0	—	1,0
Autorisations totales	1,0	—	—	—	1,0	—	1,0
Dépenses réelles	1,0	—	—	—	1,0	—	1,0
COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS							
Mener des enquêtes et offrir des services de médiation							
Budget principal	5,6	—	—	—	5,6	—	5,6
Dépenses prévues	5,6	—	—	—	5,6	—	5,6
Autorisations totales	6,8	—	—	—	6,8	—	6,8
Dépenses réelles	6,5	—	—	—	6,5	—	6,5

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Postes votés ou législatifs	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2006–2007 (en millions de dollars)			
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses prévues
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA					
1	Dépenses de fonctionnement	609,4	620,3	702,8	649,9
5	Dépenses en capital	28,7	28,7	25,3	7,6
10	Subventions et contributions	5 252,8	5 411,3	5 375,7	5 124,1
15	Paiements à la Société canadienne des postes	27,6	40,9	40,9	39,3
20	Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits — Dépenses de fonctionnement	7,2	7,2	7,8	7,4
25	Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits — Contributions	31,0	31,0	30,7	29,2
(L)	Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1
(L)	Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	—	—	—	—
(L)	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2,0	2,0	0,2	0,2
(L)	Rentes versées aux Indiens — Paiements en vertu des traités	1,4	1,4	1,8	1,8
(L)	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	137,6	137,6	137,6	137,6
(L)	Subvention au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador en vertu de la <i>Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador</i>	36,0	36,0	35,9	35,9
(L)	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	1,5	1,5	1,9	1,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	54,4	54,5	48,9	48,9
(L)	Paiements sur le Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte d'expansion économique des Indiens	—	—	31,8	0,1
(L)	Montants adjugés par une cour	—	—	1,6	1,6
(L)	Remboursement de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	—	—	0,5	0,5
(L)	Dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	—	—	1,4	—
	Total des dépenses budgétaires	6 189,7	6 372,6	6 445,0	6 086,2
L20	Prêts et garanties de prêts en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens	—	—	48,5	—
L30	Prêts à des revendicateurs autochtones	31,1	31,1	39,6	16,5
L35	Prêts aux Premières nations en Colombie-Britannique pour les aider à participer aux processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	49,7	49,7	49,7	28,3
L40	Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire	—	—	0,3	—
L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour les prêts consentis aux Inuits afin de promouvoir les activités commerciales	—	—	6,6	—
L81	Prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des petites entreprises du Territoire du Yukon	—	—	5,0	—
	Total des dépenses non budgétaires	80,8	80,8	149,7	44,8
	Total pour le Ministère	6 270,5	6 453,4	6 594,7	6 131,1

Postes votés ou législatifs	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2006–2007 (en millions de dollars)			
		Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses prévues
COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES					
40	Dépenses de programme	0,9	0,9	0,9	0,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,1	0,1	0,1	0,1
	Total pour la Commission	1,0	1,0	1,0	1,0
COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS					
45	Dépenses de programme	5,0	5,0	6,2	5,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	0,5	0,5	0,6	0,6
	Total pour la Commission	5,5	5,5	6,8	6,5

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

(en millions de dollars)	Affaires indiennes et du Nord Canada	Commission canadienne des affaires polaires	Commissions des revendications particulières des Indiens
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	26,8	—	0,4
Contributions de l'employeur aux cotisations d'assurance-emploi et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor (à l'exception des fonds renouvelables)	24,2	—	0,2
Indemnisation des victimes d'accidents du travail par Ressources humaines et Développement social Canada	0,6	—	—
Traitements et autres dépenses associées à la prestation de services juridiques par le ministère de la Justice Canada	20,7	—	—
Total des services reçus à titre gracieux en 2006–2007	72,4	—	0,6

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 5 : Prêts, placements et avances (dépenses non budgétaires)

(en millions de dollars)	Dépenses réelles pour 2004–2005	Dépenses réelles pour 2005–2006	2006–2007			
			Budget principal	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA						
Relations de coopération						
Prêts aux revendicateurs autochtones	23,1	22,0	31,1	31,1	39,6	16,5
Prêts aux Premières nations en Colombie-Britannique pour les aider à participer aux processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	28,8	28,7	49,7	49,7	49,7	28,3
Accès aux capitaux et développement économique						
Prêts et garanties de prêts en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens	—	—	—	—	48,5	—
Économie du Nord						
Prêts au gouvernement du Yukon pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire	—	—	—	—	0,3	—
Provision à la Caisse de prêts aux Inuit pour les prêts consentis aux Inuit afin de promouvoir les activités commerciales	—	—	—	—	6,6	—
Prêts destinés à la création ou à l'expansion de petites entreprises au Yukon en vertu du Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon (net)	—	—	—	—	5,0	—
Total	51,8	50,7	80,8	80,8	149,7	44,8
COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES						
S. O.	—	—	—	—	—	—
COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS						
S. O.	—	—	—	—	—	—

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

Tableau 6 : Sources de revenus non disponibles

(en millions de dollars)	Revenus réels pour 2004–2005	Revenus réels pour 2005–2006	2006–2007			
			Budget principal	Revenus prévus	Autorisations totales	Revenus réels
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA						
Gouvernance et institutions gouvernementales						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		2,3	0,7	0,7	6,8	6,8
Revenus divers		—	—	—	0,1	0,1
Relations de coopération						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		1,0	0,3	0,3	0,9	0,9
Revenus de placement		9,4	7,1	7,1	10,3	10,3
Revenus divers		—	—	—	0,1	0,1
Éducation						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		3,0	2,5	2,5	5,9	5,9
Revenus divers		—	—	—	0,2	0,2
Développement social						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		6,1	5,0	5,0	9,2	9,2
Revenus divers		—	—	—	0,1	0,1
Communautés nordiques saines						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		0,1	—	—	0,2	0,2
Détermination des droits relatifs aux terres de réserves et aux ressources						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		0,2	—	—	—	—
Administration fédérale responsable						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		0,2	—	—	0,5	0,5
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		2,2	—	—	0,1	0,1
Autres revenus non fiscaux		0,1	—	—	—	—
Terres et ressources du Nord						
Revenus de placement :						
– Bénéfices (projet Norman Wells)		131,9	98,0	98,0	123,3	123,3
– Autres		—	0,7	0,7	—	—
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		0,2	1,2	1,2	0,5	0,5
Redressement des créiteurs de l'exercice précédent		0,3	1,0	1,0	0,2	0,2
Exploitation minière au Canada		77,9	39,5	39,5	18,7	18,7
Redevances de l'exploitation des carrières		0,1	—	—	0,1	0,1
Redevances pétrolières et gazières		14,5	16,0	16,0	15,4	15,4
Location de terres, de bâtiments et de matériel		0,2	—	—	0,1	0,1
Droits et privilèges		—	3,9	3,9	—	—
Autres revenus non fiscaux		29,5	2,7	2,7	32,0	32,0
Possibilités d'emploi et de développement économique des peuples autochtones						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		0,1	0,1	0,1	—	—
Accès aux capitaux et développement économique						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		0,8	0,3	0,3	2,6	2,6
Revenus de placement		0,4	0,5	0,5	0,3	0,3
Revenus divers		6,6	6,3	6,3	6,7	6,7

(en millions de dollars)	Revenus réels pour 2004–2005	Revenus réels pour 2005–2006	2006–2007			Revenus réels
			Budget principal	Revenus prévus	Autorisations totales	
Infrastructure communautaire						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		4,7	0,5	0,5	11,5	11,5
Revenus de placement		1,2	1,0	1,0	1,4	1,4
Revenus divers		—	—	—	0,1	0,1
Économie du Nord						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		0,4	—	—	0,3	0,3
Relations de coopération						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		0,4	—	—	0,2	0,2
Gestion et administration du Ministère						
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs		5,3	—	—	—	—
Revenus divers		0,7	—	—	—	—
Total	338,2	299,8	187,3	187,3	248,3	248,3
COMMISSION CANADIENNE DES AFFAIRES POLAIRES						
S. O.	—	—	—	—	—	—
COMMISSION DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES DES INDIENS						
S. O.	—	—	—	—	—	—

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

**Tableau 7A : Frais d'utilisation
Loi sur les frais d'utilisation**
(en milliers de dollars)

Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'imposition des frais	Date de la dernière modification	2006–2007		Années de planification	
				Revenus réels	Coût total	Exercice financier	Revenus prévus estimatif
Frais exigés pour le traitement des demandes présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information	Autres produits et services (A)	Loi sur l'accès à l'information alinéa 11(1) a) alinéa 11(1) b)	1992	1 340 3 353	1 052,1	2007–2008 2007–2008 2008–2009 2008–2009 2009–2010 2009–2010	1 500 3 000 1 500 2 700 1 500 2 500
Exploitation minière au Canada	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales	Voir les modifications proposées à la section B ⁵	5 500	6 572	2007–2008 2008–2009 2009–2010	6 600 6 600 6 600
Utilisation des terres territoriales	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	1996	230	139	2007–2008 2008–2009 2009–2010	139 139 139
Terres territoriales	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales	1996	930	2 305	2007–2008 2008–2009 2009–2010	2 300 2 300 2 300

^{5,7} http://www.aimec-inac.gc.ca/ps/nap/min_f.html

⁶ <http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cr/C.R.C.-ch.1516//fr?page=1>

(en milliers de dollars)

Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'imposition des frais	Date de la dernière modification	2006-2007		Années de planification				
				Revenus réels	Revenus prévus	Coût total	Résultats liés au rendement	Exercice financier	Revenus prévus	Coût total estimatif
Enregistrement des titres relatifs aux terres domaniales	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales Loi fédérale sur les hydrocarbures	1988	78	88	Voir la note n° 1	Norme de rendement Les demandes courantes sont traitées dans un délai de dix jours ouvrables. Il faut prévoir plus de temps si la demande exige une recherche plus approfondie. (Le délai est précisé au client sur réception de la demande).	2007-2008 2008-2009 2009-2010	88 88 88	Voir la note n° 1
Carrières territoriales	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales Règlement sur l'utilisation des terres de la vallée du Mackenzie	2003	0	0	Voir la note n° 1	La délivrance d'un permis d'exploitation d'une carrière conduit à l'octroi d'un permis d'utilisation du sol. Par conséquent, le règlement ne prévoit aucun délai pour le traitement ou le rejet d'une demande de permis d'exploitation d'une carrière ni pour la délivrance de ce permis.	2007-2008 2008-2009 2009-2010	0 0 0	Voir la note n° 1
Eaux territoriales	Réglementaire	Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie	1992 2002 2003	16	10	Voir la note n° 1	Les normes de rendement varient selon le temps de recherche, la durée des négociations et les décisions découlant des évaluations environnementales. Les clients sont informés des délais tout au long du processus.	2007-2008 2008-2009 2009-2010	16 16 16	Voir la note n° 1
Houille territoriale	Réglementaire	Loi sur les terres territoriales	2003	0	0	Voir la note n° 1	Les permis d'exploration sont délivrés une fois les consultations terminées.	2007-2008 2008-2009 2009-2010	0 0 0	Voir la note n° 1

Dernière modification

Le *Règlement sur l'exploitation minière au Canada* fait actuellement l'objet d'une mise à jour. Les articles relatifs aux redevances ont été modifiés en 1999, mais les autres articles sont demeurés tels qu'ils ont été rédigés en 1977. La présente série de modifications prévoit la conversion au système métrique (conversion des acres en hectares); le barème de frais sera donc adopté en conséquence. Des consultations sous diverses formes ont été menées auprès de l'industrie minière et d'autres parties intéressées, et aucune opposition n'a été exprimée à propos des changements suggérés. Une nouvelle catégorie de frais sera instaurée afin de limiter les contestations pouvant nuire à l'enregistrement d'une concession.

1. L'imposition de frais ou la prestation d'un service engendrent une série d'activités liées à la gestion des terres et des ressources et à la protection de l'environnement; toutes ces activités sont régies en fonction de la nature et de l'envergure du projet d'exploitation (par exemple, l'exploitation minière).

2. Le règlement sur les eaux, qui accompagnera la *Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut* est en cours de rédaction. Les vastes consultations menées auprès de l'industrie et des autres parties intéressées ne sont pas encore terminées. Des modifications au barème de frais sont encore possibles.

Tableau 7B : Politique sur les normes de service pour les frais externes

On peut obtenir d'autres renseignements sur les normes de service pour les frais externes à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr3/06-07/index_f.asp.

Tableau 8 : Détails sur les programmes de paiements de transfert

AINC administre cinq programmes de paiements de transfert :

Paiements aux Premières nations, aux Inuit et aux résidents du Nord — Le gouvernement
 Paiements aux Premières nations, aux Inuit et aux résidents du Nord — Les gens
 Paiements aux Premières nations, aux Inuit et aux résidents du Nord — Les terres
 Paiements aux Premières nations, aux Inuit et aux résidents du Nord — L'économie
 Paiements aux Métis, aux Indiens non inscrits et aux Autochtones vivant en milieu urbain au Canada —
 Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

On peut obtenir d'autres renseignements sur les programmes de paiements de transfert à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr3/06-07/index_f.asp.

Tableau 9 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations

Réponse aux comités parlementaires

Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes

Alinéa 108(3)g — Le 1^{er} juin 2006, le Comité permanent des comptes publics a entrepris l'étude du chapitre 5 du rapport de la vérificatrice générale de mai 2006. Ce chapitre, intitulé *La gestion des programmes destinés aux Premières nations*, lui avait été renvoyé le 16 mai 2006. Le rapport du Comité a été adopté le 20 juin 2006 et déposé à la Chambre des communes le 21 juin 2006.

Chapitre 5, La gestion des programmes destinés aux Premières nations du rapport de mai 2006 du vérificateur général du Canada. Rapport du Comité permanent des comptes publics (<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=10466&SourceId=149763&SwitchLanguage=1>)

Article 109 — Des fonctionnaires d'Affaires indiennes et du Nord Canada ont comparu devant le Comité permanent des comptes publics les 1^{er} et 3 juin 2006. Le gouvernement a donné suite au sixième rapport du Comité permanent des comptes publics portant sur l'examen des onze recommandations de la vérificatrice générale. Sa réponse a été présentée à la Chambre des communes par Affaires indiennes et du Nord Canada le 19 octobre 2006. Préparée conjointement par Santé Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada, elle abordait les questions suivantes : la sécurité des patients et la prévention de l'abus de médicaments sur ordonnance; la lutte contre la moisissure dans les logements des réserves; l'élimination des rapports non nécessaires exigés des collectivités des Premières nations; l'évaluation du processus de mise en œuvre des revendications territoriales globales, y compris l'établissement d'indicateurs de rendement et d'objectifs à atteindre; l'élaboration d'un plan pour mettre fin à la gestion par des tiers; la prolongation de la période d'affectation des administrateurs généraux.

Médicaments sur ordonnance — Le gouvernement s'est dit engagé à élargir les options du programme et à examiner l'élaboration d'autorisations législatives précises afin d'assurer la sécurité des patients et de prévenir l'abus de médicaments sur ordonnance. Le gouvernement entendait aussi amorcer des discussions avec des organismes provinciaux et territoriaux et recueillir des statistiques liées à la mortalité et aux maladies attribuables à l'utilisation inappropriée de médicaments sur ordonnance. Il comptait également présenter au Parlement un rapport annuel indiquant le coût de chaque initiative destinée à réduire l'utilisation inappropriée des médicaments par ordonnance.

Moisissure dans les logements des réserves — La réponse du gouvernement indiquait que les ministères fédéraux (Affaires indiennes et du Nord Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et

Santé Canada) et l'Assemblée des Premières nations avaient mis au point un cadre stratégique national. Elle précisait aussi que des plans, en cours d'élaboration, orienteraient la mise en œuvre des stratégies de prévention et de correction. Enfin, elle concluait en précisant que, si aucune mesure corrective n'était possible, on examinerait des approches autres que l'acquisition de nouveaux logements.

Reddition de comptes par les Premières nations — La réponse du gouvernement présentait une approche en trois volets pour réduire le volume de données recueillies, accroître l'efficacité des procédures de présentation et de traitement des rapports et collaborer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour éliminer le double emploi, si possible, afin d'en arriver à une réduction à l'échelle du gouvernement.

Mise en œuvre des revendications territoriales globales — La réponse du gouvernement donnait un aperçu du Plan pluriannuel d'évaluation d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Elle fournissait aussi des renseignements au sujet des objectifs partagés, des résultats mutuellement souhaités et des indicateurs de rendement qui serviront à rendre compte des activités ministérielles.

Gestion par des tiers — Le gouvernement travaillera de concert avec les organismes à rédiger des lignes directrices afin d'apporter des précisions sur la terminologie utilisée et d'élaborer des normes sur la qualité de l'eau, conformément aux besoins des collectivités. Il a déjà rencontré un certain nombre d'organismes pour discuter des pratiques exemplaires et des besoins de formation et il a élaboré un processus de dialogue continu pour résoudre toutes ces questions. Il demande actuellement aux organismes d'intégrer dans leurs rapports annuels un exposé sur le rendement financier et sur la façon dont ils gèrent leurs responsabilités. Ces renseignements seront utilisés pour élaborer des plans stratégiques dans le but de renforcer le processus annuel de présentation de rapports.

Prolongation de la période d'affectation des administrateurs généraux — Le système d'affectation est une fonction exécutive qu'exerce le premier ministre et le greffier du Conseil privé. Les administrateurs généraux réalisent leur mandat dans le cadre de ce système et doivent être prêts à accepter d'autres affectations lorsqu'on leur en fait la demande.

Réponse du gouvernement au Sixième rapport du Comité permanent des comptes publics (<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=10466&SourceId=177295&SwitchLanguage=1>)

Réponse à la vérificatrice générale du Canada et à la commissaire à l'environnement et au développement durable

Vérificatrice générale

Chapitre 5 — Le quatrième rapport *Le Point*, publié par la vérificatrice générale en mai 2006, traitait de la gestion des programmes destinés aux Premières nations. Il a été présenté le 16 mai 2006 au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes. Le rapport présentait onze recommandations, dont huit s'adressaient à Affaires indiennes et du Nord Canada et trois, à Santé Canada. Dans sa réponse à la Chambre, Affaires indiennes et du Nord Canada a confirmé le besoin de régler le problème de moisissure dans les logements des réserves; d'éliminer les rapports non nécessaires imposés aux Premières nations; de définir des indicateurs de rendement et des objectifs à atteindre; de terminer d'évaluer la mise en œuvre des revendications territoriales globales; d'élaborer un plan pour mettre fin à la gestion par des tiers; de prolonger la période d'affectation des administrateurs généraux.

La réponse du Ministère, préparée au nom du gouvernement du Canada, affirmait l'importance d'élaborer un plan d'action concerté pour les Autochtones dans des secteurs clés comme le logement, la santé, l'éducation et les possibilités économiques. Le Canada continuera de tenir compte de ces facteurs essentiels au moment de mettre au point des mesures visant à assurer un avenir meilleur aux peuples autochtones.

La gestion des programmes destinés aux Premières nations ([http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20060505cf.html/\\$file/20060505cf.pdf](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20060505cf.html/$file/20060505cf.pdf))

Chapitre 6 — Le rapport de la vérificatrice générale, déposé en mai 2006 à la Chambre des communes, traitait de la gestion des subventions et des contributions votées. Il renfermait une recommandation à l'intention d'Affaires indiennes et du Nord Canada. Le rapport affirmait que le Ministère devait renforcer ses contrôles de gestion des subventions et des contributions en préparant une évaluation des risques afin de déterminer la

fréquence et le niveau adéquat de surveillance et de présentation de rapports; en terminant l'élaboration et la mise en œuvre de son système automatisé de gestion des subventions et des contributions; en donnant la formation nécessaire à ses agents de programme.

Le Ministère a répondu en indiquant que le nouveau système de paiements de transfert aux Premières nations et aux Inuit, en voie d'être mis en œuvre, améliorerait et renforcerait ses pratiques de gestion. En adoptant une approche axée sur les risques pour la gestion de toutes les subventions et les contributions, les gestionnaires pourront confirmer l'admissibilité des bénéficiaires et déterminer le niveau approprié de surveillance et de reddition de comptes. La formation permanente du personnel aura lieu pendant la période de transition entre les deux systèmes, qui est prévue de 2006 à 2008.

La gestion des subventions et des contributions votées ([http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20060506cf.html/\\$file/20060506cf.pdf](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20060506cf.html/$file/20060506cf.pdf))

Chapitre 7 — Le rapport de la vérificatrice générale, déposé en novembre 2006, traitait de la participation du gouvernement fédéral au processus des traités de la Colombie-Britannique. Il a été déposé à la Chambre des communes le 28 novembre 2006. Le rapport présentait quatre recommandations : resserrer la collaboration entre Affaires indiennes et du Nord Canada et les autres organismes fédéraux participant au processus de négociation des traités de la Colombie-Britannique; s'acquitter de l'obligation qu'a le gouvernement fédéral de consulter les Premières nations et, s'il y a lieu, trouver des accommodements; améliorer la gestion du temps et des ressources dans le cadre de la négociation des traités; présenter des rapports plus accessibles et plus complets au Parlement.

Le Ministère a répondu en indiquant qu'il travaillerait de concert avec ses partenaires fédéraux à améliorer les processus internes utilisés actuellement pour l'élaboration de ses politiques afin de répondre plus efficacement aux défis et aux possibilités stratégiques susceptibles de se présenter aux tables de négociation. AINC continuera le travail entrepris avec d'autres ministères fédéraux pour élaborer une politique fédérale de consultation et d'accommodements. Le Ministère fera en sorte que les négociations soient davantage axées sur les résultats et centrera ses efforts sur les tables de négociation qui ont le plus de chance de progresser. Enfin, il étudiera les moyens d'améliorer le processus actuel de communication de renseignements au Parlement en produisant des rapports plus complets.

La participation du gouvernement fédéral au processus des traités de la Colombie-Britannique ([http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20061107cf.html/\\$file/20061107cf.pdf](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20061107cf.html/$file/20061107cf.pdf))

Commissaire à l'environnement et au développement durable

Chapitre 2 — Le rapport de 2006 de la commissaire à l'environnement et au développement durable traitait de l'adaptation aux répercussions des changements climatiques. Il a été déposé à la Chambre des communes le 28 septembre 2006. La vérification visait six ministères fédéraux, y compris Affaires indiennes et du Nord Canada, et cherchait à déterminer, de façon générale, si les ministères avaient élaboré des stratégies d'adaptation régionales ou sectorielles pour les activités dont ils sont responsables et si Affaires indiennes et du Nord Canada, en particulier, avait pris des mesures pour réagir aux répercussions du changement climatique dans le Nord. Aucune recommandation particulière ne s'adressait à Affaires indiennes et du Nord Canada, et il n'était pas demandé au Ministère de préparer une réponse au rapport de vérification.

L'adaptation aux répercussions des changements climatiques ([http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20060902cf.html/\\$file/c20060902cf.pdf](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20060902cf.html/$file/c20060902cf.pdf))

Chapitre 4 — Le rapport de 2006 de la commissaire à l'environnement et au développement durable traitait des stratégies de développement durable. Il a été déposé à la Chambre des communes le 28 septembre 2006. La vérification portait sur les progrès accomplis par les ministères et les organismes fédéraux pour respecter les engagements formulés dans leur stratégie de développement durable. La vérification a déclaré qu'Affaires indiennes et du Nord Canada avait fait des progrès marqués dans la mise en œuvre d'un cadre de gestion visant à promouvoir les initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités autochtones et du Nord, et à en assurer le suivi. On estime qu'il s'agit là d'une étape importante vers la protection de l'environnement et le développement durable. AINC progressait aussi dans l'élaboration d'une stratégie à long terme pour aider les

collectivités autochtones et du Nord à s'adapter aux répercussions des changements climatiques. Aucune recommandation particulière ne s'adressait à Affaires indiennes et du Nord Canada, et il n'était pas demandé au Ministère de préparer une réponse au rapport de vérification.

Les stratégies de développement durable ([http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20060904cf.html/\\$file/c20060904cf.pdf](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20060904cf.html/$file/c20060904cf.pdf))

Chapitre 5, Les pétitions en matière d'environnement — La commissaire à l'environnement et au développement durable a examiné le processus de pétition en matière d'environnement. Ce processus permet aux Canadiens d'exprimer leurs préoccupations d'ordre environnemental et d'obtenir une réponse des ministres fédéraux concernés. L'examen portait sur le temps mis par les ministères à donner suite aux pétitions et à la pertinence des réponses fournies.

Des cinq pétitions reçues entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006, la commissaire a noté qu'AINC avait répondu dans les délais prescrits dans 60 % des cas. Le Ministère a mis en place un protocole interne pour assurer une réponse rapide aux pétitions. Il n'était pas demandé au Ministère de préparer une réponse au rapport.

Les pétitions en matière d'environnement ([http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20060905cf.html/\\$file/c20060905cf.pdf](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c20060905cf.html/$file/c20060905cf.pdf))

Vérifications externes (Nota : Ces vérifications se rapportent aux autres vérifications externes faites par la Commission de la fonction publique du Canada et par le Commissariat aux langues officielles.)

La Commission de la fonction publique du Canada a présenté, en octobre 2006, son rapport intitulé *Vérification de l'état de préparation en vue de la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. La vérification avait pour but d'examiner si certains ministères, y compris Affaires indiennes et du Nord Canada, répondaient aux exigences essentielles à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi. Cette vérification se concentrait particulièrement sur les ententes de délégation, les lignes directrices obligatoires, la formation des gestionnaires subdélégués et celle des conseillers en ressources humaines, la communication et les processus de surveillance. Dans l'ensemble, il était demandé à tous les administrateurs généraux d'exercer un leadership continu pour appuyer la mise en œuvre de la Loi, conformément à l'instrument de délégation et de responsabilisation en matière de nomination.

Vérification de l'état de préparation en vue de la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique (http://www.psc-cfp.gc.ca/audit-verif/reports/2006/readiness/readiness_f.pdf)

Vérifications internes et évaluations

Vérifications internes

Vérification d'Entreprise autochtone Canada, Programme des institutions financières autochtones et Accès aux capitaux (mars 2007)

(http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/07-04/07-04_f.html)

Vérification des pratiques ministérielles concernant les voyages (mars 2007)

(http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/05-01/05-01_f.html)

Vérification du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations (mars 2007)

(http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/06-02/06-02_f.html)

Vérification de la conformité avec la Mesure relative à la gestion des terres des Premières nations (octobre 2006)

(http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/06-01/06-01_f.html)

Vérification du financement relatif aux installations scolaires (octobre 2006)

(http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/03-18/03-18_f.html)

Vérification des marchés et de l'approvisionnement (juin 2006)

(http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/03-16/03-16_f.html)

Évaluations

Évaluation d'Entreprise autochtone Canada — Programme des institutions financières autochtones et Accès aux capitaux (mars 2007)

(http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/07-05/07-05_f.html)

Évaluation du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations (mars 2007)

(http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/06-07/06-07_f.html)

Tableau 10 : Stratégie de développement durable

La mise en œuvre de la troisième Stratégie de développement durable du Ministère, *Ensemble sur la bonne voie : Un avenir viable pour les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord*⁸, s'est terminée en décembre 2006. Cette stratégie encourage les secteurs et les régions d'AINC à intégrer davantage le développement durable dans leurs programmes, leurs politiques et leurs décisions. En 2006, le Ministère s'est principalement consacré à produire le rapport définitif sur la mise en œuvre de la troisième Stratégie et à préparer la quatrième Stratégie de développement durable, qui a été déposée à la Chambre des communes en décembre 2006.

Le rapport définitif sur la troisième Stratégie de développement durable met en évidence les réalisations accomplies et explique les leçons apprises. Il représente le point culminant des efforts régionaux et sectoriels déployés pour respecter chacun des engagements énoncés. La Stratégie établit des liens avec les résultats stratégiques du Ministère et fait valoir de façon générale la nécessité d'intégrer le développement durable dans la planification et l'élaboration des politiques.

Chaque objectif précisé dans la Stratégie de développement durable de 2004–2006 favorise l'atteinte d'au moins un résultat stratégique du Ministère (le gouvernement, les gens, les terres et l'économie) et appuie les fonctions de la gestion et de l'administration du Ministère. Les résultats obtenus dans le cadre de la Stratégie ont été consignés dans les rapports ministériels, mais ne concordaient pas entièrement avec les processus en vigueur. Si on pouvait voir clairement que les objectifs établis s'harmonisaient avec un ou plusieurs résultats stratégiques, la terminologie utilisée n'était toutefois pas uniforme. De plus, dans le *Rapport sur les plans et les priorités* et dans le *Rapport ministériel sur le rendement*, on trouvait un tableau résumant les grandes réalisations de la Stratégie de développement durable, et les progrès plus spécifiques faisaient l'objet de rapports distincts.

La troisième Stratégie comportait 41 objectifs ciblés répartis selon cinq thèmes : la consultation et la prise de décisions conjointes, la planification à long terme, la gestion de l'eau, le changement climatique et la gestion de l'énergie, et l'intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère. Sous chaque thème, AINC s'était engagé à atteindre des objectifs et des buts précis. Les objectifs définissaient les résultats attendus, tandis que les buts représentaient des engagements à court terme, plus spécifiques et mesurables selon les échéances et les extrants. Dans le contexte de cette stratégie, le Ministère a élaboré des cadres et des politiques sur le développement durable pour orienter les activités et les programmes régionaux et nationaux. Les progrès réalisés ont favorisé la collaboration avec d'autres ministères du gouvernement, les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord.

Durant cette période de trois ans, il a fallu abandonner quatre des buts fixés, faute de ressources ou en raison d'un changement dans les priorités. Sept buts n'ont pu être atteints en totalité, mais tous les autres ont été réalisés avec succès. Certains d'entre eux se poursuivront dans la Stratégie de développement durable de 2007–2010 en vue d'obtenir des résultats à plus long terme. Le Ministère a réalisé une série de progrès sous chacun des cinq thèmes.

Consultation et prise de décisions conjointes. Les ministères ainsi que les collectivités et les organisations autochtones unissent davantage leurs efforts pour définir leurs priorités, pour trouver des solutions aux questions concernant les Autochtones et pour prendre des décisions.

⁸ Pour des détails sur la Stratégie de développement durable du Ministère, visitez l'adresse www.ainc-inac.gc.ca/sd/doc_f.html.

Planification à long terme. Toutes les régions du sud du pays et une région dans le Nord ont mis en œuvre un plan communautaire global; certaines régions ont même appliqué cette approche à plus grande échelle. De nombreuses régions ont pu tirer avantage des projets de renforcement des capacités, notamment sur le plan des ressources humaines, du perfectionnement professionnel et des compétences en gestion foncière.

Gestion de l'eau. La mise en œuvre de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations a permis de réduire le nombre d'installations d'eau potable présentant des risques élevés et d'augmenter le nombre d'opérateurs reconnus.

Changement climatique et gestion de l'énergie. Le Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques a financé 200 projets écoénergétiques communautaires destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur une période de quatre ans. Pendant les trois années de la Stratégie, le Programme a aussi appuyé l'élaboration de la Stratégie d'adaptation face aux impacts dans le nord du Canada et la réalisation de plus de 50 projets visant à atténuer les répercussions du changement climatique et à proposer des mesures pour s'y adapter.

Intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère. Le Ministère a réussi à intégrer les principes du développement durable à ses processus internes, notamment par la mise en œuvre de sa Stratégie de gestion environnementale, par l'élaboration de lignes directrices s'appliquant aux programmes de développement économique et par la nomination de coordonnateurs du développement durable au sein du Ministère.

Certaines lacunes dans la troisième Stratégie ont influencé la production de la quatrième, principalement en ce qui a trait à la production de rapports et au processus de surveillance. Dans la troisième Stratégie, les mesures du rendement et les résultats à court et à long termes manquaient de précision. Il était donc très difficile d'en évaluer le rendement. Ce problème a été corrigé dans la quatrième Stratégie, qui comporte des modèles logiques très clairs et très détaillés. Les modèles fournissent, pour chaque engagement, des renseignements sur les résultats, les extrants, les activités et les indicateurs de rendement.

De plus, le secteur ou la région responsable de chaque but est maintenant indiqué de manière plus précise. De même, le nombre d'engagements a été considérablement réduit. Le Ministère se concentrera désormais sur des engagements moins nombreux ayant pour objectifs d'appuyer la viabilité des collectivités et d'instaurer une culture de viabilité écologique au sein d'AINC.

La quatrième Stratégie apporte des solutions au manque d'harmonisation qui existait entre les rapports de la Stratégie de développement durable et les processus de planification et de rapports du Ministère. Presque tous les nouveaux buts s'intègrent parfaitement aux résultats stratégiques du Ministère et sont pris en compte dans le *Rapport sur les plans et les priorités*. On se servira des rapports ministériels pour rendre compte des progrès accomplis dans la Stratégie de développement durable.

La quatrième Stratégie de développement durable est le fruit d'un travail collectif entrepris par les bureaux régionaux et les secteurs du Ministère ainsi que par les représentants des collectivités et des organisations autochtones. Le Ministère a donné suite aux recommandations de la commissaire à l'environnement et au développement durable et s'est conformé au *Document d'orientation à l'intention des organismes qui élaborent des stratégies de développement durable (2007–2009)*. De plus, les buts de la Stratégie de développement durable appuient au moins un des objectifs du gouvernement fédéral en matière de développement durable. La Stratégie est un document axé sur les résultats et elle mise sur des engagements qui auront des répercussions concrètes à long terme sur les collectivités ainsi que sur les politiques, les activités et les décisions du Ministère.

Tableau 11 : Approvisionnement et marchés

On peut obtenir d'autres renseignements sur l'approvisionnement et les marchés à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr3/06-07/index_f.asp.

Tableau 12 : Initiatives horizontales

AINC est responsable des quatre mesures horizontales suivantes :

Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations

Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador

Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

Projet gazier du Mackenzie et autres activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole et du gaz qui en découlent dans les Territoires du Nord-Ouest

On peut obtenir d'autres renseignements sur les initiatives horizontales à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hrdb-rhbd/profil_f.asp.

Tableau 13 : Politiques concernant les voyages

On peut obtenir d'autres renseignements sur les politiques concernant les voyages à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr3/06-07/index_f.asp.

Tableau 14 : Réservoirs de stockage

On peut obtenir d'autres renseignements sur les réservoirs de stockage à l'adresse http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr3/06-07/index_f.asp.

Tableau 15 : États financiers

On peut consulter les états financiers d'Affaires indiennes et du Nord Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2007 à l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/fnst/07/index-fra.asp>.

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Gestion et administration du Ministère

L'atteinte des objectifs stratégiques d'un ministère repose sur une gestion et un fonctionnement efficaces et responsables. Pour cumuler les réussites, un ministère doit prendre des décisions en toute connaissance de cause et orienter ses communications, ses ressources humaines, ses ressources financières, ses compétences techniques et ses processus d'information vers les priorités ministérielles et les résultats souhaités.

Méthode de répartition des ressources

Suivant le processus budgétaire en vigueur à l'échelle du gouvernement, les ministères ne reçoivent pas de fonds destinés spécifiquement à la gestion et à l'administration. Les crédits sont attribués pour la réalisation des résultats stratégiques et des activités de programme. Cela dit, il est difficile pour AINC de rendre clairement compte de l'utilisation qu'il fait de ses ressources. En effet, sa tâche principale est de transférer des fonds à des tiers, qui, en échange, exécutent des programmes et des services conformes à ses objectifs et à son mandat. Le Ministère vérifie que ces transferts sont bien administrés, entreprend des activités de surveillance, justifie les actions menées et offre des conseils stratégiques et d'autres services (p. ex., la gestion des litiges).

Présenter les ressources attribuées à la gestion et à l'administration en fonction des activités de programme fausserait les données, puisque la prestation des programmes est principalement confiée à des tiers. Il importe toutefois de noter que la proportion du budget total d'AINC attribuée à la gestion et à l'administration du Ministère est de moins de 5 %, ce qui est comparable aux autres ministères.

Les priorités liées à la gestion et à l'administration du Ministère sont tournées vers l'objectif du gouvernement du Canada de renforcer les pratiques de gestion et de rendre dûment compte des résultats obtenus.

En 2006–2007, le Ministère est intervenu dans quatre grands secteurs :

- une planification stratégique et un régime de déclaration intégrés, axés sur les résultats et conformes au programme de gestion du Canada;
- des systèmes rigoureux et stables d'administration financière et de gestion de l'information;
- l'allocation et la gestion avisées des ressources humaines, des ressources financières, des biens immobiliers, des moyens technologiques et de l'information;
- une gestion stratégique et efficace des litiges.

RÉSULTATS

Amélioration de la gestion stratégique

AINC s'était engagé à améliorer sa gestion stratégique. Il a atteint ses objectifs dans quatre importants secteurs d'activité :

1) Nouvelles pratiques de gestion financière

AINC a adopté le modèle de dirigeant principal des finances, recommandé par le Bureau du contrôleur général dans un effort de revitalisation des politiques financières. Il a procédé à la nomination du dirigeant principal, et la mise en œuvre du modèle au sein du Ministère se déroule dans les délais prévus.

AINC a également fait d'énormes progrès dans l'élaboration d'un processus qui lui permettra de faire des associations entre les données financières et non financières et ainsi de raffiner ses pratiques de gestion et de prendre des décisions plus éclairées. La mise au point du système financier intégré et de l'entrepôt des données d'entreprise donnera aux gestionnaires d'AINC un accès facilité et opportun aux renseignements de nature financière et non financière. Il leur sera ainsi possible d'associer plus directement les ressources aux priorités et de rendre compte plus fidèlement des résultats et des coûts afférents. Le système financier intégré est un système avant-gardiste qui procure aux décideurs les données les plus récentes en fonction des résultats. Il permet aussi au Ministère de

fournir les renseignements nécessaires pour remplir les exigences en matière de rendement et de déclaration, comme celles liées au Cadre horizontal autochtone du Secrétariat du Conseil du Trésor.

2) Objectifs de l'Examen des dépenses

AINC a travaillé avec différents intervenants ministériels pour trouver des façons de rationaliser les dépenses et a mis au point une stratégie en vue d'atteindre les objectifs de l'Examen des dépenses. Dans le cadre de cet examen, le gouvernement fédéral cherche à réaliser des économies de manière à pouvoir investir dans les secteurs jugés prioritaires.

3) Cadre de gestion des ressources

AINC a mis au point son Cadre de gestion des ressources, qui permet d'évaluer les tendances des dépenses et d'analyser les inducteurs de coûts dans les services essentiels offerts aux Premières nations. Ce cadre définit clairement les priorités en matière de financement et propose une stratégie pluriannuelle pour l'acquisition des ressources. Il sert à étayer le renouvellement des politiques et des programmes et à cerner les besoins de financement, le tout dans le but de fournir des services comparables à ceux des provinces. Le cadre permet aussi de justifier les ressources qu'exige la prestation des services essentiels aux Premières nations. Les travaux se sont terminés en décembre 2006, et les résultats ont été communiqués au Secrétariat du Conseil du Trésor et aux autres intervenants concernés.

4) Intégration des activités

Conscient que le gouvernement du Canada accorde une grande importance à la gestion axée sur les résultats, AINC a continué de resserrer sa gestion stratégique en établissant des liens entre les ressources humaines, les ressources financières et la planification des résultats stratégiques. Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a harmonisé les objectifs des cadres supérieurs avec les activités de planification pour s'assurer que chaque gestionnaire montre la voie à suivre dans son champ de responsabilité de manière à atteindre les résultats escomptés et à assurer la réussite générale du résultat stratégique.

Renforcement de la capacité de vérification interne et d'évaluation

Pour donner suite à la nouvelle Politique sur la vérification interne, instaurée le 1^{er} avril 2006 à l'échelle du gouvernement, AINC a nommé un chef de direction chargé de la vérification et de l'évaluation, qui relève directement du sous-ministre. Le Ministère a aussi mis sur pied un comité de vérification indépendant, qui s'occupera de donner des directives et des conseils objectifs et impartiaux et qui jugera de la pertinence des pratiques ministérielles en matière de gestion du risque, de surveillance et de gouvernance. Enfin, un plan d'action a été élaboré pour veiller à ce que le Ministère se conforme à la Politique sur la vérification interne d'ici au 31 mars 2009, comme prévu.

AINC a aussi amélioré sa fonction d'évaluation. De fait, il a mis en place un plan pluriannuel qui prévoit une approche stratégique à long terme pour évaluer le rendement des programmes de subventions et de contributions. Ce plan se conforme en tout point aux politiques du Conseil du Trésor et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, puisqu'il assure l'évaluation de toutes les dépenses directes engagées par le Ministère.

Système des paiements de transfert

Les paiements de transfert sont une pièce maîtresse du mandat d'AINC, et le Ministère doit pouvoir compter sur un système cohérent pour assurer une prestation efficace de ses programmes.

En partenariat avec les Inuit et les Premières nations, AINC a mis sur pied un système de paiements de transfert, accessible en ligne. Ce système intégré simplifiera considérablement le processus des paiements de transfert en le rendant plus efficace, plus simple, plus stable et plus rentable. Il permettra aussi d'alléger les exigences en matière de rapports imposées aux Premières nations.

En 2006, AINC a mené à terme l'étape initiale de lancement et de formation à l'interne et dans certaines organisations bénéficiaires. On continue de fournir à de nouveaux utilisateurs l'accès au système et la formation connexe.

Modernisation de la fonction publique

La modernisation de la fonction publique est une priorité du gouvernement fédéral et d'AINC.

Recrutement et nomination

AINC privilégie un système de dotation fondé sur les valeurs et a mis en œuvre des politiques sur le recrutement et les nominations fidèles à ce principe. Ces dernières misent sur l'accessibilité, la justice et la transparence. Les politiques concernant les postes non annoncés, les mesures correctives, les révocations et les zones de sélection ont été établies selon les dispositions de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

Le Ministère a produit le *Rapport ministériel sur l'obligation de rendre compte en dotation* exigé par l'Agence de la fonction publique Canada et s'emploie à élaborer le Cadre de responsabilisation en gestion de la dotation et la stratégie de surveillance connexe.

Valeurs et éthique

Le Ministère a procédé à l'étude de ses programmes et de ses services en tenant compte des valeurs et du code d'éthique en vigueur au gouvernement. À la suite de cette étude, il a décidé de créer une unité responsable des questions liées à l'intégrité, aux valeurs et à la résolution des conflits. Cette unité sert de guichet unique pour les employés qui ont besoin de conseils ou qui veulent avoir accès à des ressources et à des outils. L'unité s'occupe aussi de coordonner le cadre de gestion des valeurs et de l'éthique au Ministère. Elle fournit conseils et orientation au sujet des politiques et des programmes, propose des façons de régler rapidement les différends et voit au bien-être en milieu de travail.

Équité en matière d'emploi

AINC continue de s'assurer que ses effectifs reflètent la diversité canadienne et travaille à améliorer ses services d'aide aux employés ainsi que ses méthodes de recrutement et de gestion en favorisant l'emploi des Autochtones.

Pour respecter l'engagement d'AINC à assurer une gestion avisée des ressources humaines autochtones, un groupe de travail du sous-ministre a produit un rapport proposant des améliorations aux processus de recrutement, de perfectionnement et de maintien en poste. Comme prochaine étape, le Ministère élaborera un plan pluriannuel en s'inspirant des recommandations du groupe de travail. On s'attend à entreprendre la mise en œuvre du plan à l'automne 2007.

Formation obligatoire des gestionnaires

AINC a mis en œuvre un programme de formation pour appuyer la modernisation de sa stratégie de gestion du changement. Cette approche est censée aider les gestionnaires à répondre aux exigences stratégiques actuelles et futures. Elle comporte une formation obligatoire sur la validation et la délégation des pouvoirs de dotation et des pouvoirs financiers dans la fonction publique. Les connaissances, les habiletés, les valeurs, l'éthique et les compétences acquises dans le cadre de ce programme rehaussent la capacité des employés à administrer judicieusement les ressources et à produire les résultats voulus.

Contributions aux priorités ministérielles

Résultat stratégique : Le gouvernement

L'imputabilité et le renforcement des capacités

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
Renforcer les capacités des bénéficiaires en finançant l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion corrective dans le contexte du Programme de développement professionnel et institutionnel.	Accéder au financement prévu dans le budget de 2006 (automne 2006). Commencer à financer les projets approuvés (décembre 2006).	En janvier 2007, AINC a instauré avec succès une mesure visant à renforcer les capacités des Premières nations. Cette mesure devrait permettre aux collectivités qui font l'objet d'un plan de gestion corrective de retrouver plus rapidement leurs pouvoirs de gestion.
Assurer la mise en œuvre intégrale de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations</i> .	Assurer la mise en œuvre intégrale de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations</i> (mars 2007).	L'Administration financière des Premières nations a commencé à exercer ses activités, tandis que la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations et l'Institut de la statistique des Premières nations sont en voie de devenir pleinement fonctionnels.
Accroître le financement versé à l'Association des agents financiers autochtones pour des programmes et des activités associés aux plans de gestion corrective.	Demander l'autorisation d'accéder au financement prévu dans le budget de 2006 (automne 2006). Commencer à financer les projets approuvés (décembre 2006).	AINC a reçu l'autorisation d'augmenter d'au plus 230 000 dollars le budget de l'Association des agents financiers autochtones. Les fonds permettront d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion corrective, de concevoir du matériel éducatif et d'appuyer les Premières nations qui font l'objet d'un plan correctif. Cette démarche contribue à parfaire les habiletés et les compétences des Premières nations en gestion financière et à renforcer les gouvernements des Premières nations.

La mise en valeur du Nord

Plan	Étapes clés et échéances	Résultats
Assurer le transfert progressif des responsabilités aux mains des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.	Conclure une entente de principe avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le Sommet des Autochtones sur le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources (2006–2007).	Il y a plus de un an, on a interrompu les négociations officielles entourant le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest. Voilà que le gouvernement territorial et le gouvernement du Canada ont relancé les discussions en novembre 2006 afin de résoudre les questions qui n'avaient pas trouvé réponse en 2005. En mars 2007, des groupes autochtones favorables au transfert des responsabilités dans les Territoires du Nord-Ouest ont repris leur place à la table des négociations. Malgré l'avancement des travaux, il reste encore un certain nombre de questions à régler avant d'en arriver à une entente de principe.
	Faire approuver le mandat des négociateurs, puis amorcer les négociations sur le transfert des responsabilités avec le gouvernement du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Incorporated (2006–2007).	Durant 2006–2007, on a continué de définir le mandat dont sera investi le représentant ministériel dans les négociations relatives à la cession des responsabilités de type provincial au Nunavut. D'autres réalisations importantes ont marqué l'exercice 2006–2007 : la nomination en novembre 2006 de Paul Mayer à titre de représentant ministériel principal; la tenue de consultations intensives de décembre 2006 à février 2007 auprès du gouvernement du Nunavut, de la Nunavut Tunngavik Incorporated et d'autres intervenants; la présentation du rapport de monsieur Mayer au ministre le 30 mars 2007.

Résultat stratégique : Les gens

L'imputabilité et le renforcement des capacités

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
<p>Mener à terme le processus entourant le Système d'inscription des Indiens et le certificat de statut d'Indien en instaurant un nouveau certificat sécuritaire à l'échelle nationale.</p> <p>Apporter un soutien constant à la délivrance des certificats et aider aux démarches visant à assurer l'intégrité du Registre des Indiens.</p>	<p>Mener à bien le processus d'approvisionnement, concevoir le nouveau certificat et établir un plan de formation (le 31 mars 2007).</p>	<p>Des recherches ont été entreprises pour évaluer le nombre d'entrepreneurs autochtones capables de réaliser les travaux requis. Ce processus s'est terminé le 16 mars 2007.</p> <p>AINC poursuit les démarches amorcées avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour mener à bien le processus des demandes de proposition. On espère pouvoir attribuer le marché le 12 mai 2008.</p>
	<p>Établir un centre national d'imprimerie et terminer le déploiement et la formation dans les régions et au sein des collectivités des Premières nations (le 31 mars 2008).</p>	<p>Les dates du déploiement dépendront si le processus d'approvisionnement a été concluant et si l'échéancier a été respecté.</p>
	<p>Communiquer avec les personnes concernées et remplacer toutes les cartes laminées par de nouveaux certificats sécuritaires (le 31 mars 2011).</p>	<p>Le Conseil du Trésor a approuvé le nouveau certificat de statut d'Indien, qui commencera à être distribué dès 2008. Ce nouveau certificat est protégé contre la fraude. En plus de prévenir l'usage abusif et frauduleux, il peut aussi servir de document d'identification à la frontière américaine.</p>

L'éducation

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
<p>Mettre en œuvre le Plan d'action en matière d'éducation d'AINC.</p>	<p>Élaborer un cadre stratégique pour l'éducation (été 2006).</p>	<p>En cours : Le cadre stratégique préliminaire a été élaboré à l'été 2006 en collaboration avec les Premières nations. Il servira à étayer le renouvellement des programmes d'éducation, comme il est précisé dans le cadre de gestion. Il précisera également les principes et les objectifs qui sous-tendent les programmes et les services d'éducation. On s'attend à présenter la version définitive du cadre stratégique en mars 2008.</p>
	<p>Élaborer un cadre de gestion de l'éducation (été 2007).</p>	<p>En cours : Les travaux d'élaboration du cadre de gestion de l'éducation se poursuivent. Le cadre de gestion de l'éducation permet de faire des associations entre les mesures et les indicateurs de rendement, les processus de surveillance et de production de rapports et les programmes individuels. Des renseignements détaillés sur des éléments précis du cadre sont fournis ci-après. On s'attend à présenter la version définitive du cadre stratégique en mars 2008.</p>
	<p>Établir les indicateurs de rendement, les exigences de déclaration, un outil de saisie des données et un système de rapports sur le rendement (été 2007).</p>	<p>Résultat atteint : On a commencé à mettre en œuvre le portail d'information sur l'éducation en 2006. Cet outil présente huit indicateurs de rendement, élaborés en collaboration avec le bureau régional du Québec. Il permet à AINC de consulter et d'utiliser les données régionales et nationales sur les élèves des Premières nations. Le Ministère pourra intégrer ces données cumulatives dans ses rapports, dans ses plans de travail et dans ses communications. En cours : AINC a entamé en 2006–2007 les travaux d'élaboration du système de rapports sur le rendement, qui fera partie du nouveau cadre de gestion de l'éducation. Tout au long de l'année, des consultations ont été menées auprès des Premières nations, notamment dans le cadre d'une rencontre nationale tenue en mars 2007.</p>
	<p>Mettre en vigueur le nouveau processus de conformité et les nouvelles lignes directrices en matière d'éducation (été 2007).</p>	<p>Résultat atteint : Le processus de conformité et les lignes directrices en matière d'éducation ont été élaborés et mis en œuvre pour la première fois en 2005. Toutefois, AINC s'est engagé à redéfinir le processus dans le contexte du cadre de gestion de l'éducation. En cours : AINC a continué d'élaborer le processus de conformité et les lignes directrices en matière d'éducation, qui feront partie du cadre de gestion de l'éducation.</p>
<p>Élaborer des outils permettant aux écoles des réserves d'offrir des services comparables à ceux fournis par les conseils scolaires afin d'accroître les capacités locales et d'obtenir de meilleurs résultats.</p>	<p>Mener des recherches et des consultations (2006). Concevoir et mettre en œuvre le programme (2007).</p>	<p>Résultat atteint : Les résultats des travaux de recherche ont été communiqués aux Premières nations, notamment les conclusions de six rapports importants qui analysaient divers aspects des systèmes d'éducation dans les provinces, les territoires et les collectivités des Premières nations. En cours : Les consultations régionales et nationales se poursuivent avec les représentants des Premières nations concernant l'élaboration du nouveau programme proposé.</p>
<p>Commencer à rallier les Premières nations, les provinces et les territoires à l'idée d'établir des partenariats tripartites en matière d'éducation dans un esprit de partage des responsabilités.</p>	<p>Établir et mettre en œuvre d'autres ententes de partenariat en matière d'éducation.</p>	<p>Résultat atteint : La <i>Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique</i> a reçu la sanction royale en décembre 2006. Un protocole d'entente a été signé avec le Conseil en éducation des Premières nations au Québec en octobre 2006. En cours : AINC continue le travail entrepris en vue de former d'autres partenariats et ainsi d'améliorer les résultats obtenus dans le domaine de l'éducation.</p>

Les femmes, les enfants et les familles

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
Revoir et adapter les autorisations de programme accordées au Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations de manière à offrir des programmes et des services de protection de l'enfance comparables à ceux des provinces.	Coordonner, à l'échelle communautaire, le Programme des services à l'enfance et à la famille, le Programme pour la prévention de la violence familiale et le Programme de développement de la petite enfance (2007–2008).	En Alberta, on a terminé la mise en œuvre d'une approche améliorée axée sur la prévention. Plusieurs autres provinces et Premières nations se sont ralliées à cette approche et sont résolues à l'adopter. Les nouvelles autorisations de programme sont entrées en vigueur le 1 ^{er} avril 2007. Elles devraient permettre d'offrir des programmes et des services de protection à l'enfance qui s'apparentent davantage à ceux offerts par les provinces.
	Entreprendre l'évaluation du programme (le 31 mars 2007).	L'évaluation du Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières nations s'est terminée en mars 2007.
	Réviser la Stratégie de mesure du rendement et les méthodes de vérification de la conformité de manière à tenir compte du régime de remboursement des dépenses réelles (le 31 mars 2007).	AINC est à réviser la Stratégie de mesure du rendement et les méthodes de vérification de la conformité. Toutefois, il reste à consulter les partenaires des Premières nations, des provinces et des territoires. Le tout devrait être terminé le 31 décembre 2007.
Multiplier les activités de prévention de la violence familiale par les moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> • améliorer les programmes de prévention; • construire de nouveaux centres d'hébergement afin de permettre à un plus grand nombre de collectivités de recevoir les services d'un refuge pour victimes de violence familiale; • augmenter les fonds d'exploitation accordés aux centres d'hébergement. 	Construire, en partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, entre huit et dix nouveaux centres d'hébergement (2008–2009).	AINC et la Société canadienne d'hypothèques et de logement comptent bâtir jusqu'à cinq centres d'hébergement à compter de 2008–2009. Une part du financement prévu initialement pour le projet a dû être allouée à d'autres priorités ministérielles.
	Augmenter le financement de base de onze millions de dollars (2010–2011).	En 2006–2007, le Programme pour la prévention de la violence familiale a reçu un investissement ponctuel de six millions de dollars. Les fonds serviront à financer l'exploitation des centres d'hébergement et la réalisation d'activités de prévention de la violence familiale. Les prochains rapports annuels feront état d'autres progrès accomplis dans ce dossier.

Les femmes, les enfants et les familles (suite)

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
<p>Entreprendre avec l'Assemblée des Premières Nations et l'Association des femmes autochtones du Canada un exercice de consultation qui permettrait de dégager des solutions législatives ou autres aux problèmes que pose la gestion des biens immobiliers matrimoniaux.</p> <p>Demander à la représentante ministérielle de présenter des recommandations au ministre.</p>	<p>Mener des consultations auprès d'AINC, de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Association des femmes autochtones du Canada, sous la supervision de la représentante ministérielle (septembre 2006).</p>	<p>Le 29 septembre 2006, la représentante ministérielle, Wendy Grant-John, a amorcé un processus de consultation en trois volets. Dans le cadre de ce processus, AINC a mené des consultations, et les représentants du Ministère ont assisté à des séances animées par l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Assemblée des Premières Nations, le tout dans le but de proposer des pistes de solution pour régler le vide juridique entourant les biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves.</p>
	<p>Terminer les consultations (janvier 2007).</p>	<p>Les consultations nationales ont donné l'occasion de tisser des liens plus étroits avec l'Association des femmes autochtones du Canada et l'Assemblée des Premières Nations. Elles ont permis à toutes les parties de mieux comprendre les enjeux (par exemple, la nécessité d'assurer d'abord la protection des enfants puis de régler le plus rapidement possible la question du partage des biens).</p>
	<p>Présenter le rapport de la représentante ministérielle (mars 2007).</p>	<p>La représentante ministérielle a remis son rapport au ministre le 9 mars 2007. Le rapport recommandait la mise en place d'une loi permettant à chaque Première nation de trouver une solution qui serait compatible avec son régime du logement et sa politique de distribution des terres tout en favorisant l'égalité des sexes. De plus, le rapport proposait d'incorporer à la loi des mesures d'urgence immédiates pour protéger les femmes, en particulier celles qui ont des enfants ou qui sont victimes de violence familiale. Enfin, il recommandait plusieurs mesures non législatives, dont on tiendra compte dans le plan de mise en œuvre de la loi, le cas échéant.</p>
	<p>Déposer le projet de loi, s'il y a lieu (mai 2007).</p>	<p>Le projet de loi a été présenté aux principaux intervenants aux fins de discussion. Il est censé être déposé au Parlement à l'automne 2007. Les progrès accomplis à ce chapitre seront communiqués en 2007–2008.</p>
<p>Améliorer les capacités de la collectivité de Sheshatshiu par une mise en œuvre partielle de la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador.</p>	<p>Construire deux centres d'hébergement, un pavillon de ressourcement et un centre du bien-être (2006–2007).</p>	<p>La Première nation des Innus de Sheshatshiu et celle de Natuashish ont souligné l'ouverture de leurs centres d'hébergement en mai 2007. La Première nation de Natuashish a aussi tenu, en juin 2007, une journée porte ouverte à l'occasion de l'inauguration de son pavillon de ressourcement et de son centre du bien-être.</p>
	<p>Établir une réserve pour la collectivité de Sheshatshiu (2006–2007).</p>	<p>Le 23 novembre 2006, la nouvelle collectivité de Sheshatshiu a été constituée en réserve pour l'usage de la Première nation des Innus de Sheshatshiu. La réserve s'étend sur 804 hectares; certaines de ces terres constituent l'assise territoriale de la Première nation et d'autres sont des terres de la Couronne, fournies par Terre-Neuve-et-Labrador. La création de la réserve à Sheshatshiu fait partie d'une stratégie à long terme lancée dans le but de régler les problèmes sociaux dans la collectivité.</p>

Résultat stratégique : Les terres

L'imputabilité et le renforcement des capacités

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
Mettre en œuvre la Stratégie de gérance environnementale.	Élaborer une politique fédérale pour réglementer les activités dans les réserves dans le contexte d'une réglementation intelligente (2006–2007).	En raison de l'évolution des priorités internationales, AINC a continué de travailler avec Ressources naturelles Canada à élaborer une stratégie visant à renforcer la réglementation sur la gestion des ressources naturelles. L'exercice a été confié au groupe de travail du sous-ministre sur l'amélioration de la réglementation.
	Mettre en œuvre le Cadre de performance environnementale (2006).	En mars 2007, le Comité directeur de la gérance de l'environnement a approuvé le Cadre de performance environnementale. La mise en œuvre de ce cadre est assurée par les secteurs de l'environnement, des terres, de l'infrastructure et du logement; elle devrait être terminée d'ici au 31 mars 2009. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'atteinte de nombreux objectifs prévus dans le Cadre de performance environnementale. Par exemple, on a créé un répertoire des réservoirs de combustibles et des sites d'enfouissement; il s'agissait là de la première étape à franchir pour se conformer à la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> . Par ailleurs, on continue de travailler à l'élaboration d'un cadre stratégique de gestion des réservoirs de combustibles et des sites d'enfouissement, notamment en établissant des normes sur les niveaux de service. On a aussi intégré dans le Système de gestion de l'information bon nombre des évaluations environnementales préalables à la délivrance de baux et de permis et des grands projets d'immobilisations et de développement économique. Il sera ainsi plus facile de faire un suivi des exigences.
Mettre en œuvre le Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves.	Offrir une formation générale (2006–2007).	Treize gestionnaires des terres ont terminé avec succès le Programme de formation et de reconnaissance professionnelles en gestion des terres, offert conjointement par l'Université de la Saskatchewan et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones.
	Offrir une formation technique (2006–2007).	Onze gestionnaires des terres ont terminé leur formation technique à l'Université de la Saskatchewan et suivront la formation offerte par l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones entre septembre 2007 et mars 2008. Vingt-sept membres des Premières nations ont accepté de participer au projet pilote du Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves; ils ont entrepris leur formation à l'Université de la Saskatchewan en avril 2007.
Moderniser la <i>Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</i> et son règlement.	Rédiger le projet de loi (2006–2007).	Les discussions ont repris en août 2006. En juin 2007, le Cabinet a donné son approbation au projet de modernisation de la <i>Loi</i> . La rédaction du projet de loi est déjà bien entamée.
	Rédiger le projet de règlement (2007–2008).	On a élaboré les instructions à l'intention des rédacteurs législatifs qui seront chargés d'apporter des modifications au texte de loi.

L'imputabilité et le renforcement des capacités (suite)

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
Mettre en œuvre la <i>Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations</i> .	Mettre en vigueur la <i>Loi</i> (le 1 ^{er} avril 2006).	La <i>Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations</i> est entrée en vigueur le 1 ^{er} avril 2006.
	Produire un cadre de contrôle de la gestion (2006–2007).	Un document de gestion opérationnelle a été élaboré à l'automne 2006.
	Reconnaître le bien-fondé des projets de Fort McKay et de Fort William et conclure des ententes tripartites (2006–2007).	L'entente tripartite entre le Canada, la Première nation de Fort McKay et l'Alberta a été conclue et est entrée en vigueur en 2006–2007. L'entente tripartite avec la Première nation de Fort William est en instance d'approbation officielle.
	Préparer la réglementation concernant les projets de Fort McKay et de Fort William (2007–2008).	Le <i>Règlement sur les sables bitumineux de la Première Nation de Fort McKay</i> est entré en vigueur le 19 avril 2007. Le règlement concernant le projet de Bowater à Fort William est à l'étude.
Explorer avec le Conseil des ressources indiennes de nouvelles possibilités pour Pétrole et gaz des Indiens Canada.	Obtenir l'engagement du Conseil et amorcer les consultations (2006–2007).	En août 2006, le Conseil des ressources indiennes a démontré sa volonté de participer en établissant deux comités techniques conjoints.
	Examiner les diverses possibilités en partenariat avec le Conseil des ressources indiennes et le Conseil de cogestion de Pétrole et gaz des Indiens Canada (2006–2007 et 2007–2008).	À l'occasion de son assemblée générale annuelle, le Conseil des ressources indiennes a présenté un document conceptuel énonçant les diverses possibilités pour Pétrole et gaz des Indiens Canada. Lors de cette assemblée, les Premières nations ont choisi par résolution de poursuivre avec l'actuel protocole d'entente sur la cogestion de Pétrole et gaz des Indiens Canada. La résolution prévoyait aussi la création d'un centre d'excellence pour le secteur de l'énergie dans le but d'aider les Premières nations et leurs entreprises à résoudre les questions liées au commerce du pétrole et du gaz. On a préparé un plan de travail et des prévisions budgétaires à l'appui du projet de cogestion de Pétrole et gaz des Indiens Canada. Il ne reste plus qu'à trouver une source de financement stable et à long terme prête à appuyer la création du centre d'excellence.
Mettre en œuvre le programme de perfectionnement professionnel et institutionnel.	Terminer le regroupement des autorisations accordées à diverses activités de perfectionnement professionnel et institutionnel dirigées par les Premières nations (2006–2007).	On a produit un cadre de gestion unique. Ce cadre a été mis en œuvre en avril 2006 pour assurer une prestation plus efficace du programme.
Élargir la portée de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> .	Financer 30 collectivités participantes tous les deux ans (2006–2007 et 2007–2008).	On s'attend à ce que six nouvelles Premières nations signent l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations. Trois autres ont ratifié leurs codes fonciers et leurs ententes de financement en vue d'assurer la gestion de leurs terres dans le contexte de l'Accord-cadre et de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> .
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i> .	Adopter un règlement sur la tenue des votes afin de permettre aux Premières nations d'assumer la gestion de leur ressources pétrolières et gazières et des fonds provenant de l'exploitation de ces ressources (2006–2007).	Le <i>Règlement sur la tenue des votes relatifs à la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i> a été enregistré en octobre 2006. De même, le règlement portant sur l'évaluation environnementale entrera en vigueur en octobre 2007. À cette même période, on s'attend aussi à recevoir l'approbation du Conseil de Trésor concernant le cadre de mise en œuvre et les autorisations de dépenses. Les trois Premières nations participant aux projets pilotes de la <i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i> comptent tenir un vote de ratification communautaire à la fin de 2007–2008.

Le logement

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
Moderniser le Système d'enregistrement des terres indiennes.	Numériser les dossiers (2006–2007).	Au total, 90 % des dossiers ont été numérisés.
	Combiner et harmoniser l'information du Système d'enregistrement des terres indiennes avec celle des Archives d'arpentage des terres du Canada, administrées par Ressources naturelles Canada (2006–2007 et 2007–2008).	L'exercice a été remis à plus tard en raison d'un manque de ressources.
	Examiner le Système d'enregistrement des terres indiennes et proposer d'autres modèles ou processus d'enregistrement des terres (2006–2007).	Un plan d'action pluriannuel a été produit.
	Effectuer une analyse des activités et concevoir un nouveau logiciel (2007–2008).	On a procédé à une analyse des activités et on a conçu le nouveau logiciel.
	Offrir aux membres des Premières nations une formation sur l'utilisation du système mis à jour (2008–2009).	La formation sera donnée une fois que le système aura été mis à jour.
Apporter des améliorations structurelles au système de gestion des terres.	Proposer des solutions pour régler la question des droits de propriété sous-jacents dans les réserves au Québec (2006–2007 et 2007–2008).	L'exercice a été remis à plus tard en raison d'un manque de ressources.
	Rédiger un projet de loi pour donner aux Premières nations au Québec la possibilité de se prévaloir de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> (2006–2007).	Les dernières modifications ont été apportées à la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> et elles devraient recevoir la sanction royale en juin 2007.
	Proposer un cadre de réglementation moderne qui régirait l'utilisation des certificats de possession pour obtenir des droits de propriété individuelle dans les réserves (2006–2007).	Un plan d'action pluriannuel a été produit.
	Concevoir des modèles stratégiques ou législatifs qui simplifieraient le processus d'ajout de terres aux réserves et donneraient lieu à une loi nationale (2006–2007).	L'exercice a été remis à plus tard en raison d'un manque de ressources.
	Proposer des solutions pour combler les lacunes dans la <i>Loi sur les Indiens</i> , notamment en matière de droit du logement (2006–2007).	Un plan d'action pluriannuel a été produit.

Le projet gazier du Mackenzie

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
<p>Soutenir l'avancement du projet gazier du Mackenzie, de l'examen réglementaire jusqu'à l'exploitation.</p>	<p>Continuer d'appuyer le projet jusqu'à ce qu'il soit décidé d'aller de l'avant.</p>	<p>Le budget de 2005 prévoyait des fonds de 150 millions de dollars, échelonnés sur quatre ans, pour permettre à sept organismes et ministères fédéraux d'acquérir une connaissance technique et scientifique à l'appui des processus de réglementation, des évaluations environnementales et des activités d'exploitation pétrolière et gazière qui découleront du projet gazier du Mackenzie. En 2006–2007, AINC a reçu 10,9 millions de dollars, qui l'aideront à mieux maîtriser le processus d'évaluation environnementale, à s'acquitter de ses obligations d'ordre réglementaire et juridique, à tenir des consultations, à assurer la gestion de l'environnement et des ressources et à financer le Secrétariat chargé de la coordination des projets fédéraux et le Bureau de préparation des pipelines. Le Ministère a aussi obtenu 1,4 million de dollars pour entreprendre des études scientifiques ayant notamment pour thème : les conditions du pergélisol et du sol au-delà de la limite forestière; le passage d'un pipeline dans les cours d'eau; la photographie aérienne et la représentation cartographique; l'évaluation des ressources non renouvelables au profit de la Stratégie relative aux aires protégées; l'examen du processus d'évaluation des effets cumulatifs et l'élaboration d'une base de données connexe; un atelier sur la végétalisation; l'évaluation des projets d'exploitation pétrolière et gazière dans l'Arctique par le Conseil de l'Arctique.</p>
<p>Soustraire les collectivités des Territoires du Nord-Ouest aux pressions socio-économiques qui découlent du projet gazier du Mackenzie.</p>	<p>Activer le fonds d'aide créé pour atténuer les effets du projet gazier du Mackenzie (fin de 2006–2007).</p>	<p>Le siège social du fonds d'aide créé pour atténuer les effets du projet gazier du Mackenzie a été établi, tout comme la structure générale du conseil d'administration de la société d'État. On répondra progressivement aux autres exigences fonctionnelles au fur et à mesure de l'échéancier et selon la décision d'aller ou non de l'avant avec la construction.</p> <p>Une entente de règlement a été négociée avec la Première nation Dene Tha' et est entrée en vigueur en 2007.</p> <p>L'évaluation environnementale se poursuit jusqu'à ce qu'il soit décidé d'aller de l'avant avec la construction.</p>

La mise en valeur du Nord

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
Améliorer le régime de réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest.	Élaborer une stratégie d'amélioration de la réglementation (fin de 2006–2007).	En 2006–2007, le Ministère a continué de mettre en œuvre la première étape de sa stratégie d'amélioration de la réglementation dans le Nord pour donner suite au rapport de la vérificatrice générale de 2005. Il a aussi préparé le terrain pour pouvoir s'attaquer à la deuxième étape. La stratégie s'est faite discrète jusqu'à maintenant, mais le Ministère travaille actuellement à élaborer et à mettre en œuvre la deuxième étape, qu'il mènera en collaboration avec les intervenants du Nord. Cette étape consiste principalement à apporter des améliorations fondamentales à plus long terme aux régimes de réglementation dans le Nord.
Soutenir les travaux de recherche menés dans le cadre de l'Année polaire internationale.	<p>Instaurer un programme ciblé de sciences et de recherche qui aborderait les répercussions du changement climatique, les mesures à prendre pour s'y adapter, la santé et le bien-être des collectivités du Nord (2007–2008).</p> <p>Fournir un soutien aux chercheurs du gouvernement, du milieu universitaire et des collectivités du Nord (2007–2008).</p> <p>Offrir une formation aux Autochtones et aux résidents du Nord (2007–2008).</p>	<p>On a apporté un soutien aux organisations responsables d'accorder des permis de recherche scientifique dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut afin de renforcer leur capacité d'absorber l'augmentation de la charge de travail en raison de l'Année polaire internationale.</p> <p>Les organisations territoriales qui participent à l'examen et à la délivrance des permis de recherche scientifique ont commencé à discuter des modifications qui pourraient être apportées dans le but de simplifier les processus.</p> <p>L'ensemble des propositions de recherche a été examinée; l'évaluation reposait sur des critères d'ordre scientifique, social et culturel. Au bout du compte, l'examen s'est conclu par le choix de 44 projets, qui tiennent compte des grandes priorités de l'Année polaire internationale, soit les répercussions du changement climatique, les mesures à prendre pour s'y adapter, la santé et le bien-être des collectivités du Nord.</p> <p>Le lancement du programme de l'Année polaire internationale a eu lieu le 1^{er} mars 2007, en présence entre autres de représentants de la communauté internationale, d'organisations autochtones, de ministres et de chercheurs.</p> <p>Des fonds initiaux ont été versés pour préparer le terrain aux projets de recherche qui seront menés au cours de l'Année polaire internationale; par exemple, on a tenu des assemblées et des consultations communautaires dans le Nord.</p>

Résultat stratégique : L'économie

Les réseaux d'aqueduc et d'égouts

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
Former un groupe d'experts en réglementation de l'eau potable.	Terminer les consultations et le plan d'action pour pouvoir entreprendre l'élaboration du plan de mise en œuvre (automne 2007).	Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déposé au Parlement le rapport définitif du groupe d'experts en décembre 2006. Le groupe a proposé trois solutions à long terme. AINC et Santé Canada travaillent maintenant à la mise au point du cadre législatif et réglementaire.
Imposer une formation à tous les opérateurs d'un réseau d'aqueduc et d'égouts pour s'assurer que tous ces systèmes sont sous la supervision d'un opérateur reconnu.	S'assurer que tous les systèmes sont sous la supervision d'un opérateur reconnu (décembre 2006).	Depuis décembre 2006, toutes les Premières nations ont accès à un service téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 pour obtenir l'aide d'un opérateur reconnu si leur système d'aqueduc venait à faire défaut. Dans certains cas, on a retenu les services de tiers pour offrir une supervision directe aux Premières nations les plus à risque, soit par une surveillance à distance, soit par des visites sur le terrain. De plus, on améliorera bientôt le Programme de services itinérants de formation pour permettre à tous les opérateurs de recevoir une formation plus approfondie et d'obtenir ou de maintenir leur reconnaissance professionnelle.
Appliquer le nouveau régime de réglementation.	Terminer la mise en œuvre du nouveau régime de réglementation (printemps 2008).	Des propositions de réglementation sont présentées dans le <i>Rapport du groupe d'experts sur la salubrité de l'eau potable dans les collectivités des Premières nations</i> , déposé au Parlement en décembre 2006. Le Ministère examine actuellement ces propositions et compte déposer un projet de loi.
Mettre en œuvre les plans de mesures correctives dans les collectivités des Premières nations aux prises avec de sérieux problèmes d'eau potable.	Éliminer tous les sites à risque élevé et la majorité des sites à risque modéré dont il est question dans l'Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations (avril 2008).	Le nombre de réseaux d'aqueduc présentant des risques élevés est passé de 170 à 90 en 2006–2007. Des plans de mesures correctives ont été élaborés pour tous les autres systèmes à risque élevé. On continuera de s'attaquer au problème durant l'année qui vient. Parallèlement, le nombre de réseaux d'égouts présentant des risques élevés est passé de 69 à 67. Le Ministère continuera à travailler avec les Premières nations en vue de réduire ce nombre encore davantage.

Le logement

Plans	Étapes clés et échéances	Résultats
Examiner la possibilité de mettre sur pied des sociétés ou des offices d'habitation qui seraient administrés par les Premières nations.	Explorer les solutions possibles (mars 2007).	Au cours de l'exercice financier, le Ministère a appuyé plusieurs projets dirigés par les Premières nations. Ces projets visaient l'élaboration de pratiques exemplaires en matière de logement, tant sur le plan régional que national, et incluaient la participation de l'Association nationale des gestionnaires d'habitations des Premières nations. Cette nouvelle association a le mandat d'améliorer les conditions du logement dans les collectivités en assurant le perfectionnement professionnel des gestionnaires d'habitations.
Concevoir une stratégie décennale pour améliorer à long terme la situation du logement dans les collectivités des Premières nations.	Concevoir la stratégie (mars 2007). <i>(L'échéancier dépendra de la participation des Premières nations à la mise en œuvre de nouvelles mesures.)</i>	Le Ministère a procédé à l'examen de la Politique de 1996 sur le logement dans les réserves et a évalué d'autres mesures sur le logement dans le but d'adopter une nouvelle approche axée sur les besoins communautaires. La concrétisation de cette nouvelle approche pluriannuelle apportera des améliorations majeures à la situation générale du logement, à la qualité des habitations et à la durabilité du parc de logements.
Travailler avec les Premières nations à définir de nouvelles modalités d'achat et de financement des logements.	Appuyer la création de nouveaux programmes d'accession à la propriété dans les réserves, qui seront mis à l'essai dans cinq régions en 2007 puis dans toutes les régions en 2008.	Dans le budget de 2007, on prévoyait 300 millions de dollars pour créer des programmes d'accession à la propriété dans les réserves. Grâce au Fonds d'aide au logement du marché, les membres et les familles des Premières nations auront les moyens d'acheter, de construire ou de rénover des logements, ce qui permettra d'augmenter leur avoir propre et de favoriser la création de la richesse.

Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

L'éducation

Plan	Étapes clés et échéances	Résultats
Collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'accroître la proportion de jeunes adultes autochtones ayant au minimum un diplôme d'études secondaires.	Mener des consultations avec les partenaires et mettre au point un mécanisme de mesure du rendement (2006–2007). Mettre les programmes en œuvre (2006–2007 et 2007–2008).	Les solides partenariats régionaux établis dans le domaine de l'éducation ont permis aux collectivités de parfaire leurs compétences en gestion. Des possibilités de formation ou d'emploi ont été offertes aux Métis et aux Indiens non inscrits.

L'imputabilité et le renforcement des capacités

Plan	Étapes clés et échéances	Résultats
Collaborer avec les provinces à des mesures visant à régler la question des droits ancestraux des Métis.	Poursuivre le financement des activités prévues dans la stratégie gouvernementale intitulée <i>Powley : Une approche stratégique</i> .	On a apporté des améliorations aux systèmes utilisés par les organisations de Métis pour fournir des précisions sur l'identité des exploitants métis. On a aussi constaté une meilleure compréhension des droits des Métis au sein du gouvernement fédéral.
	Promouvoir la collaboration entre les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits et les gouvernements fédéral et provinciaux.	Les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits ont amélioré leurs compétences en gestion et leurs habiletés à se rallier la coopération des gouvernements.
	Aider sur une base continue les organisations à prendre des décisions éclairées et à justifier leurs dépenses.	Les organisations ont délaissé le cadre de gestion axé sur les activités pour se tourner vers un modèle davantage axé sur les résultats. De cette façon, les Premières nations sont plus à même de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

Les femmes, les enfants et les familles; l'éducation; le logement

Plan	Étape clé et échéance	Résultats
Collaborer avec les principaux partenaires, notamment les provinces, les municipalités et les organisations autochtones locales, afin de contribuer à la réussite des Autochtones vivant dans les centres urbains au Canada.	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.	On a amélioré la capacité des collectivités à mettre en place de saines pratiques de gouvernance et à les appliquer efficacement. D'importants investissements ont été effectués dans le domaine de l'infrastructure, du logement et de l'éducation. Les améliorations apportées à la situation du logement ont débouché sur une hausse du niveau de scolarisation et sur une réduction de la violence familiale. On a aussi donné de l'élan au développement économique, ce qui a permis en retour de réduire la dépendance à l'endroit des programmes sociaux (p. ex., le Programme des services à l'enfance et à la famille, le Programme pour la prévention de la violence familiale, etc.). Les mesures prises ont favorisé le bien-être individuel, familial et collectif.

Autres sources d'information

Affaires indiennes et du Nord Canada

Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour Nord
Gatineau (Québec)
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4
Internet : <http://www.ainc-inac.gc.ca>
Courriel : webmaster@ainc-inac.gc.ca

Demands de renseignements statistiques et généraux et distribution des publications

Téléphone : 1 800 567-9604 (sans frais)
Téléscripteur : 1 866 553-0554 (sans frais)
Courriel : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca
Des statistiques sur la situation sociodémographique peuvent être consultées à l'adresse
www.ainc-inac.gc.ca/pr/sts/index_f.html.

Bibliothèque ministérielle

Téléphone : 819 997-0811
Courriel : Reference@ainc-inac.gc.ca

Demands provenant des médias (Communications)

Téléphone : 819 953-1160

Programme des affaires du Nord

Téléphone : 819 953-3760
Courriel : NAPInfo@ainc-inac.gc.ca

Commission canadienne des affaires polaires

Édifce Constitution Square
360, rue Albert, bureau 1710
Ottawa (Ontario) K1R 7X7
Téléphone : 613 943-8605 ou 1 888 POLAR01
Internet : <http://www.polarcom.gc.ca>
Courriel : mail@polarcom.gc.ca

Commission des revendications particulières des Indiens

Édifce Minto Enterprise
427, avenue Laurier Ouest, bureau 400
Ottawa (Ontario) K1R 7Y2
Téléphone : 613 943-2737
Internet : <http://www.indianclaims.ca>
Courriel : gmail@indianclaims.ca